



Parc naturel
Coeur de Condroz
Association de projet

PROJET DE CRÉATION

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION / CONTEXTE	10
2 TERRITOIRE CONCERNÉ	12
2.1 Identité paysagère	13
2.2 Cohérence du périmètre	15
2.3 Ciney centre-ville	16
2.4 Expériences de l'action transcommunale	17
2.5 Situation du Parc naturel Cœur de Condroz au sein des Parcs naturels wallons	18
3 C'EST QUOI UN PARC NATUREL ?	19
4 POURQUOI UN PARC NATUREL ? ENJEUX ? LIENS GAL, PCDR...	21
5 MÉTHODOLOGIE, ÉTAPES, PROCESSUS PARTICIPATIF	26
5.1 Un inter-collèges en septembre... 2001 !	27
5.2 Une première étude pour baliser le périmètre potentiel et mieux cerner les missions d'un Parc naturel	27
5.3 L'identité territoriale	29
5.4 Une seconde étude pour identifier les synergies avec les acteurs locaux et la gouvernance du territoire	30
5.5 Conclusions des 2 premières études et décisions communales	31
5.6 Création de l'association de projet	32
5.7 Désignation d'un auteur de projet	33
5.8 Un diagnostic territorial comme photographie de départ	33
5.9 Campagne de communication autour du projet	34
5.10 Réunion d'information plénière et lancement du processus participatif	35
5.11 Organisation des groupes de travail thématiques	36
5.12 Réunions du comité d'étude : définition des enjeux et priorisation des actions	37
5.13 Présentation plénière du plan de gestion	39
5.14 Rédaction du dossier de candidature	39

6 GRILLE DE LECTURE DU PLAN DE GESTION	41
6.1 Des propositions qui émanent d'un large processus participatif, à prioriser	41
6.2 Liens avec les objectifs du Développement Durable	42
6.3 Résilience territoriale	44
7 PLAN DE GESTION	45
7.1 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel	49
7.1.1 Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité	51
7.1.2 Mieux connaître et préserver la nature extraordinaire	55
7.1.3 Renforcer la nature ordinaire	63
7.1.4 Assurer une gestion durable des ressources en eau	70
7.1.5 Assurer la gestion durable des forêts	75
7.2 Paysages et aménagement du territoire	80
7.2.1 Préserver l'équilibre des fonctions d'usage du territoire	82
7.2.2 Développer un maillage de mobilité territoriale efficiente	85
7.2.3 Maitriser l'urbanisation et la gestion du foncier	90
7.2.4 Préserver et valoriser les patrimoines locaux (bâti, historique, paysager, immatériel, etc.)	95
7.3 Développement socio-économique et développement rural durable	101
7.3.1 Soutenir l'économie locale et développer le potentiel économique endogène	103
7.3.2 Soutenir le secteur agricole et contribuer à la pérennité des fermes familiales	111
7.3.3 Favoriser la diversification agricole et la valorisation locale des productions agricoles du territoire	116
7.3.4 Soutenir et développer le secteur touristique	124
7.3.5 Développer le potentiel économique de certaines filières spécifiques au territoire	130
7.3.6 Développer l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire du Parc naturel	135
7.3.7 Appui aux questions sociales et de logement	140
7.4 Energie et climat	144
7.4.1 Diminuer la consommation d'énergie	146

7.4.2 Développer de façon durable et équilibrée les énergies renouvelables	152
7.4.3 Développer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques	157
7.5 Axe Transversal — Expérimentation et innovation	160
7.5.1 Doter le Parc naturel d'un système d'information géographique au service de ses projets	163
7.6 Axe Transversal — Partenariats et coopérations	164
7.6.1 Renforcer les partenariats et les coopérations tant avec les acteurs du territoire qu'avec des acteurs extérieurs	166
7.6.2 Soutenir la collaboration entre acteurs du territoire et favoriser l'implication citoyenne	168
7.6.3 Améliorer/renforcer l'identité, l'attractivité et la visibilité du territoire	170
7.6.4 Relayer les besoins et les spécificités du territoire auprès des décideurs	170
7.7 Axe Transversal — Accueil, éducation et sensibilisation	171
7.7.1 Faire connaître le Parc naturel, ses missions, ses actions. Informer et sensibiliser le plus grand nombre	173
7.7.2 Renforcer la visibilité du Parc naturel et de ses actions	176
7.7.3 Soutenir une offre éducative élargie en collaboration étroite avec le secteur de l'enseignement.	180
7.7.4 Favoriser l'inclusion des habitants précarisés	181
8 GOUVERNANCE LOCALE	183
8.1 S'inscrire dans une dynamique de gouvernance locale inclusive	184
8.2 Cultiver la participation citoyenne active	187
8.3 Intégrer la gestion des risques	190
8.4 Evaluation continue	193
9 BUDGET	194
10 INCIDENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	197
10.1 Méthodologie	198
10.2 Conséquences pour les habitants	199
10.2.1 En matière environnementale	199
10.2.2 En matières sociales et culturelles	199

10.2.3 En matière économique	201
10.3 Conséquences pour les communes	202
10.4 Sources de tensions potentielles à garder sous contrôle	203
11 CHARTE PAYSAGÈRE	204
11.1 Cadre légal et opérationnel	204
11.2 Contenu et réalisation de la charte	204
11.3 Ressources existantes pour l'élaboration de la charte	206
11.4 Unités spatiales pour les recommandations	207
12 CONCLUSION	210
13 ANNEXES	216



1

INTRODUCTION



1 | INTRODUCTION

UNE VISION POLITIQUE, DES RÉPONSES AUX BESOINS DES CITOYENS

Le projet de création d'un Parc naturel trouve ses origines dans le début des années 2000, lorsque plusieurs communes des Condroz namurois et liégeois se sont interrogées sur l'opportunité de se fédérer. Cette amorce de réflexion a malheureusement dû être mise sous l'éteignoir en raison du moratoire frappant la reconnaissance de nouveaux Parcs naturels.

La naissance de divers Groupes d'Action locale dans ces contrées a permis de répondre, entre temps, au souhait conjoint des autorités communales et des habitants de développer des projets en faveur d'un territoire durable.

Ces dernières années, néanmoins, la volonté de se doter d'un levier plus pérenne, solide et structurel, est réapparue. Une réunion d'information, rassemblant une cinquantaine de participants – élus, forces vives, habitants - en juin 2017 a réveillé ces velléités de renforcer le territoire du Condroz autour d'un projet ambitieux. Depuis, la volonté de s'associer s'est progressivement approfondie ces dernières années, amplifiée par une triple prise de conscience.

Tout d'abord, celle de la nécessité de préserver les ressources naturelles et la biodiversité du territoire. Comme partout ailleurs, nos ressources sont sous pression et la biodiversité est en danger. Or on sait que plus que jamais, la lutte contre le dérèglement climatique et la perte de biodiversité sont primordiaux et doivent être menés de front si l'on veut préserver l'environnement et nos sociétés. Préserver et restaurer la diversité biologique du vivant sous toutes ses formes, c'est garantir un filet de sécurité formidable à l'environnement et à nos sociétés humaines pour atténuer, s'adapter et inverser certains effets de la crise climatique que l'Humain a déclenchée.



Deuxièmement, celle de la nécessité de développer de nouvelles formes de solidarité entre communes. Les expériences de terrain, comme l'illustrent les GAL, ont notamment démontré que les communes rurales s'inscrivant dans une dynamique supracommunale réussissent efficacement à dégager des moyens en vue de mener des projets qu'elles ne pourraient mener seules, faute de ressources internes suffisantes. Les crises qui ont frappé notre territoire ces derniers mois (crise sanitaire, inondations, guerre en Ukraine,...), ont renforcé la conviction qu'une approche commune et concertée, via une structure supracommunale souple, représentait un moyen de (ré)action utile et efficace. L'incertitude quant à la capacité des pouvoirs locaux d'affronter seuls les défis actuels et futurs plaide également en faveur d'une meilleure gouvernance territoriale, fondée sur un projet de développement à long terme. Le Parc naturel Cœur de Condroz est une réponse locale aux problématiques globales actuelles.

Enfin, la naissance d'un sentiment d'appartenance s'est enracinée durablement sur le territoire. L'identité de ce dernier a été un point de réflexion central depuis la première rencontre exploratoire de 2017. Le Condroz, entre Namur Capitale et la Famenne-Ardenne, s'impose comme bassin de vie et lieu de projets spécifiques. Les résultats des différentes réflexions corroborent l'idée que les 6 communes forment un territoire homogène, cohérent, soucieux de développer une identité condrusienne commune et développer, de manière participative, l'économie locale tout en préservant ses paysages et son patrimoine bâti et naturel exceptionnels.

La création d'un Parc naturel permet la mise en place et l'animation d'une véritable plateforme partenariale de gestion durable de ce territoire.

C'est pourquoi l'Association de projet Parc Naturel Cœur de Condroz (APPNCC) a été créée en 2021 par les communes de Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey dans le but de déposer le présent dossier de reconnaissance sur la table du Gouvernement wallon.



VALORISATION DES AMÉNITÉS TERRITORIALES

Dans le cadre des théories de l'économie résidentielle, un des piliers du développement territorial des zones rurales péri-urbaines repose sur la valorisation des aménités spécifiques de ces territoires, aménités qui en font un terroir spécifique, capable de capter, garder, protéger et valoriser en son sein les ressources qui le caractérisent de façon « absolue » ou « quasi unique ». Concernant le territoire du projet de Parc naturel Cœur de Condroz, les éléments suivants peuvent, entre autres, être mis en avant :

- Un paysage ondulé caractéristique du Condroz, fait d'une succession douce de tiges et de chavées mis en valeur notamment par le Centre d'interprétation du paysage implanté à Goyet et par l'Observatoire du Paysage de l'UNamur (Haugimont) ;
- Une alternance équilibrée entre milieux forestiers - composés essentiellement de feuillus - , milieux ouverts, rivières, terrains agricoles, carrières et grottes (dont celles de Goyet) qui fait de ce territoire un openfield mixte aux multiples facettes ;
- La présence d'espèces emblématiques liées à ces milieux dont la cigogne noire, le pic noir, le martin-pêcheur, le grand duc d'Europe, le vanneau huppé, le tarier des près ou encore le triton crêté, le grand rhinolophe et le vespertilion à oreilles échancrées ;
- Un patrimoine valorisant le gris et le jaune des pierres locales, au travers de chapelles, églises, et autres potales, mais aussi fermes, châteaux et cœurs de villages typiques du Condroz ;
- Le berceau et le centre de référence pour l'élevage bovin du Blanc Bleu Belge ;
- Une concentration unique en Région wallonne d'acteurs liés à la filière équestre ;
- Des potentiels à valoriser dans la filière ovine, en lien notamment avec le nombre d'éleveurs présents sur le territoire et le Centre de référence de l'Université de Namur ;
- Une filière bois spécifique au travers notamment de l'Association forestière des Tiges et Chavées et des scieries de feuillus encore bien présentes sur notre territoire ;
- Des atouts touristiques tout à fait spécifiques avec notamment les circuits de randonnée liés aux Sentiers d'art dans la nature, le réseau de mobilité active connecté au projet de voie lente de plus de 40 Km du VICIGAL et au Ravel 126, le domaine provincial de Chevetogne, les Grottes de Goyet... ;
- Une production d'énergies renouvelables « atypique » au travers d'un partenariat unique entre plusieurs communes afin de valoriser la biomasse et produire des plaquettes séchées grâce à la chaleur d'une unité de biométhanisation appartenant à un opérateur privé ;
- Une attention particulière portée au volet social, au travers notamment des Plans de Cohésion sociale présents dans chacune des communes partenaires et une attention portée au caractère inclusif des dynamiques initiées par les communes ;
- Une gouvernance locale participative particulièrement bien ancrée depuis plus de 20 ans grâce notamment à la qualité reconnue

des actions menées par nos deux GAL actuels, celui des Tiges et Chavées et celui de Condroz-Famenne mais aussi grâce aux diverses actions de développement rural (PCDR) menées au sein de nos communes.

- ...

STRUCTURATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Conformément au décret régissant les Parcs naturels, le Parc naturel Cœur de Condroz veillera à :

- Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social ;
- Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Le dossier de candidature est structuré en plusieurs chapitres :

- La présentation du territoire concerné, des objectifs d'un Parc naturel, des synergies avec les PCDR, GAL et autres acteurs territoriaux, de la méthodologie adoptée et du processus participatif mis en place ;
- Le plan de gestion et sa grille de lecture : présentation des actions proposées suivant 4 axes thématiques et 3 axes transversaux ;
- Les aspects liés à la gouvernance du futur Parc naturel ;
- Les incidences économiques, sociales et environnementales ;
- Les éléments liés à la charte paysagère.

Le diagnostic territorial et l'ensemble des annexes sont joints au présent dossier de candidature. En ce qui concerne le diagnostic, et afin de faciliter son appropriation par le lecteur et d'objectiver les choix qui ont été posés, les éléments significatifs sont repris dans le plan de gestion pour chacun des objectifs opérationnels.

2

TERRITOIRE CONCERNÉ



2 | TERRITOIRE CONCERNÉ

Le projet de Parc naturel Cœur de Condroz couvre l'entièreté du territoire de 6 communes au sud-est de Namur, au centre de la Wallonie : Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey (Carte 1). Ce territoire transcommunal, géographiquement continu, présente une cohérence paysagère et de fortes similitudes socio-économiques indéniables.

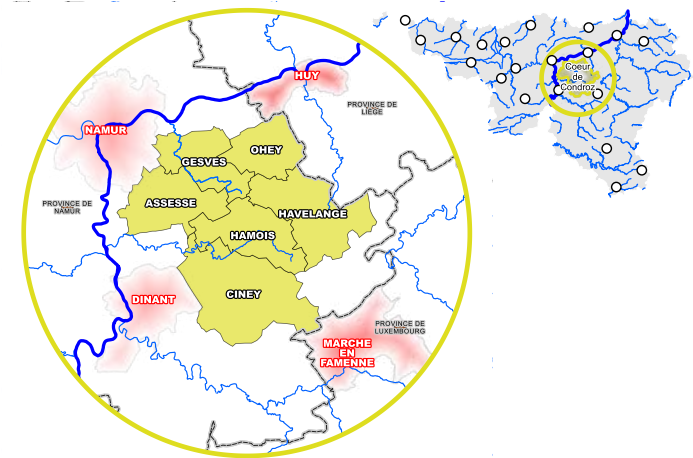
2.1 | IDENTITÉ PAYSAGÈRE

Le territoire se localise au centre de l'Ensemble paysager du moyen plateau condrusien (Atlas des Paysages de Wallonie n°3, CPDT 2010), caractérisé par une alternance régulière de crêtes (appelées tiges n.m. dans le namurois) et de dépressions (appelées chavées n.f. dans le namurois) dont les axes de pli sont parallèles entre eux et orientés du sud-ouest au nord-est. Cette géomorphologie unique en Europe ressemble à une tôle ondulée pincée entre la vallée de la Meuse (au nord) et la Famenne (au sud), et qui s'étire entre les Lacs de l'Eau d'Heure (à l'ouest) et le Pays de Herve (à l'est).

Cette spécificité géomorphologique confère au Condroz une grande diversité de terroirs puisque les usages d'une parcelle à l'autre sont influencés par l'exposition, la pente, la qualité du sol, etc.

Ces différentes caractéristiques varient fortement entre tiges et chavées, entre versant exposé ou non au soleil, entre haut et bas de versants, et se reflètent dans l'occupation du sol : sommets boisés, hauts de versants cultivés, fonds de vallées pâturés. Les noyaux historiques des espaces bâtis s'insèrent en villages ramassés aux interfaces de ces espaces (illustration à la Figure 1).

Cette mosaïque paysagère, étiquetée « openfield mixte » en agro-géographie, constitue un espace de transition entre l'openfield à cultures dominantes typique de la Hesbaye, au nord, et l'openfield à prairies dominantes présent au sud, en Famenne.



Carte 1 : Identification du territoire « Cœur de Condroz » et ses 6 communes

Carte 2: Les ensembles paysagers de Wallonie

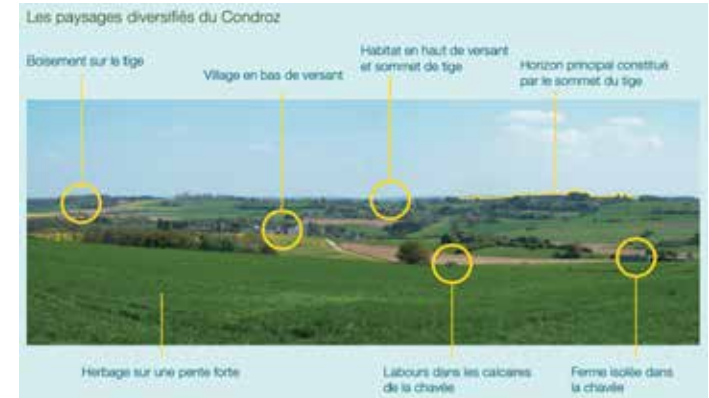
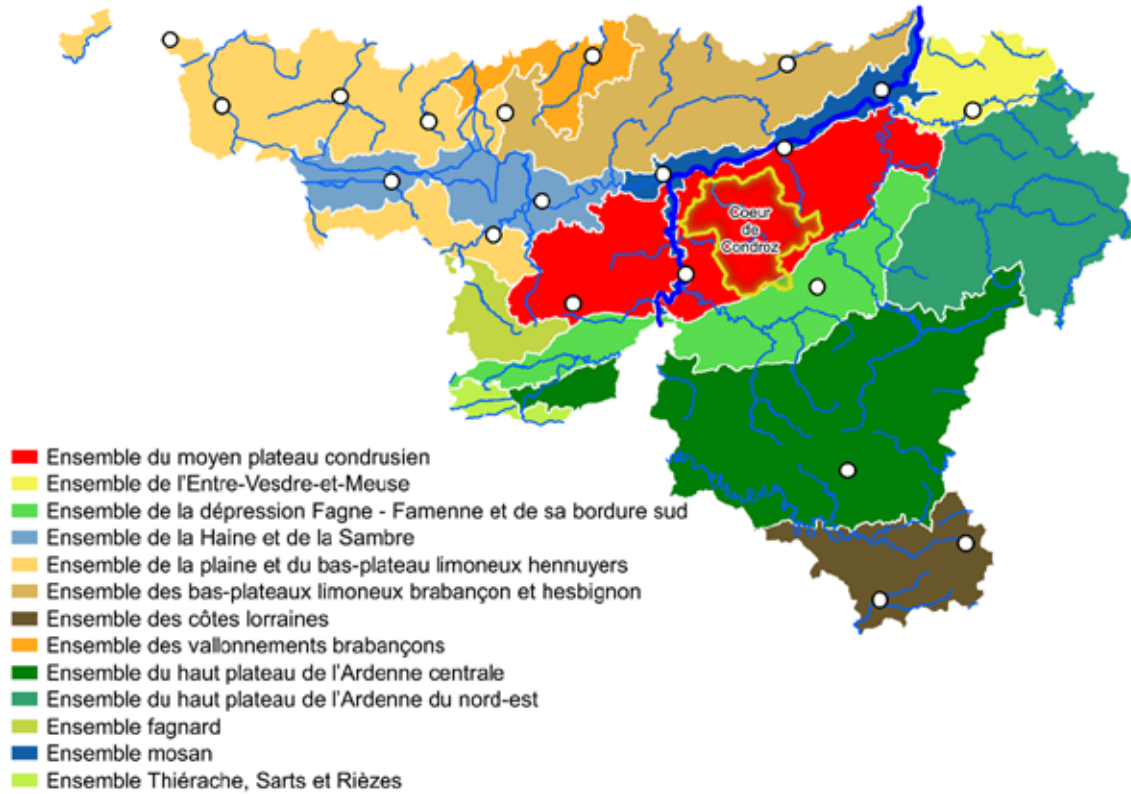
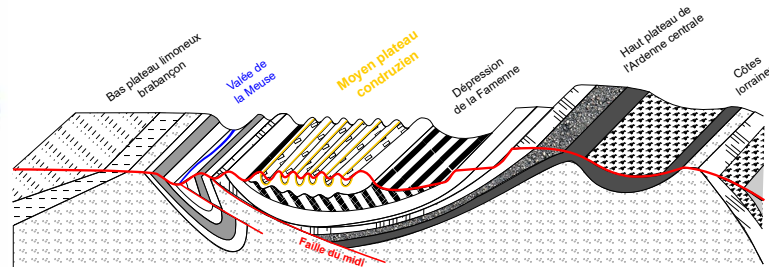


Figure 1: Paysages diversifiés du Condroz
(source : Atlas des Paysages du Condroz, CPDT 2010)



Coupe géologique - Les Tiges et Chavées du Condroz

2.2 | COHÉRENCE DU PÉRIMÈTRE

Le décret de Parc naturel requiert de considérer un territoire rural, cohérent et continu. Si le premier et le dernier critère sont objectivés, la notion de cohérence nécessitait selon nous, une analyse plus détaillée. Comme précisé au point 5 du présent dossier (Méthodologie, étapes, processus participatif), une première étude a dès lors été menée en 2017, consistant en une analyse exploratoire du territoire au regard de différentes dimensions (naturelles, socio-économiques, culturelles ...), afin de déterminer un périmètre opérationnel adéquat pour les objectifs poursuivis par les parties prenantes et confirmé par la plupart des dimensions analysées.

Dans cette étude, une première dimension a été juxtaposée géographiquement à une seconde, de manière à identifier une similitude ou une divergence qualitative, et qui délimite alors un premier périmètre possible. Ensuite, une nouvelle dimension a été adjointe afin de voir comment le nouveau périmètre se resserre, s'étire ou se morcelle. Cette étape a été réitérée jusqu'à ce que la succession de coups de projecteur ne révèlent plus de configurations spatiales significativement différentes de celles déjà rencontrées.

Cette étude est reprise en annexe du présent document. Même si la réponse n'est pas univoque, l'analyse a permis de délimiter une cohérence territoriale suivant différentes dimensions :

- Cohérence paysagère : le territoire fait intégralement partie de l'Ensemble paysager du moyen plateau condrusien et quasi intégralement partie du territoire paysager Moyen plateau du Vrai Condroz (positionné au cœur de l'Ensemble paysager).
- Cohérence géomorphologique, géologique et pédologique : l'alternance de tiges et de chavées est issue de l'érosion différentielle de l'alternance de grès et de calcaires. Les limons favorables aux cultures ont été piégés dans les dépressions. Les schistes qui séparent grès et calcaires génèrent des lignes de sources. Les roches mères ont favorisé le développement différencié des sols (ici pauvres et acides, là riches et bien drainés).
- Cohérence environnementale : la gestion des ressources naturelles (diversité des milieux, espèces présentes ...) est soumise aux mêmes réalités sur les 6 communes concernées.
- Cohérence agricole : parcellaire, pratiques culturales, pratiques d'élevage et histoire de l'agrosystème local versent la zone dans une même typologie morphologique l'« openfield mixte ».
- Cohérence forestière : le morcellement des propriétés, la mixité feuillu-résineux, la similitude des stations et des types d'essences génèrent des enjeux d'exploitations partagés.

- Cohérence socio-économique : le territoire correspond à un bassin de vie rural encadré par des villes de taille moyenne : Huy, Dinant, Marche-en-Famenne et Namur-capitale.
- Cohérence patrimoniale culturelle : le patrimoine bâti est très riche. Fermes en carré, châteaux, habitat rural préservé jalonnent le territoire.

En plus de cette cohérence interne, d'autres raisons ont également orienté le choix du périmètre du futur Parc naturel :

- Les différentes pressions sur les milieux naturels telles que l'intensification de l'agriculture.
- Les différentes pressions sur l'aménagement du territoire avec singulièrement l'étalement résidentiel engendré par la proximité de pôles urbains (Namur, Andenne, Huy, Marche-en-Famenne, Dinant).
- Le fort attachement des habitants, tout comme des décideurs locaux, à préserver la ruralité de leurs villages.

2.3 | CINEY CENTRE-VILLE

Les Parcs naturels contribuant au développement de territoires ruraux, la question de l'intégration du centre-ville de Ciney a été débattue. Etant donné les liens forts de la ville avec le milieu rural, singulièrement vis-à-vis des activités économiques agricoles, le choix s'est porté sur une inclusion complète de la commune de Ciney au projet de Parc naturel.

Le centre-ville de Ciney compte par ailleurs de nombreuses écoles primaires et secondaires. Ce public spécifique fera l'objet d'une attention particulière dans les actions de sensibilisation de la population, un volet important des missions d'un Parc naturel.

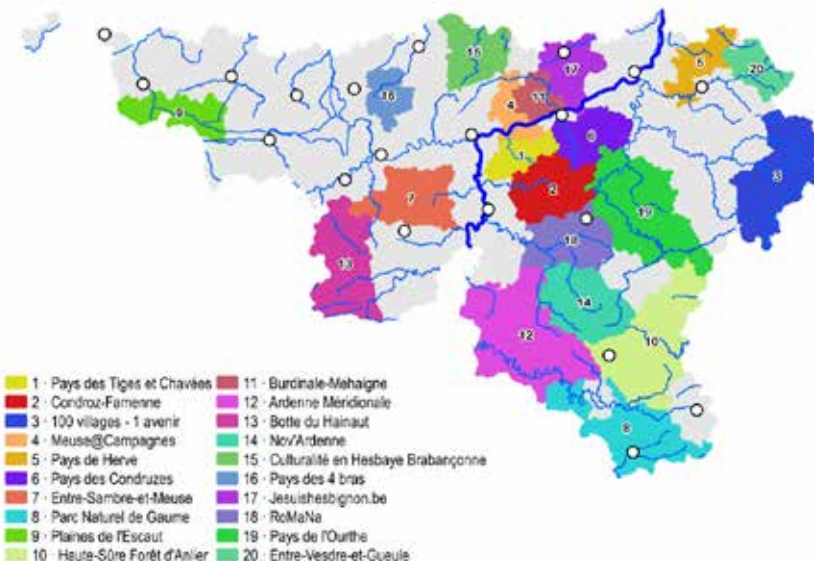


2.4 | EXPÉRIENCES DE L'ACTION TRANSCOMMUNALE

Le projet de Parc naturel « Cœur de Condroz » se fonde sur l'expérience acquise depuis une vingtaine d'années grâce aux deux Groupes d'Action Locale (GAL), actifs sur le territoire dans le cadre des financements FEADER/LEADER :

- Le GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL pour les Communes d'Assesse, Gesves et Ohey depuis 2001
- Le GAL Condroz-Famenne ASBL pour les Communes de Ciney, Hamois et Havelange depuis 2007

La dynamique d'une coopération territoriale est donc bien ancrée. Les communes sont familières des projets transcommunaux. Depuis plusieurs années, les 2 GAL travaillent régulièrement en collaboration sur différentes thématiques, tant les réalités sont similaires de part et d'autre : tourisme (une seule et même Maison du Tourisme depuis 5 ans : la MT Condroz-Famenne), préservation de la biodiversité, agriculture, alimentation (coopérative Cocoricoop active sur les 6 communes, création d'un CPA), économie... Récemment, les 6 communes ont d'ailleurs décidé d'introduire une seule candidature commune dans le cadre de l'appel à projets LEADER et de n'avoir plus qu'un seul GAL actif sur le territoire, porté en cas de reconnaissance par le futur Parc naturel.



Carte 3: Les Groupes d'Action Locale en Wallonie (programmation 2014-2020)

3

C'EST QUOI UN PARC NATUREL ?



3 | C'EST QUOI UN PARC NATUREL ?

Les Parcs naturels wallons se veulent un modèle de développement entre l'homme et la nature sur des territoires qui ne se bornent pas aux limites communales. C'est dans l'Est de la Belgique, autour de la Réserve naturelle des Hautes Fagnes, qu'en premier est apparu le désir de développer harmonieusement le territoire grâce à la création d'un Parc naturel.

Poussé par le modèle français des Parcs naturels régionaux français, initié par un décret du Général De Gaulle dès 1967, l'idée est de gérer durablement un territoire en prenant le pari que l'homme peut développer ses activités en préservant une flore et une faune variées et souvent précieuses, en prenant en compte la qualité de son cadre de vie et en gérant durablement ses ressources. Les Parcs naturels s'inscrivent logiquement dans une démarche de développement durable.

Au cœur de leurs missions, la protection de la nature et de l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement économique et rural, la sensibilisation de tous sont des thèmes qui ont fait leur chemin... et leurs preuves.

Le Décret du Gouvernement wallon du 3 juillet 2008 définit les missions des Parcs naturels. Elles peuvent être résumées comme suit :

- Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social ;
- Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Le texte complet du Décret est disponible sur le site de la Fédération des Parc naturels de Wallonie :

<https://www.parcsnaturelsdewallonie.be>

Les Parcs naturels mènent de nombreux projets concrets, sur plusieurs thématiques, dont une série sont repris sur le site de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie également.

4

POURQUOI UN PARC NATUREL ?



4 | POURQUOI UN PARC NATUREL ? ENJEUX ? LIENS GAL, PCDR...

Le territoire du Parc naturel Cœur de Condroz se partage largement entre terres de culture, prairies permanentes et forêts. Deux cours d'eau principaux structurent le territoire : le Samson et le Bocq

Présentant une grande diversité de milieux, le Cœur de Condroz est riche en matière de biodiversité et de nombreuses espèces emblématiques y sont observées : triton crêté et cigogne noire en sont des exemples.

Le patrimoine bâti est également remarquable : fermes en carrés, châteaux, habitat rural caractéristique jalonnent les campagnes. Territoire rural, mêlant espaces naturels, agriculture diversifiée, forêts et patrimoine, le Cœur de Condroz est d'une grande richesse, à bien des égards.

Ce territoire rural est cependant confronté à différents enjeux et évolutions majeurs :

- L'érosion de la biodiversité se produit ici comme ailleurs. La pression sans cesse croissante sur les milieux naturels et l'environnement, par l'urbanisation, par l'intensification des pratiques agricoles et forestières, par des actes inappropriés (remblaiement, drainage...) est à l'œuvre sur le territoire. La pression sur les paysages présente globalement les mêmes causes.
- Comme partout ailleurs en Europe occidentale, l'agriculture familiale fait peu à peu place à une agriculture plus intensive. Le nombre de fermes diminue et leur surface augmente sensiblement. Dans le Condroz, la question de la reprise des fermes est très préoccupante étant donné la flambée du prix des terres. Il n'en reste pas moins que le territoire demeure très dynamique et diversifié en matière de production agricole et de transformation : relocalisation de certaines filières, présence d'une coopérative de circuit court (Coocricoop), création de fermes collaboratives, installation d'outils de transformation, mise en place d'un Conseil de Politique Alimentaire,... Maintenir ce tissu agricole dense et assurer sa transition agroécologique représente sans nul doute un enjeu majeur pour le territoire.
- Les forêts du territoire connaissent de multiples attaques sanitaires. Principalement feuillue, la forêt condruzienne est surtout affectée par la chalarose du frêne mais de manière générale, les aléas climatiques causent des dégâts significatifs en forêt. La filière bois, bien qu'encore très présente sur le territoire (deux scieries de chêne, une scierie de résineux et de nombreuses entreprises bois) est mise à mal par les exportations massives de bois vers l'Asie.
- L'agriculture et la forêt représentent des secteurs économiques importants pour le territoire mais les secteurs

secondaires et tertiaires sont bien présents également. Le territoire compte plusieurs zonings d'activité économique. Une vision à long terme de la dynamisation de ces zonings doit être envisagée afin d'assurer une activité économique durable sur le territoire, minimisant les impacts potentiels sur la biodiversité et sur l'activité agricole. Le territoire est en outre caractérisé par un nombre d'indépendants important, supérieur à la moyenne provinciale

- Le cœur de Condroz est de plus en plus reconnu comme une destination touristique à part entière en Wallonie, mêlant nature, terroir et patrimoine bâti exceptionnel à deux pas de Namur. La Maison du Tourisme Condroz-Famenne promeut un tourisme doux, familial, authentique.
- Les espaces ruraux sont confrontés à de nouveaux défis en matière d'aménagement du territoire. Citons à titre d'exemple : l'étalement des centres urbains bordant le territoire, l'émergence de nouvelles manières d'habiter (appartements, architecture contemporaine), la gestion de la mobilité en l'absence d'une offre de transports publics satisfaisante, la nécessaire transition énergétique, l'amélioration de la connectivité numérique,
- Les évolutions socio-économiques influencent également ces territoires ruraux : la création d'emplois locaux non délocalisables et, en corollaire, la lutte contre la précarisation et l'isolement d'une frange sans cesse grandissante de la population, le vieillissement de la population et le maintien des aînés à domicile, l'accessibilité aux services et aux soins de santé en particulier, à la culture, ... Le Cœur de Condroz n'échappe pas à ces nombreux défis et compte bien y faire face !
- Diverses dynamiques sont en cours sur le territoire pour prendre en compte ces enjeux et ces évolutions. Les communes, les GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées développent des projets visant un développement durable du territoire.

Pourquoi dès lors mettre en place un Parc naturel ?

Les raisons sont multiples. Il s'agit :

- De sensibiliser tous les publics à la fragilité des richesses naturelles et à la nécessité de les protéger, de les restaurer et de les valoriser (biodiversité, environnement, paysages...).
- D'aborder et de gérer à une échelle territoriale pertinente les enjeux cités ci-avant (nature, patrimoines, urbanisation, énergie, mobilité, soutien aux activités traditionnelles...) et de disposer de moyens, humains et financiers pour ce faire.
- De défendre le caractère rural du territoire.
- De renforcer et de pérenniser les dynamiques communales et celle des GAL en matière de développement durable

du territoire. En effet, le Parc naturel apportera une vision à plus long terme du développement durable et de la résilience du territoire. Il permettra d'initier des actions qui nécessitent des temporalités plus longues que celles des programmations GAL ou des législatures communales.

- De disposer d'un outil « faîtier » rassemblant divers partenaires et initiatives dans une dynamique transversale, pour plus de cohérence et d'efficacité.
- De participer, par les actions du Parc naturel, à la construction d'une identité territoriale forte.

Lien avec les autres dynamiques de développement territorial

Avant même de se positionner en faveur de l'élaboration d'un dossier de candidature Parc naturel, les élus locaux ont souhaité analyser l'articulation des différents outils de développement territorial avec la potentielle structure Parc naturel. Ils souhaitaient en effet éviter de multiplier inutilement les outils.

Une étude menée en 2018 (voir en annexe) afin d'identifier les opportunités et contraintes liées à la création d'un Parc naturel a montré que ce dernier peut jouer un réel rôle fédérateur en matière de développement territorial, en donnant une vision transversale et durable du développement du territoire. Le Parc naturel permettra de mettre en réseau les programmes et acteurs du développement territorial et jouera le rôle de courroie de transmission entre les différents niveaux territoriaux.

Comme mentionné précédemment, le territoire du Parc naturel est actuellement couvert par les GAL Condroz-Famenne et Pays des Tiges et Chavées. Afin de rationaliser les outils de développement territorial, les 6 communes engagées dans le projet de Parc naturel ont pris la décision d'introduire une candidature commune au futur appel à projets LEADER. La structure créée portera à la fois les projets du Parc naturel et les projets GAL.

Les 6 communes du Parc naturel adhèrent toutes à la Maison du Tourisme Condroz-Famenne. Les actions du Parc naturel vont renforcer l'identité propre du territoire, ce qui représente un atout touristique indéniable. Parc naturel et Maison du Tourisme collaboreront étroitement à dynamiser cette identité et à développer un tourisme doux et familial caractéristique de la région. Par ailleurs, les 6 communes sont également engagées en PCDR. Depuis peu, c'est la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) qui accompagne les 6 communes dans leurs Opérations de Développement Rural. Les GAL actuels entretiennent d'ores et déjà des liens étroits avec la FRW afin d'assurer une complémentarité maximale entre les projets développés à l'échelle communale et ceux développés à l'échelle transcommunale. Le chargé de projet Biodiversité des GAL a par exemple consulté l'ensemble des groupes BiodiverCité créés dans le cadre des PCDR afin d'identifier les sites naturels à restaurer d'ici fin 2023. Il est évident que

cette collaboration permet de renforcer les actions menées aux différents échelons. Le Parc naturel entretiendra cette vision croisée avec les PCDR des communes. Une analyse croisée des différentes actions planifiées dans les PCDR au regard des thématiques identifiées pour les groupes de travail du projet de Parc naturel a d'ores et déjà été menée (voir tableau en annexe).

Plusieurs autres outils de développement territorial sont également présents à l'échelle communale (voir diagnostic) : PST, PCS etc. Le Parc naturel facilitera les liens entre ces différents outils et offrira une vision transversale du développement durable du territoire.

Enfin, le territoire regorge d'acteurs locaux et collectifs, associatifs ou citoyens, culturels, sociaux, économiques, ... Comme initié dans le cadre du processus participatif mieux décrit ci-après, le Parc naturel veillera à associer ces nombreux acteurs locaux, représentatifs de la société civile, et faisant battre le cœur du territoire.



5

MÉTHODOLOGIE, ÉTAPES, PROCESSUS PARTICIPATIF



5 | MÉTHODOLOGIE, ÉTAPES, PROCESSUS PARTICIPATIF

Plusieurs étapes ont été franchies avant d'élaborer ce dossier de candidature, tant sur le plan technique qu'au niveau gouvernance et participation citoyenne. Les paragraphes suivants retracent l'historique du projet et ces différentes étapes.

5.1 | UN INTER-COLLÈGES EN SEPTEMBRE... 2001 !

L'idée d'un Parc naturel en Condroz n'est pas neuve : en 2001 déjà, 10 communes s'étaient positionnées favorablement pour amorcer la réflexion, avant le « moratoire » qui a suivi. A la demande des communes d'Assesse, Gesves et Ohey, et suite à la création du Parc naturel de Gaume (et donc à la levée du moratoire), l'ASBL GAL Pays des Tiges et Chavées a décidé d'affecter un subside qui lui était octroyé par la Province de Namur, pour relancer la réflexion. Plusieurs études se sont succédées depuis 2017 pour aider les Conseillers communaux et autres forces vives du territoire à se positionner sur le projet.

5.2 | UNE PREMIÈRE ÉTUDE POUR BALISER LE PÉRIMÈTRE POTENTIEL ET MIEUX CERNER LES MISSIONS D'UN PARC NATUREL

Tel que déjà mentionné supra, une première étude menée en 2017 a permis de cerner les missions des Parcs naturels et leur fonctionnement, et surtout d'identifier le territoire « idéal » pour en créer un en « Cœur de Condroz » si cela s'avérait pertinent, et si les communes s'accordaient sur un projet commun le cas échéant. Les résultats de cette étude ont été présentés publiquement le 14/06/2017, à Béronsart, en présence des administrateurs des 2 GAL concernés, de nombreuses forces vives du territoire (MT, contrats rivières, DNF, ...) ainsi que des conseillers communaux des 7 communes pressenties : Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Plusieurs témoignages de terrain ont permis d'apporter un éclairage concret lors des moments d'échange qui ont suivi.



A l'ordre du jour de cette réunion d'information, plusieurs interventions :

- Introduction et accueil (Pierre Tasiaux, Bourgmestre d'Assesse et Président du GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL)
- Contexte de la soirée (Xavier Sohet, GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL)
- C'est quoi un Parc naturel ? (Nicolas Nederlandt, Fédération Wallonne des Parcs naturels)
- Témoignages d'acteurs de terrain (Donatien Liesse, Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier)
- Complémentarités avec d'autres plans et programmes (Xavier Sohet, Nicolas Nederlandt et Donatien Liesse)
- Proposition de périmètre (Corentin Fontaine, Proscap)
- Etapes pour la constitution du dossier (Nicolas Nederlandt et Xavier Sohet)
- Walking diner (tables tournantes et échanges)
- Mise en commun et conclusions

Le compte-rendu de la soirée du 14/06/2017 se trouve en annexe.



5.3 | L'IDENTITÉ TERRITORIALE

En parallèle, une réflexion sur l'identité du territoire a également été menée par la Maison du Tourisme Condroz Famenne, l'opérateur touristique des 2 GAL actifs sur ce territoire et partenaires sur de nombreux projets. Les résultats de cette réflexion corroborent l'idée que les 7 communes forment un territoire homogène, cohérent, soucieux de développer une identité condruzienne commune et développer l'économie locale tout en préservant ses paysages et son patrimoine bâti et naturel exceptionnels. Les plans de développement stratégique des 2 GAL et les diagnostics sur lesquels ils reposent présentent d'ailleurs beaucoup de points communs.



5.4 | UNE SECONDE ÉTUDE POUR IDENTIFIER LES SYNERGIES AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE

A la demande de 4 communes ayant manifesté la volonté de poursuivre la réflexion (Assesse, Gesves, Havelange, Ohey), et en réponse aux questions légitimes relevées dans les 7 délibérations communales reçues suite à la première étude, une seconde étude a été commandée par le GAL Pays des Tiges et Chavées en 2018, toujours financée par la Province de Namur. Cette seconde étude avait pour ambition d'approfondir certains aspects :

- Les relations entre un Parc naturel et les autres acteurs et/ou programmes de développement territorial ;
- La question de la gouvernance du territoire ;
- Le fonctionnement d'un Parc naturel et l'implication communale ;
- Les moyens humains et financiers nécessaires, et l'investissement communal ;
- Les contraintes liées à la création d'un Parc naturel.

A la demande des communes, un grand nombre de témoignages d'acteurs de terrain ont également été consignés, afin d'étayer les propos théoriques.

La question du territoire n'a pas été réanalysée dans le cadre de cette seconde étude. Afin de rester cohérent, le périmètre de cette seconde étude a donc été conservé. Outre les 7 communes pressenties, une ouverture a été proposée par la commune d'Ohey vers les communes de Marchin, Modave et Clavier.

L'intégration de ces communes dans le périmètre avait d'ailleurs été analysée dans la première étude, de même qu'une partie des territoires d'Yvoir et Dinant, relativement similaires d'un point de vue « géographique ». Bien que plusieurs éléments ne plaident pas en leur faveur en matière de rationalisation des outils de développement et de logique territoriale (limites provinciales, maisons du tourisme, bassins de vie, ...), aucun scénario n'était exclu à ce stade.

Une présentation de cette seconde étude suivie d'un temps d'échange a ensuite été organisée, en inter-collèges, le 31 août 2018, en présence de représentants des 7 communes concernées.

5.5 | CONCLUSIONS DES 2 PREMIÈRES ÉTUDES ET DÉCISIONS COMMUNALES

Au terme de ces deux premières phases d'étude et de cette phase de concertation, plusieurs éléments sont apparus clairement :

- 6 communes adhèrent au projet et souhaitent aller plus loin dans la réflexion (Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey) et 1 commune n'y adhère pas (Somme-Leuze) principalement pour des questions d'identité territoriale (commune plus famennoise).
- La création d'un Parc naturel permettrait de se doter d'un espace d'échanges entre communes et avec les acteurs de terrain, permettant d'élaborer une vision stratégique partagée pour le territoire.
- La création d'un Parc naturel en Cœur de Condroz permettrait de se doter d'une identité territoriale forte, de renforcer l'esprit de communauté rurale, de préserver les spécificités et les richesses notamment naturelles, et de s'affirmer face au développement des pôles urbains avoisinants.
- La création d'un Parc naturel permettrait de mutualiser des moyens, faire des économies d'échelle pour les communes et développer un véritable pôle d'expertise en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement socio-économique et du montage de projets, dans le prolongement des actions des GAL.
- L'action du Parc naturel renforcée par les subsides LEADER (GAL) permettrait de déployer des actions plus pérennes et plus structurantes, sur un territoire cohérent, avec des moyens renforcés (effet levier par rapport aux quotes-parts communales).
- L'étude identifie clairement les risques de « doublons » si l'action du Parc naturel n'est pas définie en partenariat et en concertation avec les différents acteurs locaux. Si c'est fait intelligemment et constructivement, la création d'un Parc naturel renforcerait les missions de ces différents acteurs de développement territorial, via l'apport de compétences nouvelles et des moyens humains et financiers complémentaires.
- La création d'un Parc naturel renforcerait les synergies entre les communes partenaires.
- La création d'un Parc naturel ne présente aucune contrainte, si ce n'est l'appropriation d'un mode de gouvernance encore plus orienté vers la transcommunalité.
- La création d'un Parc naturel permettrait la mise en place et l'animation d'une véritable **plateforme partenariale de gestion durable d'un territoire !**

5.6 | CRÉATION DE L'ASSOCIATION DE PROJET

En 2020, au terme de deux années ponctuées d'études et de réunions de concertation, la volonté des 6 communes condruziennes impliquées a été de consolider les fondations du projet. Cette volonté s'est traduite par la création d'une association de projet, afin d'assurer la bonne gouvernance du projet. Un inter-collèges et plusieurs échanges entre les Directeurs généraux et les coordinateurs des GAL impliqués ont permis de rédiger une proposition de statuts et de composition des différents comités.

Suite aux délibérations communales des 6 communes impliquées, l'Association de projet « Parc naturel Cœur de Condroz » a été créée en janvier 2021. Le Comité de Gestion s'est réuni le 15/01. Les statuts ont été validés par la Tutelle et enregistrés au Moniteur.

En ce qui concerne le budget prévu pour le fonctionnement de cette association de projet, les 6 communes impliquées ont provisionné 10.000€ chacune pour financer les différentes étapes du processus durant la période 2021-2022. Un subside de la Province de Namur (14.000€) a également été sollicité et obtenu pour contribuer à ce projet transcommunal ambitieux.

Au niveau gouvernance (cf. chapitre 8), l'Association de projet est pilotée par plusieurs comités : le comité de gestion, le comité d'étude et le comité de pilotage. Ces différents comités se sont réunis plusieurs fois tout au long du processus. Outre ces 3 comités « officiels », des groupes de travail composés de citoyens du territoire ont également été organisés afin de faire remonter les idées de projets et alimenter le futur plan de gestion. Des experts ont également été sollicités pour orienter et/ou analyser les propositions soumises au Comité d'étude. L'articulation entre ces différents comités ainsi que le rôle de chacun est présentée dans l'organigramme repris dans la section « Gouvernance ».



Parc naturel
Cœur de Condroz
Association de projet

5.7 | DÉSIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET

Un auteur de projet a été désigné, à la suite d'un marché public. Ses missions :

- Consolider le diagnostic territorial ;
- Organiser les groupes de travail thématiques ;
- Rédiger le plan de gestion.

C'est le consortium TR@ME / Dr(ea)²m qui a été sélectionné. Un grand nombre de réunions de suivi ont bien entendu été organisées tout au long du processus avec eux.

5.8 | UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL COMME PHOTOGRAPHIE DE DÉPART

La première mission de l'auteur de projet a été de compiler les différentes données disponibles concernant le territoire et de les compléter, afin de consolider le diagnostic territorial. Comme indiqué supra, les différentes études menées jusque là ont permis de collecter un grand nombre d'informations. La consolidation du diagnostic territorial a permis d'affiner les enjeux du territoire et donc le rôle que pourrait jouer le Parc naturel en complémentarité avec les autres acteurs du territoire.

Une première proposition de diagnostic territorial (diagnostic à froid) a été présentée le 9 novembre 2021 au comité d'étude composé d'élus des 6 communes et des équipes des 2 GAL concernés (une vingtaine de chargés de missions thématiques). La réunion a permis de compléter, d'humaniser les données froides (données brutes, statistiques, ...) et de faire émerger certains enjeux du territoire.



A l'issue de ces 2 phases (diagnostic à froid, diagnostic à chaud), plusieurs étapes étaient franchies :

- Réalisation d'une cartographie thématique simplifiée du territoire du futur Parc naturel
- Réalisation d'un diagnostic initial (données froides)
- Validation des thèmes à approfondir avec les partenaires du territoire
- Identification des acteurs territoriaux à mobiliser
- Réalisation d'un diagnostic spatial partagé (données chaudes) du territoire du futur Parc naturel, selon les thématiques choisies, et selon la démarche « Espace »
- Présentation du diagnostic consolidé sous forme d'une analyse SWOT (ou AFOM : Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) complétée d'une analyse SOAR (ou FOAR : Forces-Opportunités-Attentes-Résultats)
- Compilation d'un rapport de diagnostic final, amendé en fonction des commentaires émis lors des différentes réunions. Cf. annexe.

5.9 | CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Plusieurs outils de communication ont été créés afin de maximiser l'adhésion de la population autour du projet, basés sur un logo et une identité visuelle communes. Parmi ces outils, un site internet notamment, destiné à présenter le projet et à diffuser un maximum d'informations : www.coeurdecondroz.be

Ce site internet reprend la description générale du projet et du territoire concerné, les actualités, mais également les études et autres comptes-rendus de groupes de travail thématiques. Bien que la participation aux groupes de travail ait été plébiscitée afin de favoriser les échanges, un onglet « participation » permettait même aux internautes de déposer leurs idées de projets. Objectif : un maximum de transparence et de participation citoyenne !

Des échanges réguliers avec la Fédération des Parcs naturels, l'administration wallonne et le Cabinet, ont également de consolider les bases du projet.



5.10 | RÉUNION D'INFORMATION PLÉNIÈRE ET LANCEMENT DU PROCESSUS PARTICIPATIF

Le 12 janvier 2022, une grande réunion d'information publique a été organisée. Tous les habitants des 6 communes concernées ont été invités. Plus de 15.000 flyers ont ainsi été diffusés en toutes-boîtes. Un affichage et la distribution de flyers dans les lieux publics et commerces ont aussi été assurés, ainsi qu'un mailing personnalisé. Enfin, l'information a également été diffusée via les canaux de communication des communes, GAL et autres partenaires concernés. Vu le contexte sanitaire, et soucieux de permettre à un maximum de personnes de suivre la soirée d'information, cette dernière a été retransmise en direct et enregistrée pour pouvoir être visionnée ultérieurement.

Les internautes ont ainsi eu l'occasion de suivre la soirée d'information comme s'ils y étaient et poser leurs questions ou commenter les interventions. Un modérateur avait été désigné au sein du comité de gestion pour assurer le relais durant la soirée et répondre aux questions en direct. Une agence de communication spécialisée avait été engagée pour l'occasion afin d'équiper la salle de manière professionnelle et assurer une captation de qualité. Une centaine de personnes étaient présentes physiquement et plus de 150 en ligne.

2 jours plus tôt, une autre soirée d'information avait été organisée, dédiée aux agriculteurs. Le contexte de la nouvelle PAC inquiétait les agriculteurs et une soirée d'information a été organisée à ce sujet par les 6 communes partenaires et les 2 GAL. Objectif : faire remonter les craintes et attentes des agriculteurs par rapport à la réforme de la PAC (ces attentes se sont traduites par un mémorandum envoyé aux Ministres concernés) et présenter le projet de Parc naturel. 65 agriculteurs étaient présents.



5.11 | ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Suite à cette réunion d'information publique, les groupes de travail thématiques ont été initiés.

Sur base du diagnostic, 6 axes stratégiques ont été définis :

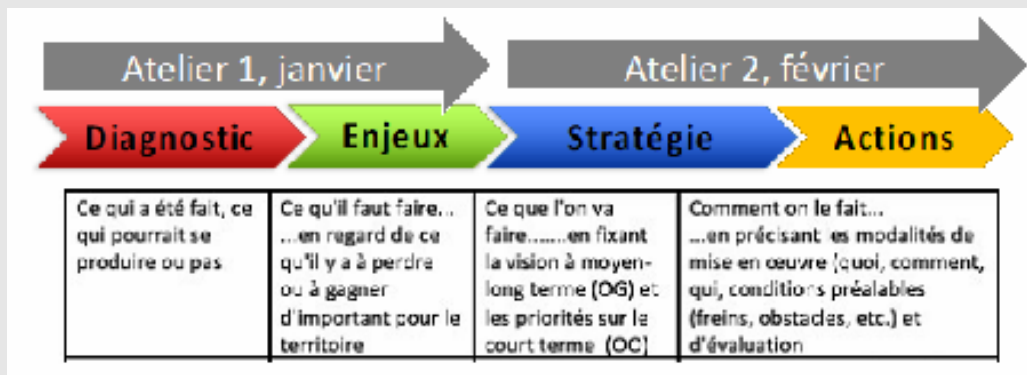
- AS 1 - Agriculture et alimentation
- AS2 - Développement rural et socio-économique
- AS3 - Aspects sociaux – Logement – Culture/loisirs/enseignement
- AS 4 - Energie - climat
- AS 5 - Aménagement du territoire, paysages et mobilité
- AS 6 - Environnement et biodiversité

Les 6 axes stratégiques ont été soumis à la réflexion de 6 groupes de travail thématiques (GT) au cours de 2 séances. Les aspects « Gouvernance » ont été abordés de manière transversale dans un premier temps.

Chacun des 6 groupes de travail s'est donc réuni à deux reprises, en janvier, puis en février :

1. Première réunion : présentation des éléments de diagnostic clés en lien avec la thématique du GT et identification des enjeux du territoire.
2. Deuxième réunion : présentation des enjeux du territoire définis lors de la première réunion et identification des pistes d'actions rencontrant les objectifs globaux et opérationnels.

Plus de 250 personnes différentes ont participé à ces réunions, certaines personnes ayant bien entendu participé à plusieurs groupes de travail ! Une belle émulation !



5.12 | RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE : DÉFINITION DES ENJEUX ET PRIORISATION DES ACTIONS

En plus de la réunion dédiée au « diagnostic à chaud », le comité d'étude s'est réuni à deux reprises, après chaque salve de groupes de travail :

Après les premières réunions des groupes de travail (janvier), le comité d'étude s'est réuni pour faire la synthèse des enjeux et définir des visions pour le territoire.

Exemple de « vision » thématique : En matière d'environnement, le Parc naturel "Cœur de Condroz" entend développer un maillage complet pour la biodiversité, renforcer les dispositifs de protection/conservation des eaux et des sols et assurer la gestion durable de ses forêts. La mise en réseau des acteurs du territoire au bénéfice de la biodiversité et le renforcement du rôle des agriculteurs en faveur de l'environnement tout comme la mobilisation du grand-public dans les enjeux de l'environnement constitueront les principaux moyens d'action à activer afin de relever ces défis.

Après les secondes réunions des groupes de travail (février), le comité d'étude s'est réuni pour analyser toutes les propositions d'actions et les prioriser. Plusieurs critères ont ainsi été définis collégalement et pris en compte pour l'analyse de chacune des actions proposées :

- L'action contribue-t-elle concrètement à un enjeu identifié ?
- Ses résultats attendu(s) sont-ils mesurables ?
- Valorise-t-elle les ressources spécifiques du territoire, est-elle un levier de synergies territoriales ?
- L'action relève-t-elle des compétences d'un Parc naturel (au regard du décret) ?
- Est-elle déjà mise en œuvre par une autre structure (GAL, MT, commune, ...) ? Si oui, doit-elle être renforcée, prolongée ?
- Paraît-elle faisable techniquement et financièrement ?
- Concerne-t-elle l'ensemble du territoire du futur Parc naturel ?
- Est-elle favorable à l'image du territoire ou renforce-t-elle son identité, son rayonnement ?
- Est-elle innovante ?
- Des éléments importants manquent-ils pour démarrer l'action ?

Volontairement, à ce stade-là de la réflexion, les questions budgétaires ont été « ignorées » afin de maintenir la vision la plus large possible.

Les mindmaps synthétisés des travaux des GT sont repris en annexe.



5.13 | PRÉSENTATION PLÉNIÈRE DU PLAN DE GESTION

Une fois toutes les actions priorisées et synthétisées, le plan de gestion a été présenté publiquement lors d'une soirée d'information. Toutes les personnes ayant participé au processus participatif et notamment aux groupes de travail ont été conviées, en plus des membres des comités de gestion et d'étude. Le plan de gestion y a été présenté.

Les participants ont pu partager leurs derniers commentaires sur le plan de gestion au travers de tables tournantes.

A l'issue des échanges, la soixantaine de participants ont pu voter leur adhésion au projet, moyennant l'intégration des dernières remarques émises. Le vote a été unanime !

5.14 | RÉDACTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dernière étape mais non des moindres, le dossier de candidature a été rédigé et finalisé. Il a ensuite été validé par le Comité de gestion puis en juin 2022 par les Conseils communaux des 6 communes partenaires avant d'être envoyé au Gouvernement wallon et à l'administration.

Parc naturel
Coeur de Condroz
Association de projet

24 mai 2022 | 19h30
Centre culturel de Ciney (Salle Polyvalente)

RÉUNION À L'ATTENTION DES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

A l'ordre du jour :

- Présentation de la proposition de plan d'actions issu de la réflexion en GT
- Partage et discussion

www.coeurdecondroz.be



6

GRILLE DE LECTURE DU PLAN DE GESTION



6 | GRILLE DE LECTURE DU PLAN DE GESTION

6.1 | DES PROPOSITIONS QUI ÉMANENT D'UN LARGE PROCESSUS PARTICIPATIF, À PRIORISER

Comme déjà précisé dans les aspects méthodologiques, les propositions présentées dans le plan de gestion émanent d'un large processus participatif, ayant impliqué plus de 250 citoyens et élus. Plus qu'une consultation, une véritable co-construction d'un projet de territoire ! Bien entendu, toutes les propositions n'ont pas été retenues : une priorisation a été effectuée par le Comité d'étude, en fonction des thématiques de prédilection des Parcs naturels, de l'objectivation des besoins, des synergies avec la Déclaration de Politique Régionale, de l'intérêt des communes partenaires, etc.

Ces actions sont structurées, par axe thématique et au sein de chacun de ces axes thématiques par objectifs stratégiques et opérationnels. Néanmoins, toutes les actions proposées ne sont pas « au même niveau » et nécessiteront des moyens très différents pour leurs mises en œuvre. Nous avons délibérément souhaité conserver les différentes actions pertinentes, même si certaines semblent parfois plus anecdotiques, à la fois parce qu'elles émanent du processus participatif mais également parce qu'elles vont permettre d'alimenter plusieurs démarches de développement territorial : dossier GAL, appels à projets régionaux, prise en charge par des acteurs du territoire, ... Concernant les actions propres au Parc naturel, un plan d'actions plus détaillé sera décliné annuellement et permettra de prioriser les actions.

Le plan de gestion pourrait être perçu comme un « catalogue de bonnes intentions » ou une « longue liste de Noël ». Le plan de gestion est ambitieux, certes. Mais il reflète la volonté du territoire de se doter d'une vision et d'une stratégie de développement à long terme. Comme Rome, tout ne se fera pas en un jour ! Mais ce plan de gestion donne un cap, une perspective...

Précisons encore que toutes ces actions ne sont pas issues de la littérature, mais bien des échanges et rencontres suscitées dans le cadre du processus participatif. Certaines de ces actions peuvent paraître naïves, au regard des finances publiques par exemple ou encore des priorités politiques. Plusieurs actions devront donc bien entendu être affinées si le Parc naturel est reconnu, en partenariat avec les communes et les forces vives du territoire.

6.2 | LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Association de projet Cœur de Condroz et ses 6 Communes partenaires entendent bien jouer un rôle significatif - dans les limites de leurs moyens et de leurs niveaux de compétences - dans la mise en œuvre des 17 objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies pour l'horizon 2030 (Pour plus de détails voir : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>).

C'est ainsi qu'au regard de chaque objectif opérationnel décrit dans le plan de gestion ont été repris les Objectifs de Développement Durables (ODD) auxquels il contribue directement et prioritairement.

L'ordre inhérent au sein des ODD tels que repris dans le schéma ci-dessous repose sur l'hypothèse que soient acquises à la fois la conviction d'une planète finie aux ressources limitées et la nécessité d'intégrer cette contrainte dans toute démarche liée au développement durable.



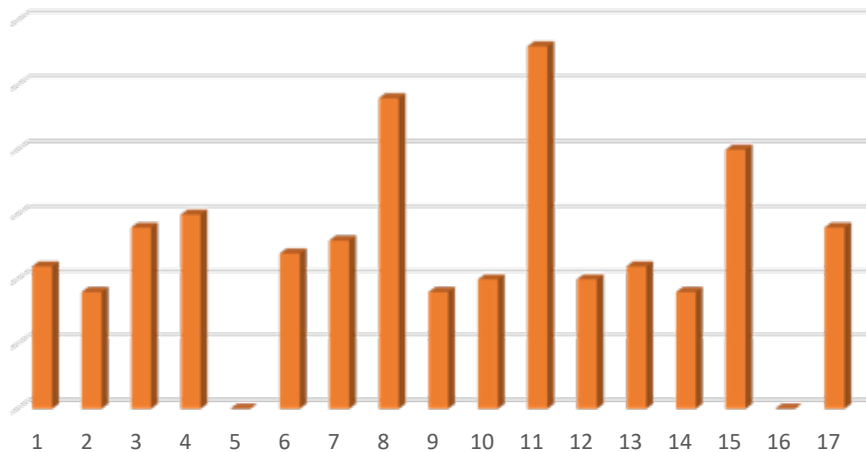
Reconnaître l'idée d'une planète finie introduit implicitement un "ordre" inhérent au sein des ODD

A l'analyse des ODD poursuivis par les objectifs opérationnels du Parc naturel, il s'avère que ceux-ci concernent bien des objectifs liés à la planète, aux besoins de la population, à une croissance compatible avec les équilibres à respecter dans la sphère environnementale et sociale et à une gouvernance locale particulièrement sensibilisée à l'importance de son caractère inclusif.

A ce stade-ci, l'exercice de hiérarchisation entre ces objectifs paraît difficilement réalisable dans la mesure où l'atteinte de tel ou tel ODD dépendra notamment des moyens dont disposera le Parc naturel et de la répartition de ceux-ci entre les objectifs, étant précisé que la référence aux cercles représentés ci-dessus et à leurs interactions devrait servir de référence dans les futurs choix à opérer au sein des instances décisionnelles du Parc naturel.

Néanmoins, les ODD "Faune et flore terrestres", "Villes et communautés durables" ou encore "Accès à des emplois décents" apparaissent comme prioritaires dans le plan de gestion du Parc naturel.

Liens entre les objectifs du PNCC et les ODD



6.3 | RÉSILIENCE TERRITORIALE

Les sources de rupture de la normale sont multiples, qu'il s'agisse, entre autres, du changement climatique, des catastrophes naturelles, de l'érosion de la biodiversité, des crises économiques, alimentaires, sanitaires et énergétiques, des risques technologiques ou encore de la remise en cause de notre modèle démocratique que cela soit par des tendances politiques extrêmes internes ou venues d'autres territoires.

Les dernières crises que nous avons traversées nous l'ont rappelé.

Suivant les fiches actions pour la résilience locale développée par « La Traverse », la résilience territoriale peut s'entendre comme *la capacité du territoire à absorber les chocs, à se réorganiser dans un environnement de manière à maintenir toujours ses fonctions identifiées comme principales, sa structure et ses capacités de réactions, et de ce fait son identité.*

Le plan de gestion s'appuie sur une volonté fondamentale de transversalité et de réflexion systémique qui in fine vise le développement d'un territoire de plus en plus résilient face aux changements brutaux ou aux évolutions progressives que traverse notre société. Ce plan de gestion tente de répondre aux enjeux majeurs suivants :

- Créer un cadre de vie favorable à la biodiversité et à la santé
- Développer l'économie, en portant une attention particulière à l'économie circulaire
- Améliorer l'autonomie alimentaire
- Réduire les besoins en énergie et produire cette énergie localement
- Favoriser la solidarité sociale et l'autonomie intellectuelle

Il ne s'agit pas de favoriser un repli sur soi, une autonomie à tout crin, mais de développer des compétences, produits, services et biens immatériels fondés sur les caractéristiques propres du territoire, pour le plus grand bénéfice de ses habitants comme du reste de la société, de la planète. Pour cela, la stratégie développée dans le plan de gestion a cherché à s'ancrer dans les ressources locales, tout en veillant à les conserver, les pérenniser et les développer. Si dans la partie suivante, cette préoccupation apparaît particulièrement dans l'axe « Energie – Climat », elle se retrouve dans tous les autres axes et il faut la garder à l'esprit lors de la lecture des actions proposées. Ainsi le premier axe (Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel) contribue et sécurise le second (Patrimoines et aménagement du territoire), et ces deux axes nourrissent le troisième (Développement socio-économique et développement rural durable) qui en retour veille à pérenniser les objectifs des deux premiers axes.

7

PLAN DE GESTION



7 | PLAN DE GESTION

Le Plan de gestion reprend les objectifs (généraux et opérationnels) qui seront poursuivis, ainsi que les actions qui seront menées au niveau du Parc naturel au cours des dix prochaines années. Ceux-ci émanent de l'important travail participatif réalisé dans les différents groupes de travail (voir ci-dessus). Ce plan de gestion vise notamment la mise en œuvre des sept rôles assignés aux Parcs naturels wallons par décret, adaptés aux particularités, besoins et enjeux spécifiques du Parc naturel « Cœur de Condroz » (PNCC).

LES SEPT RÔLES DES PARCS NATURELS EN WALLONIE :

Décret du 16 juillet 1985 et ses modifications ultérieures

- 1° Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du Parc naturel.
- 2° Contribuer, dans les limites du périmètre du Parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable.
- 3° Encourager le développement durable sur le territoire du Parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie.
- 4° Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- 5° Participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne.
- 6° Rechercher la collaboration entre les Parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes.
- 7° Susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée.

Le plan de gestion du Parc naturel « Cœur de Condroz » est structuré selon sept grands axes : quatre axes de base et trois axes transversaux.

Chacun des quatre axes de base est décliné en objectifs stratégiques thématiques, eux-mêmes subdivisés en objectifs opérationnels puis en projets/actions.

Chacun des objectifs stratégiques et opérationnels fait l'objet d'un paragraphe de synthèse du diagnostic partagé visant à le contextualiser et l'expliquer.



Le présent plan de gestion représente un réel projet de territoire avec une vision à plus ou moins long terme. Il est important de préciser que l'équipe du Parc naturel devra rechercher des partenariats et des moyens complémentaires pour mettre en œuvre l'entièreté de son plan d'action.

Des synergies existent déjà avec l'initiative LEADER qui devrait être poursuivie sur le territoire. Un appel à projets est prévu courant 2022 et le présent plan d'action nourrira le dossier de candidature du futur GAL. D'autres partenariats existent déjà et devront être consolidés et étendus (cfr diagnostic).

Le diagnostic partagé relatif à chaque thématique, résultat du croisement entre le diagnostic « objectif » (ou « à froid »), les informations complémentaires et le vécu des acteurs ayant participé aux groupes de travail, est repris sous la forme d'un tableau placé en annexe. Le plan de gestion est structuré suivant les 4 axes de base et les 3 axes transversaux :

Axes de base

- Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel
- Paysages et aménagement du territoire
- Développement rural et économique durable
- Energie et climat

Axes transversaux

- Innovation et expérimentation
- Partenariats et coopération
- Accueil, éducation et information

7.1

PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

7.1 | PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Le diagnostic a mis en évidence une typologie spécifique des paysages du Condroz, par ailleurs bien connue, et qui se marque sur l'ensemble du territoire par l'alternance de tiges et de chavées donnant au relief une atmosphère typique, façonnée par les cours d'eau et renforcée par la répartition des espaces naturels hérités de l'histoire : sommets des tiges boisés, cultures sur les pentes, fonds de vallées dédiés aux prairies permanentes. Ces spécificités constituent des biotopes variés. Le territoire est par exemple caractérisé par une diversité de milieux ouverts tels que les prairies de fauche, les pelouses calcaires, les mégaphorbiaies. Ces milieux subissent des pressions importantes, notamment en lien avec l'urbanisation et l'intensification de l'agriculture et il est indispensable de les préserver et de les restaurer. En milieu forestier, on peut mentionner les forêts alluviales qui méritent un intérêt particulier.

Cette diversité d'habitats induit également une grande richesse faunistique et floristique. Des espèces emblématiques telles que la cigogne noire, le pic noir, le triton crêté, l'alyte accoucheur, le lucane cerf-volant, ou encore le millepertuis androsème au niveau botanique, sont présentes sur le territoire.

En matière de grandes liaisons écologiques régionales reprises dans la cartographie du schéma de développement territorial, la liaison "Massifs forestiers" traverse la partie nord du territoire.

“ Agir en faveur de l'ensemble de la structure écologique principale, c'est-à-dire à la fois pour la nature extraordinaire et pour la nature ordinaire en impliquant au maximum les partenaires locaux et les habitants ”



© François Migeotte

7.1.1 | SENSIBILISER LE PUBLIC À L'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Les dispositifs de protection de l'environnement du territoire sont mal connus du public, tant pour les zones sous statut de la Région (Natura 2000, réserves naturelles), que pour celles développées par les agriculteurs ou les associations (MAEC, SGIB, ...). Par conséquent, la biodiversité que ces sites protégés abritent est ignorée par la plupart des citoyens et leur préservation en est grandement affectée.

Le territoire compte plusieurs acteurs dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement sur lesquels s'appuyer. Citons par exemple le Domaine Provincial de Chevetogne et le Domaine de Mozet qui représenteront des alliés importants pour le Parc naturel dans ses missions de sensibilisation à la nature. Les Contrats rivière Haute Meuse, Meuse Aval et Lesse sont également actifs sur le territoire. Des acteurs tels que le DNF, les groupes BiodiverCité dans les communes, Natagriwal et Natagora seront également mobilisés. Une meilleure coordination de l'action des différents partenaires est toutefois nécessaire.



© Daniel Steenhaut

“Améliorer la connaissance des habitants en ce qui concerne les richesses naturelles de leur environnement en impliquant les différents partenaires, en renforçant leurs actions et en leur donnant plus de visibilité”

7.1.1.1 | SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET SPÉCIALEMENT LES JEUNES À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Seules deux communes (Ohey et Gesves) se sont dotées d'un PCDN (Plan communal de Développement de la Nature), mais les PCDR incluent tous des actions en faveur de l'environnement et depuis 2021, toutes les communes ont accès au programme BiodiverCité qui fonctionne sur base d'appels à projets annuels. Toutes les communes du Parc y ont recours. Cette opportunité permet d'envisager plus facilement des actions coordonnées entre communes sur tout le territoire. Toutefois, la dynamique démographique est marquée par un accroissement de la population et le groupe de travail sur l'environnement juge que la sensibilisation à la biodiversité est un préalable pour obtenir de réels progrès en la matière.

PROJETS ET ACTIONS :

7.1.1.1.1 | AUGMENTER LA PRISE DE CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ

- Établir la liste des acteurs afin de cibler les experts/parties prenantes permettant de mener des projets de sensibilisation sur le Parc en fonction des demandes (PCDN, DNF, Natagriwal, Natagora, Domaine de Chevetogne, Domaine de Mozet, la Spirale, écoles, Contrats de Rivière, etc.). Etablir un cadastre des champs d'action de ces différents acteurs.
- Coordonner les différents acteurs de la protection de la nature. Le Parc naturel jouera un rôle fédérateur. Un espace de rencontre entre tous les acteurs de la protection de la nature actifs sur le territoire, qu'ils soient publics ou privés, sera créé par le Parc naturel. Cet espace permettra d'améliorer la connaissance mutuelle des acteurs et de coordonner leurs actions, tant au bénéfice de la nature ordinaire qu'extraordinaire.
- En concertation avec ces différents acteurs, concevoir des outils et un programme de sensibilisation à la nature et à l'environnement pour différents publics cibles (habitants, écoles, visiteurs, agriculteurs, forestiers, ...). Des outils spécifiques seront développés en fonction des différents publics. Le Parc naturel veillera à toucher un public aussi large que possible. Les outils de sensibilisation seront étudiés en ce sens. On veillera notamment à ce que des aménagements en faveur des PMR soient mis en place lorsqu'un outil de sensibilisation permanent est créé (ex. sentier didactique). Le Domaine de Chevetogne travaille sur un important projet de préservation de la biodiversité puisqu'il envisage de laisser 400 ha à la nature en n'y apportant plus aucune gestion. En plus de ses infrastructures adaptées à l'accueil de groupes, le Domaine représente donc un acteur important de la sensibilisation à la nature du territoire. Et il y en a beaucoup d'autres sur le territoire...
- Sensibiliser les nouveaux arrivants (via une brochure, un livret photos,...) aux richesses naturelles du territoire et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre afin de préserver la biodiversité : plantation de haies indigènes, pose de nichoirs, fauches tardives,... Les candidats à la construction ou à la rénovation seront également informés des pratiques pour préserver la biodiversité dans le bâti lors de leur demande de permis d'urbanisme. Une réflexion sera menée avec les communes afin d'envisager la possibilité de rendre certaines mesures obligatoires (ex. plantation de haies indigènes) dans le cadre du permis d'urbanisme.
- Valoriser l'action agricole et forestière en matière de biodiversité et de paysage. Les agriculteurs et les forestiers mènent déjà différentes actions afin de préserver la biodiversité mais celles-ci sont souvent peu connues du grand public. Un focus sera régulièrement réalisé sur les activités agricoles et forestières pour expliquer au grand public leur rôle dans la préservation de la biodiversité et des paysages au vu de leur étendue sur le territoire.
- Mettre en place des débats/discussions/retours d'expérience sur l'agroforesterie, les MAEC, les sites Natura 2000 afin de faciliter leur mise en œuvre et informer le grand public et les propriétaires sur ces types de gestion...
- Développer la démarche "Réseau Nature" à travers les jardins et espaces verts (relais de proximité pour l'engagement des propriétaires/gestionnaires).

- Constituer des jumelages écologiques avec d'autres territoires pour une espèce emblématique (ex : cigogne noire).
- Consolider et dynamiser le réseau des naturalistes locaux, les encourager à « mener des enquêtes » sur un thème donné (nids d'hirondelles, chouettes chevêches, etc.), leur confier le suivi faune-flore de sites naturels sur le territoire afin de mesurer les besoins et les impacts de restaurations écologiques, l'évolution de la qualité biologique de ces sites.
- Former les CCATM et les conseils communaux à la biodiversité du territoire.
- Former également le secteur touristique afin qu'il puisse relayer le message auprès des touristes en séjour sur le territoire. La Maison du Tourisme et Accueil Champêtre pourraient être mobilisés à ce sujet, entre autres.

7.1.1.1.2 | CÉLÉBRER LA BIODIVERSITÉ DANS LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL (ET AU-DELÀ)

- Organiser une rencontre annuelle avec les acteurs environnementaux du Parc naturel. Une base de données recensant ces différents acteurs sera réalisée au préalable et mise à jour régulièrement. Au cours de cette rencontre, les différents projets biodiversité menés sur le territoire seront partagés.
- Instaurer des BioBlitz encadrés par des naturalistes professionnels (activité qui consiste à identifier, avec le public, dans une courte période et sur un terrain défini, un maximum d'espèces vivantes).
- Lancer un appel à projets citoyen sur le territoire du Parc naturel pour renforcer la biodiversité.
- Faire connaître et renforcer le réseau des Ambass'acteurs de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne afin d'augmenter l'offre de balades nature sur le territoire.
- Organiser une action « 1 naissance = 1 arbre » ou « 1 nouvel habitant = 1 arbre »





7.1.2 | MIEUX CONNAITRE ET PRÉSERVER LA NATURE EXTRAORDINAIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Comme mentionné précédemment, le territoire du Parc naturel présente une grande diversité d'habitats et d'espèces. Selon les observations faunistiques recensées par le DEMNA, 104 espèces rares ou protégées sont observées sur le territoire. 19 espèces d'oiseaux présentes sur le territoire sont reprises dans la liste des espèces d'intérêt communautaire. En ce qui concerne la flore, 65 espèces présentes sur le territoire sont classées par le DEMNA comme rares ou protégées dont 2 qui sont reprises dans la liste des espèces d'intérêt communautaire. Cependant, seuls 5 à 6% des espaces naturels sont repris sous un des statuts de protection ou répertoriés comme Site de Grand Intérêt Biologique.

La surface classée en réserve naturelle sur le territoire est très faible. Seules 6 réserves naturelles domaniales sont présentes.

Toutefois, le Domaine de Chevetogne envisage de laisser 400 ha de forêts et de terres agricoles à la nature en y pratiquant plus aucune gestion. Le Domaine d'Haugimont vient également de prendre la décision de placer 12 ha en réserve naturelle (ancienne pessière mise à blanc).

“ Améliorer la connaissance des richesses écologiques du territoire et assurer la préservation des Sites de Grand Intérêt Biologique et des sites N2000 dans la durée. ”



© Daniel Steenhaut

7.1.2.1 | PRÉSERVER LES ESPACES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La Loi de la Conservation de la Nature de 1973 et les Directives européennes Oiseaux en 1979 et Habitats en 1992 ont permis à la Wallonie de développer des dispositifs législatifs pour la conservation des habitats et des espèces menacées : sites Natura 2000, réserves naturelles, Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB), Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique (CSIS). Ces sites disposent donc d'un statut de protection fort, lequel est réglementé par une législation spécifique. Par ailleurs, l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) recense également les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB). Ces différents sites représentent le cœur de la Structure Écologique Principale (SEP). Ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. Véritables noyaux de diversité biologique, ils sont indispensables pour organiser l'ossature du réseau écologique. Les SGIB ne bénéficient toutefois pas nécessairement d'un statut de protection de niveau régional et ne sont pas à l'abri d'actes dommageables pour le maintien de leur richesse.

Sur le territoire, les différentes catégories (N2000, réserves naturelles, réserves forestières, ZHIB, CSIS, SGIB) représentent une surface cumulée de 3.940 ha dont la majorité (2.097 ha) sont des SGIB. Cependant ces surfaces se chevauchent en partie. Les SGIB occupent souvent de petites superficies (parfois un simple point), sauf à Gesves et Ohey où ils occupent une part non négligeable des surfaces. La situation des autres sites est plus floue et mériterait d'être mise à jour et leur protection renforcée.

Par ailleurs, seulement deux sites sont classés en Zone Humide d'Intérêt biologique (mais plusieurs zones humides sont reprises en SGIB).



PROJETS ET ACTIONS :

7.1.2.1.1 | AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES HABITATS ET ESPÈCES PRIORITAIRES ET FRAGILES

Afin de préserver au mieux le patrimoine naturel, il y a lieu de poursuivre le travail de collecte et de mise à jour des données relatives aux espèces et habitats prioritaires et fragiles du territoire, en y associant un maximum de partenaires associatifs et institutionnels, dont l'OFFH. Le réseau des naturalistes locaux sera également mobilisé pour assurer le suivi faune-flore de certains sites prioritaires.

Les résultats seront ensuite cartographiés. Ils permettront d'identifier les actions prioritaires à mener en matière de restauration de sites naturels. Ils serviront également au travail d'information et de sensibilisation des habitants du territoire.

Les SGIB n'étant pas tous suffisamment décrits, l'inventaire travaillera notamment à la caractérisation de ceux-ci. D'une façon générale, leur périmètre, comme leur description, réclame d'être mis à jour. Cette action est cruciale et devra être engagée très rapidement. L'inventaire cherchera également à identifier des sites non encore répertoriés, via le réseau des naturalistes notamment. Une cartographie pourra alors être dressée, des actions de restauration programmées et un plan de suivi et d'information établi. Le but in fine est de renforcer le statut de protection de ces sites et des habitats qu'ils abritent.

7.1.2.1.2 | PLACER DES SITES SOUS STATUT DE PROTECTION

Sur base du suivi des habitats et espèces prioritaires, une étude sera entreprise pour prioriser les sites à protéger de façon formelle, de manière à renforcer la capacité d'accueil du territoire pour des espèces rares ou menacées.

On veillera à protéger prioritairement les habitats en milieu ouvert, de petites surfaces et donc plus rares, qui sont particulièrement sensibles à des atteintes. Sur le territoire, ce sont principalement les habitats suivants :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles
- Pelouses calcaires et faciès d'embroussaillage
- Mégaphorbiaies
- Prairies de fauche de basse et moyenne altitude
- Eboulis sur roches calcaires
- Pentes rocheuses calcaires
- Mares et zones humides en milieu ouvert
- Forêts alluviales

Les propriétaires concernés (publics ou privés) seront alors sensibilisés à l'intérêt biologique de leur site. Le classement des sites se fera sur base volontaire et les propriétaires pourront bénéficier d'un accompagnement du Parc naturel, tant pour les démarches administratives que pour les travaux éventuels de restauration des sites.

7.1.2.1.3 | FACILITER LA RESTAURATION DE SGIB, DE SITES N2000 ET DE SITES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT BIOLOGIQUE

En matière de restauration de sites, on apportera également une attention particulière aux habitats cités précédemment.

Des primes ou des dispositifs, comme la mesure 7.6 du Programme Wallon de Développement Rural par exemple, permettent aux propriétaires publics ou privés de restaurer des sites naturels situés dans la SEP. Les coûts sont intégralement remboursés sur présentation des factures, mais l'avance de ces frais peut représenter une charge financière démotivante pour les propriétaires privés. Des solutions ont été mises en place par le DNF pour faciliter la prise en charge de ces coûts par les communes, éventuellement par des actions regroupées. Il reste à en systématiser l'application à l'échelle du Parc naturel.

Le Parc naturel pourra en outre accompagner les propriétaires dans le choix des options techniques adéquates et le suivi administratif.

7.1.2.1.4 | DÉVELOPPER DES PROJETS LIFE SUR LE TERRITOIRE

Afin d'amplifier la dynamique de préservation et de restauration des habitats naturels et des espèces sensibles, le Parc naturel étudiera la possibilité de développer un ou plusieurs projets LIFE Nature ou Biodiversité sur son territoire ou sera partenaire de projets LIFE déjà existants, lesquels s'étendent en général sur un périmètre plus vaste que celui d'un Parc naturel ou ciblent certaines actions spécifiques.



7.1.2.2 | PROTÉGER SPÉCIFIQUEMENT LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Seulement deux ZHIB sont enregistrées sur le territoire, à Assesse et à Ohey. Quelques zones humides sont reprises dans les SGIB, mais ces surfaces restent limitées en regard des zones humides répertoriées sur le territoire. Plusieurs actions ont été menées ces dernières années, notamment le creusement de mares par le GAL Pays des Tiges et Chavées. Cet effort doit être poursuivi et intensifié.

Le territoire est également caractérisé par la présence d'anciennes fosses de terres plastiques, dans la plaine au sud des communes de Gesves et Ohey. Une fois laissées à l'abandon, ces fosses se sont souvent comblées d'eau, créant ainsi des mares. C'est dans ces mares que l'on recense une population de tritons crêtés. Cette population est toutefois en déclin et il y a lieu d'agir rapidement pour protéger leur habitat.

L'alyte accoucheur est également recensé sur le territoire.

En ce qui concerne les cours d'eau, diverses modifications engendrées par l'Homme et ses activités ont mis à mal l'intégrité des milieux aquatiques, tant au niveau physico-chimique que morphologique (canalisation des cours d'eau, obstacles,...), ce qui influe de manière importante sur la diversité des organismes animaux et végétaux qui habitent ces milieux. Le Bocq a déjà fait l'objet de travaux de suppression d'obstacles et de reméandration.

Par ailleurs, au 1er janvier 2023, toutes les pâtures le long de cours d'eau non navigables classés (1ère, 2ème ou 3ème catégorie) devront être clôturées (décret du 04.10.2018). Cela concerne +/- 25 % des cours d'eau wallons qui n'étaient pas encore concernés car en (anciennes) communes avec dérogation (ce qui est le cas des communes du Parc naturel, sauf celle de Hamois) et hors périmètres particuliers. Toutes les dérogations accordées par les anciennes communes dans les années 70 prendront donc fin au 1er janvier 2023. La clôture des cours d'eau contribuera grandement à l'amélioration de leur qualité. Les 2 GAL ont d'ailleurs déjà accompagné plusieurs agriculteurs désireux de clôturer les berges des cours d'eau et de créer les aménagements adéquats (pompes à museau, passerelle à bétail,...)

PROJETS ET ACTIONS :

7.1.2.2.1 | PLACER LES ZONES HUMIDES SENSIBLES SOUS STATUT DE PROTECTION ET LES RESTAURER

Cette action devra s'appuyer sur l'inventaire des zones humides sensibles (voir ci-dessus), puis la rédaction de rapports en vue du classement des sites les plus intéressants.

- Entretien des points d'eau existants par curage total ou partiel ainsi que couper/entretenir la végétation de façon à assurer un ensoleillement suffisant des mares.
- Creuser de nouvelles mares. Cette action vise à densifier le réseau de mares sur le territoire, en se basant notamment sur des conventions de type LIFE BNIP/mares agricoles et sur des collaborations avec Natagriwal et Natagora. Une attention particulière sera donnée aux zones d'habitat du triton crêté afin d'assurer la survie et le redéploiement de l'espèce. La préservation des sites accueillant l'alyte accoucheur sera également privilégiée.

Les sites de type mégaphorbiaie feront également l'objet de protection.

7.1.2.2.2 | DÉMARCHER DES AGRICULTEURS POUR LA MISE EN PLACE DE ZONES DE RÉTENTION D'EAU

Outre l'intérêt pour la biodiversité, les mares jouent un rôle important dans la régulation des flux d'eau, permettant de limiter l'impact des inondations. Les actions envisagées portent sur des conseils spécifiques aux agriculteurs pour maintenir et développer des zones de rétention. Certains sites au bord des rivières (Bocq, Samson) sont propices à accueillir ce genre d'aménagements et pourraient obtenir un statut spécial qui contribuerait à la réduction des risques d'inondation.

7.1.2.2.3 | RESTAURER LA QUALITÉ HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

En 2011, le Bocq a fait l'objet de reméandration à Emptinal. En collaboration avec les Contrats rivière, la Province et le SPW, un inventaire sera réalisé afin d'identifier les tronçons de cours d'eau qu'il serait pertinent de réhabiliter. Sur base de cet inventaire, les propriétaires concernés seront contactés afin d'envisager les travaux de restauration et constituer une stratégie de restauration prioritaire à l'échelle du territoire dans une approche multicritères : restauration de la biodiversité, lutte contre les inondations, etc.

Outre leurs nombreux bienfaits, les cordons rivulaires jouent un rôle important dans la préservation de la qualité des cours d'eau. Des aides existent pour financer leur plantation (projet Yes We Plant, MAEC, prime SPGE,...). Le long des cours d'eau, les prairies pourront bénéficier de la MC4 (variante « prairie rivulaire ») si un cordon rivulaire est présent ou planté. En culture, ce sont des variantes des bandes aménagées (MC8, "bande rivulaire", et des parcelles aménagées (MC7, "parcelle rivulaire") qui peuvent être mises en place.

7.1.2.3 | PRÉSERVER LES SITES D'EXTRACTION

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire compte plusieurs anciennes carrières, spécialement dans le nord. Citons par exemple la carrière de Sorinne-la-Longue sur Assesse qui présente un intérêt pour les batraciens et les chauves-souris, la carrière de Bisonzon à Gesves où le Grand-Duc est observé, ou encore la carrière d'Inzéfond.

Ces sites particuliers présentent un intérêt fort pour la biodiversité et représentent également un patrimoine historique important pour le territoire.

7.1.2.3.1 | CARACTÉRISER LES ANCIENNES CARRIÈRES DU TERRITOIRE

La liste des anciennes carrières est assez facile à établir. Par contre, chaque site ne bénéficie pas d'un inventaire faune-flore. Cet inventaire sera réalisé pour les différents sites, moyennant accord des propriétaires.

7.1.2.3.2 | RESTAURER LES ANCIENNES CARRIÈRES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Sur base de cet inventaire, on pourra évaluer la nécessité de réaliser des travaux de restauration. Si le propriétaire le désire, les démarches seront entreprises en collaboration avec Natagriwal afin de bénéficier des subsides du PWDR (mesure 7.6). Le Parc naturel et Natagriwal pourront également fournir un plan de gestion au propriétaire.







7.1.3 | RENFORCER LA NATURE ORDINAIRE

ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La grande majorité du territoire (88%) est occupée par des cultures, des prairies et des forêts. Mais à part la partie nord (où passe la liaison écologique régionale des massifs forestiers), ces espaces constituent une mosaïque de biotopes juxtaposés. Les sites biologiques les plus riches réclament d'être protégés (seulement 5 à 6% des espaces naturels sont repris sous un des statuts de protection ou répertoriés comme SGIB) et reliés entre eux, notamment par des infrastructures environnementales dans les terres cultivées. Celles-ci existent en partie via les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) mais de façon temporaire : on recense 4.598 ha de MAEC sur le territoire dont 326 ha seulement concernent des méthodes ciblées. Il faut donc chercher à les étendre et à les pérenniser.



© François Migeotte

“ Impliquer les habitants, les agriculteurs, les forestiers, les gestionnaires publics, ... dans la protection et l'extension de la nature ordinaire ”



© François Migeotte

7.1.3.1 | RENFORCER LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Une seule liaison écologique, celle des massifs forestiers, traverse le territoire dans sa partie septentrionale. Le reste du territoire est composé d'une mosaïque de cultures, de prairies et de bois. Les liaisons entre les sites d'intérêt biologique sont lacunaires. Pour les terres agricoles, en 2020 on recensait 180 ha de prairies sous la méthode MB2 (Prairies naturelles) et 125 ha bénéficiant d'une méthode MC4 (Prairie de haute valeur biologique). Cette dernière surface est faible et ne concerne que 78 sites alors que les prairies permanentes sont souvent menacées d'être labourées. Déjà en 2019, la Commission Viande bovine craignait une diminution de la surface de prairies affectées à la viande bovine de 30% du fait de la diminution de vaches allaitantes en Wallonie.¹

Par ailleurs, le territoire présente une spécificité en ce qui concerne les vergers hautes tiges. En effet, de nombreux vergers hautes tiges ont été plantés ces dernières années. Cela représente des milliers d'arbres. Outre l'intérêt pour la filière fruits locale, ces vergers représentent également un réel atout pour la biodiversité.

Outre la restauration des zones noyaux de la SEP, il s'agit également de renforcer le maillage par des corridors naturels, réguliers et continus : haies, bosquets, cordons rivulaires, ...

PROJETS ET ACTIONS :

7.1.3.1.1 | PROMOUVOIR LA PLANTATION DE CORDONS RIVULAIRES

Encourager la plantation de cordons ligneux en bordure des cours d'eau. Depuis octobre 2021, les agriculteurs ont l'obligation de maintenir un couvert végétal (CVP) permanent en bordure de cours d'eau. En plus de ce CVP, la plantation d'un cordon rivulaire vient renforcer l'intérêt de la mesure. Des MAEC spécifique peut être activée (voir ci-dessus). Le Parc naturel travaillera en étroite collaboration avec Natagriwal, les gestionnaires des cours d'eau et les sociétés de pêche pour sensibiliser les agriculteurs à cette mesure.

Des aides à l'entretien des cours d'eau de 3e catégorie pourront également être envisagées.

¹ Plan de développement stratégique à l'horizon 2030 de la Commission Viande bovine (Collège des producteurs, 2019). https://socopro-asbl.be/filagri/wp-content/uploads/sites/2/2020/03/Plan-de-d%C3%A9veloppement-viande-bovine-horizon-2030-vok-CF_vPIQL190801.pdf

7.1.3.1.2 | CRÉER DES ESPACES ET CORDONS DE VÉGÉTATION NATURELLE POUR CONNECTER LES SITES D'INTÉRÊT BIOLOGIQUE

Cela suppose de :

- Planter et conserver les haies, replanter des arbres le long des routes :
 - ◊ Inciter à planter des haies. Le Parc naturel pourra notamment prolonger l'opération Haie-Lève lancée par les 2 GAL et qui consiste à faire parrainer des haies par les écoles primaires (1m de haie par élève du territoire).
 - ◊ Envisager la possibilité pour les agriculteurs de "déplacer" des haies en fonction des héritages afin de faciliter la plantation de haies en milieu agricole.
 - ◊ Organiser des commandes groupées de plants de haies et d'arbres indigènes à l'échelle du Parc naturel afin de promouvoir la plantation de haies chez les particuliers.
 - ◊ Trouver une valorisation efficace de la taille des haies.
- Aider à l'entretien des haies, notamment par la mise en place d'un outil partagé d'entretien des haies et alignements d'arbres. Les GAL ont initié la réflexion à l'échelle des 6 communes. Il s'agira de concrétiser la solution qui sera privilégiée.
- Mettre en évidence les arbres remarquables et identifier leur intérêt biologique. Les vieux arbres sont particulièrement intéressants car ils offrent une multitude de micro-habitats.
- Maintenir les habitats particuliers dans les villages et favoriser la biodiversité dans le bâti (murs, toitures, granges, ...). La sensibilisation des nouveaux habitants détaillera notamment les moyens d'accueillir la biodiversité dans une habitation et de la préserver lors des travaux de rénovation.
- Proposer une aide pour la restauration de sentiers disparus (labourés) qui présentent un intérêt en matière de mobilité et implanter des haies ou des bandes enherbées en bordure.
- Créer un espace naturel par village (éco-lieu) avec l'implication des habitants comme « ambassadeurs ». Ces ambassadeurs seraient les garants du site. Ils pourraient assurer le suivi faune-flore mais également réaliser certains travaux d'entretien (fauchages, tailles,...).
- Faire l'inventaire des vergers hautes tiges existants. Créer et entretenir des vergers collectifs (lieux de rencontre, d'entretien où chacun s'approprie le projet). Ces actions s'inscrivent dans la continuité des actions du GAL Condroz-Famenne qui développe déjà divers ateliers d'entretien des vergers hautes tiges.
- Créer un accès spécifique au territoire sur observations.be (comme c'est réalisé pour les régionales de Natagora).
- Proposer des contrats volontaires aux citoyens pour entretenir des zones « communales » afin de soulager les services techniques.

- A l'instar des guichets énergie, créer un guichet nature unique à destination des habitants, des agriculteurs et des forestiers. En effet, les différents organismes et mécanismes existants pouvant accompagner les personnes désireuses d'entamer des travaux de restauration en faveur de la nature ne sont pas toujours bien connus. Il peut y avoir une certaine confusion entre tous ces acteurs. Le Parc naturel pourra jouer le rôle de guichet et selon les demandes, accompagner ou relayer les porteurs de projet vers les structures adéquates.
- Inciter les habitants, les acteurs privés et publics à concevoir leurs projets et aménagements (construction, jardins, espaces publics,...) pour qu'ils soient le plus favorable possible à la biodiversité. Pour cela, le guichet unique pourra organiser des événements de sensibilisation comme des visites de "bons exemples".
- Développer la démarche « Réseau Nature » à travers les jardins et espaces verts (relais de proximité pour l'engagement des propriétaires/gestionnaires).
- Développer l'éco-pâturage pour la gestion des bords de route et les espaces verts.

7.1.3.1.3 | SOUTENIR LA PRODUCTION DE PLANTS DE HAIES INDIGÈNES SUR LE TERRITOIRE

Une pépinière du territoire s'est lancée dans la production de plants de haies indigènes, permettant ainsi d'envisager une certaine autonomie en plants plutôt que de dépendre de pépinières flamandes dont les plants sont élevés dans des conditions pédo-climatiques différentes du Condroz. Afin d'assurer une production suffisante, un travail de référencement des semenciers du territoire est nécessaire. Des groupes de bénévoles pourraient ensuite être activés afin d'assurer la récolte des graines qui seraient fournies aux pépinières du territoire qui désirent produire des plants.



7.1.3.1.4 | VALORISER LE RÉSEAU DE PRÉS-VERGERS HAUTES TIGES

Les vergers hautes tiges représentent des éléments importants du maillage écologique. Selon les variétés plantées, ils présentent une diversité biologique endogène potentiellement intéressante. Ce sont également des sites très intéressants pour l'accueil de la faune et de la flore. Les vieux arbres spécialement représentent des refuges intéressants.

Les prés-vergers contribuent également au piégeage du carbone et améliorent le bien-être du bétail.

Le territoire compte un nombre important de vergers hautes tiges, anciens et récents. En effet, de nombreux vergers ont été plantés ces dernières années.

Un travail d'inventaire et de cartographie des vergers présents serait nécessaire. Il serait également utile de répertorier les différentes variétés anciennes présentes sur le territoire.

Le GAL Condroz-Famenne a débuté ce travail d'inventaire. Des ateliers de formation à l'entretien des vergers, anciens et récents, sont également proposés aux particuliers, aux agriculteurs et aux ouvriers communaux. Le Parc naturel pourra prolonger cette dynamique et l'étendre à l'ensemble du territoire.

Des séances d'information pratiques sur l'accueil de la biodiversité au verger pourront également être organisées.

Le Parc naturel pourra aussi soutenir le développement d'une filière de valorisation des fruits issus de vergers hautes tiges. Cet axe est présenté dans le chapitre Développement socio-économique.

7.1.3.2 | RENFORCER LES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

L'agriculture occupe 63% du territoire et les impacts positifs ou négatifs qu'elle engendre sur la biodiversité sont prépondérants. Un appui particulier sera proposé aux fermes du territoire afin qu'elles adoptent des pratiques favorables à la biodiversité ou, à tout le moins, qu'elles limitent les pratiques défavorables à celles-ci.

PROJETS ET ACTIONS :

7.1.3.2.1 | SOUTENIR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- En partenariat avec Natagriwal, promouvoir le recours aux MAEC et favoriser la protection des berges.
- Mettre en place des dispositifs de concertation entre agriculteurs et pouvoirs publics / associations / citoyens.
- Réaliser un cadastre des différents acteurs pouvant accompagner les agriculteurs sur les thématiques biodiversité et environnement et le diffuser auprès d'eux. En effet, ces derniers sont parfois perdus par rapport à tous les organismes pouvant leur offrir une aide. Les agriculteurs pourront également s'adresser au guichet nature (voir ci-dessus).
- Les prairies permanentes représentent un écosystème important, à préserver, pour ses multiples fonctions, en ce compris la biodiversité. Le chapitre "Développement socio-économique et rural" détaille plusieurs actions favorables au maintien de ces prairies permanentes.

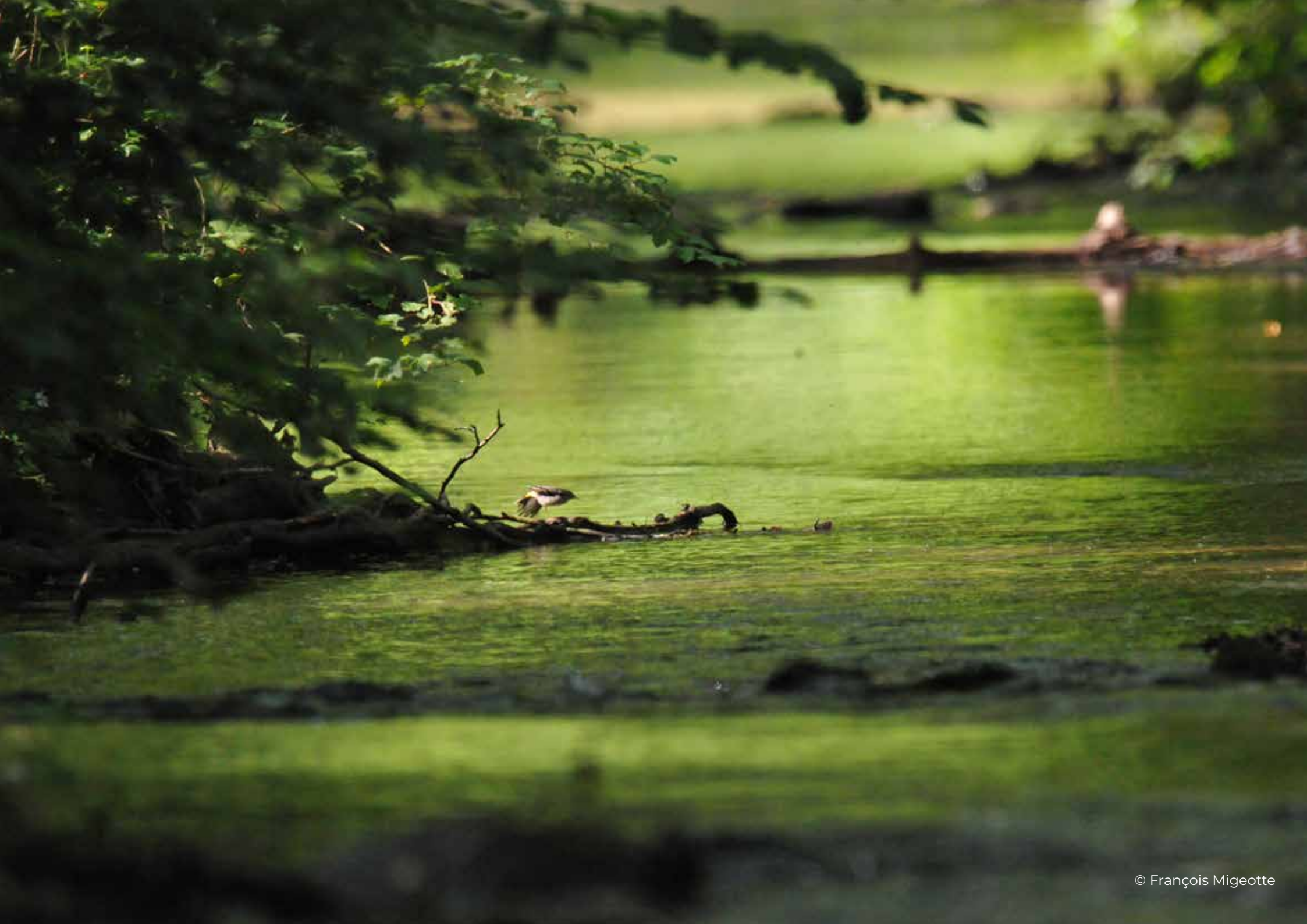
7.1.3.2.2 | SOUTENIR LES FERMES VOLONTAIRES DANS LEUR TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Création d'une antenne locale du réseau des fermes en agroécologie. Ce réseau en création à l'échelle régionale rassemble les agriculteur.rice.s souhaitant entamer, accélérer ou optimiser leur transition agroécologique. L'ASBL Natagriwal, l'ASBL Greenotec, l'ASBL Fourrages Mieux et le Centre wallon de Recherches agronomiques vont apporter un soutien technique et scientifique dans la création et l'accompagnement de ce réseau. Le Parc naturel facilitera le travail de ces organismes sur son territoire.

7.1.3.2.3 | AIDER LES COMMUNES À CONSTITUER UN INVENTAIRE CADASTRAL DES ESSARTS

Les essarts restent une survivance d'une époque où le finage des villages incluait des terres laissées en jachère. Ces biens communaux sont encore fréquents en Condroz, mais leur localisation et surtout la durée des concessions sont souvent mal connues. Or ces « biens privés communaux » constituent des leviers importants pour les communes en vue de favoriser tant l'autonomie alimentaire, l'emploi agricole local que la mise en place de mesures de conservation de l'environnement. L'étape préalable est de dresser le cadastre des essarts communaux et l'échéance de leur concession. Une action groupée sur les six communes, tout en laissant la décision finale à chacune des communes, permettrait de réduire les coûts d'élaboration du cadastre et faciliterait une gestion cohérente de ces biens, par exemple grâce à un cahier des charges de conservation des prairies.

Le Parc naturel travaillera, en concertation avec les communes, à l'élaboration d'un cahier des charges pour ces essarts qui favorisera la préservation des prairies permanentes ou les pratiques agricoles durables.





7.1.4 | ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire du futur Parc naturel est marqué par la présence de nombreux captages d'eau souterraine et de masses d'eau d'importance pour l'alimentation en eau potable de toute la Belgique.

La masse d'eau souterraine M021 représente une ressource naturelle d'une grande importance en raison du double rôle qu'elle assure :

- L'alimentation de base du réseau hydrographique.
- Un usage anthropique de production-distribution publique d'eau potable (près de 25% des prélèvements totaux actuels en eau souterraine de Wallonie y sont effectués).

En plus d'être une thématique centrale pour le Parc naturel, l'eau est une matière qui nécessite une gestion transversale. En effet, la gestion de ses aspects quantitatifs et qualitatifs nécessite de prendre en compte de nombreux aspects du développement d'un territoire. Citons l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'agriculture, les espaces naturels, les forêts, la mobilité, la santé, etc. Chaque activité impacte l'eau et est impactée par l'eau.

Pour atteindre l'objectif de préserver et améliorer notre ressource en eau, enjeux capitaux pour les prochaines années, toutes les décisions nécessitent d'être concertées et d'aller dans la même direction. La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) envisage la possibilité d'initier un contrat de nappe sur la M021. Le Parc naturel pourrait contribuer à la coordination de ce contrat.



© François Migeotte

“ Organiser la collaboration entre tous les acteurs de l'eau afin de sensibiliser les utilisateurs et préserver ainsi les ressources en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif ”

7.1.4.1 | PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ET DES EAUX DE SURFACE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Une analyse des pressions et incidences importantes de l'activité humaine sur les eaux souterraines de la masse d'eau M021 réalisée en 2010, montrait que les nitrates et les pesticides étaient les principaux paramètres à surveiller au niveau qualitatif et cette situation a été confirmée en 2020.

Bien que la problématique de la qualité des eaux de captage soit une compétence régionale, voire européenne, le Parc naturel a un rôle à jouer du fait de l'importance capitale de son territoire à ce sujet et de son rôle éducatif de proximité.

Le GAL Pays des Tiges et Chavées mène actuellement un projet pilote en collaboration avec le Collège des Producteurs et l'UNAB qui vise à valoriser économiquement les pratiques agricoles favorables aux ressources en eau (Je Protège l'Eau de Wallonie).

PROJETS ET ACTIONS :

7.1.4.1.1 | SENSIBILISER LES COMMUNES ET LES HABITANTS AUX CONSÉQUENCES DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

L'action permettra de sensibiliser les habitants à l'importance des zones de captage, à l'impact de leurs activités sur la qualité de l'eau. A nouveau, le Parc naturel peut jouer un rôle fédérateur entre les différents acteurs impliqués dans la préservation des ressources naturelles (INASEP, SPGE, PROTECT'Eau, Contrats-rivières, communes,...). Il peut faciliter le contact avec les utilisateurs finaux (habitants, agriculteurs,...).

- Expliquer les raisons des réglementations : entretien des stations d'épuration autonomes, précautions pour les cuves à mazout, raccordement correct des eaux usées au réseau d'épuration (collectif ou autonome), usages de pesticides, etc.
- Informer les habitants et les entrepreneurs sur les bonnes pratiques de raccordement aux égouts.
- Promouvoir les systèmes de lagunage auprès des personnes habitant dans des zones d'épuration individuelle, en collaboration avec l'INASEP, l'intercommunale en charge de l'épuration des eaux. Le Parc naturel pourra accompagner les particuliers dans le choix des solutions techniques.
- Créer des zones d'épuration naturelle des cours d'eau en plantant des plantes filtrantes indigènes
- Diminuer le recours aux produits phytopharmaceutiques. Les produits phytopharmaceutiques, qu'ils soient utilisés par les particuliers ou les professionnels sont potentiellement problématiques pour la qualité des eaux de surface et souterraines,

sans oublier leur impact sur les sols, sur la biodiversité et sur l'apiculture. Le projet « Je Protège l'Eau de Wallonie » mené sur le territoire du GAL Tiges et Chavées pourra être généralisé à tout le territoire et permettra une meilleure protection de la ressource en eau, tout en assurant un revenu juste aux agriculteurs. En collaboration avec PROTECT'Eau, un conseil indépendant pourra être proposé aux agriculteurs.

7.1.4.1.2 | SUPPRIMER LES POINTS NOIRS EN LIEN AVEC LES COURS D'EAU

Le Parc naturel soutiendra les Contrats Rivière actifs sur le territoire ainsi que leurs partenaires dans leurs efforts de résorption des nombreux points liés aux cours d'eau relevés lors de l'élaboration de leurs programmes d'actions. Le Parc naturel pourra par exemple soutenir les Contrats Rivière dans la lutte contre les espèces invasives qui représentent une menace importante pour la biodiversité ou encore la sensibilisation des agriculteurs aux pratiques plus respectueuses des ressources en eau.



7.1.4.2 | LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Les masses d'eau souterraines de Wallonie étaient généralement en bon état quantitatif sur la période 2014 – 2019, mais les épisodes de sécheresse de ces dernières années (2017 à 2019) ont entraîné une augmentation des prélèvements au sein de la masse d'eau déjà classée en mauvais état quantitatif (masse d'eau des Calcaires du Tournaisis) et 3 masses d'eau souterraine en bon état quantitatif (E013, M011 et M021) présentent maintenant un risque quantitatif. Dès lors, le risque de déficit, déjà bien connu dans le Hainaut, risque de s'installer dans le Condroz.

Projets et actions :

7.1.4.2.1 | SENSIBILISER LA POPULATION À L'IMPORTANCE DE L'EAU POUR LE TERRITOIRE

- Réunir tous les acteurs de l'eau afin de sensibiliser les habitants à une consommation raisonnée des ressources en eau.
- Créer un circuit de l'eau et/ou un centre d'interprétation pour promouvoir la richesse "eau" du territoire.

7.1.4.2.2 | GÉNÉRALISER LA RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

- Inciter l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie chez les habitants : organiser l'achat groupé de citernes d'eau de pluie et faciliter les services d'adaptation des installations sanitaires pour les ménages, les indépendants et les PME.
- Mettre en place des systèmes de récupération des eaux des systèmes d'épuration individuelle pour l'arrosage (comme par exemple au terrain de football à Assesse).
- Sensibiliser à l'usage des toilettes sèches.
- Sensibiliser les agriculteurs aux impacts des pompages souterrains et aux solutions alternatives permettant de préserver l'humidité dans les sols.
- Former les élèves à la bonne gestion de l'eau (Cf. : <http://www.classesdeau.be/>).



7.1.5 | ASSURER LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire peut être qualifié de forestier puisque les surfaces boisées en occupent 28%. Les communes les moins pourvues sont Ohey et Hamois. Le nord du territoire (Assesse et Gesves) est traversé par la liaison écologique « massifs forestiers » (Forêts du sud du sillon Sambre & Meuse). Ces surfaces boisées, essentiellement en feuillus jouent un rôle clé sur le plan environnemental (mais également socio-économique si la filière locale parvient à être préservée), d'autant plus qu'il s'agit de forêts anciennes (> 250 ans).

Un groupement de propriétés forestières a été constitué sur les communes du GAL Pays des Tiges et Chavées et ce groupe de 11 propriétaires constitue un noyau dur très sensibilisé à la valeur environnementale de leurs bois.

Les communes de Gesves et Ohey mettent en œuvre les mesures sylvicoles proche de la nature prônées par l'association Pro Silva Wallonie.

Par ailleurs, le territoire abrite deux scieries de chêne (dont une qui rencontre des difficultés d'approvisionnement vu les exportations du bois brut en Chine) ainsi qu'une scierie spécialisée en résineux (Kuypers à Chevetogne). Au moins deux scieries mobiles s'ajoutent à ces infrastructures.

Afin de contribuer à la gestion durable des forêts, le Parc naturel poursuivra plusieurs objectifs opérationnels.



© Daniel Steenhaut

“ Tendre vers une forêt multifonctionnelle en créant un espace de dialogue entre les usagers de la forêt, contribuer à la gestion durable des forêts, à leur adaptation au dérèglement climatique ”

7.1.5.1 | ADAPTER LES FORÊTS AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La situation est préoccupante pour l'épicéa qui n'est pas dans sa zone climatique la plus favorable ce qui le rend particulièrement sensible aux attaques de scolytes alors qu'il est largement planté sur le sud du territoire. Le frêne, espèce bien adaptée au Condroz, est fortement menacé par la chalarose et le DNF déconseille de la replanter.

PROJETS ET ACTIONS :

7.1.5.1.1 | RECHERCHER ET PLANTER DES ESSENCES ADAPTÉES AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES

L'érable plane, les tilleuls à grandes et petites feuilles, le chêne sessile, le pin sylvestre, le pin noir et ses variétés sont sans doute des essences à privilégier pour l'avenir car elles présentent une bonne résistance à la sécheresse tout en supportant les coups de froid éventuels de l'hiver. Le Parc naturel diffusera les résultats des tests lancés en arboretums par le DNF et la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB). Des séances d'information et du conseil individuel seront proposés aux propriétaires forestiers privés, en collaboration avec la SRFB et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP).

7.1.5.1.2 | APPUYER LA VALORISATION DES ESSENCES ADAPTÉES AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES

Les essences comme le tilleul sont à l'heure actuelle difficilement valorisables. D'autre part, certaines essences nouvelles qui sont testées ont des caractéristiques encore mal connues et les scieurs les délaissent par méconnaissance. Cette valorisation dépasse largement le cadre du Parc naturel, mais la présence de plusieurs scieries sur le territoire et la proximité de l'Office Économique Wallon du Bois pourraient mener le Parc naturel à s'impliquer dans cette action.

7.1.5.1.3 | ENCOURAGER LE DÉBARDAGE À CHEVAL POUR CERTAINES COUPES DE BOIS

Selon les sites et les conditions météorologiques, l'exploitation forestière mécanisée peut provoquer des dégâts plus ou moins sérieux : blessures aux arbres d'avenir, compactage du sol, dégradation des chemins forestiers. Le Parc naturel pourrait mettre à profit la présence importante de chevaux sur le territoire ainsi que de structures d'appui aux filières équinées sur ces enjeux non négligeables. Cette activité suscite également l'intérêt des visiteurs touristiques, surtout en famille.

7.1.5.2 | RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le problème d'un excès de sangliers a été relevé tant par les forestiers que par les agriculteurs du territoire, ce qui met en péril la gestion durable des forêts. On constate également la présence de cerfs, introduits il y a plusieurs années.

PROJETS ET ACTIONS :

7.1.5.2.1 | SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

En collaboration avec la SRFB, la CAPFP et l'Association Forestière des Tiges et Chavées, proposer des journées de formations sur le terrain pour les propriétaires privés du territoire. Les propriétaires seront ainsi sensibilisés aux différents aspects de la gestion durable des forêts dont le maintien de l'équilibre forêt-gibier (arrêt du nourrissage, adaptation des plans de tir, ...). Ces rencontres permettront en outre d'élargir l'Association forestière des Tiges et Chavées à d'autres membres.

7.1.5.2.2 | CRÉER UN ESPACE DE DIALOGUE ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGERS DE LA FORÊT

À l'instar des chartes forestières en France, le Parc naturel rassemblera les usagers de la forêt (propriétaires, chasseurs, exploitants, marcheurs, VTTistes, cavaliers, naturalistes, ...). Ces assises de la forêt locales permettront d'initier un dialogue constructif autour des conflits d'usage rencontrés et de prendre en considération les points de vue divers. La question de l'équilibre forêt-gibier pourra y être abordée.

7.1.5.3 | PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN FORÊT

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Si la situation des forêts feuillues est assez favorable pour accueillir la biodiversité, celle des résineux l'est beaucoup moins, surtout dans le cas de la culture de sapin de Noël qui couvre environ 3% du territoire.

Les différents usagers peuvent également, selon le témoignage des propriétaires, dégrader l'environnement, déranger la faune, détruire par piétinement de la flore, par ignorance ou mépris du Code forestier.

PROJETS ET ACTIONS :

7.1.5.3.1 | ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION DES ESSENCES EN FORÊT

- Dans le cadre des journées de formation à la gestion durable des forêts proposées aux propriétaires forestiers (voir ci-dessus), ces derniers seront incités à diversifier leur forêt.
- Favoriser la régénération naturelle feuillue lorsqu'elle est possible.
- Encourager la gestion Pro-Silva déjà soutenue dans les forêts publiques des communes de Gesves et Ohey ainsi que l'adhésion à la charte PEFC.

7.1.5.3.2 | PRÉSERVER LES HABITATS SENSIBLES EN FORÊT

- Recenser les forêts alluviales et sensibiliser les propriétaires à leur importance écologique. Etablir un plan de gestion adapté à ce milieu avec eux.
- Informer et former les propriétaires forestiers privés à l'aménagement de lisières étagées. Si nécessaire, organiser une concertation entre propriétaires et riverains (ex. agriculteurs) afin de rendre possible ces aménagements.

7.1.5.3.3 | CONTRÔLER L'IMPACT DES USAGERS PIÉTONS ET VTT

- Tel que mentionné ci-dessus, favoriser la rencontre et le dialogue entre les différents usagers de la forêt.
- Sensibiliser les usagers piétons et VTT aux autres dimensions de la forêt : environnementale (respect de la faune et de la flore) et économique (gestion forestière, nécessité des exploitations, ...). Les sensibiliser notamment au maintien des chiens en laisse car ces derniers peuvent causer des dérangements importants de la faune sauvage.
- Mieux baliser les chemins afin d'éviter que les gens ne se baladent partout en forêt.
- Créer des Bike Parcs à des endroits opportuns.
- Installer des toilettes sèches aux entrées des forêts.

7.1.5.3.4 | ÉLARGIR L'ASSOCIATION FORESTIÈRE EXISTANTE ET L'APPUYER POUR L'ACCUEIL EN FORÊT

- Organiser l'accompagnement de visiteurs par des guides forestiers locaux, en partenariat avec la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.
- Soutenir la mise en place d'associations d'amis de la forêt, disposant d'un accès privilégié à une forêt privée mais assurant un travail de surveillance et de nettoyage sur base d'une charte entre eux et les propriétaires.



7.2

PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.2 | PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le diagnostic a mis en évidence la qualité et la valeur des patrimoines (naturel et bâti) et des paysages du Condroz. Ces éléments sont menacés notamment par l'urbanisation croissante, une mobilité largement basée sur la voiture ou simplement une méconnaissance de ces valeurs patrimoniales.

“ Mobiliser les communes et les citoyens à travers des démarches de sensibilisation, de vulgarisation, mais aussi d'échanges de bonnes pratiques pour consolider l'équilibre des fonctions du territoire, rendre la mobilité plus efficiente, renforcer la maîtrise du foncier et la valorisation du patrimoine bâti ”





7.2.1 | PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE DES FONCTIONS D'USAGE DU TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire du Parc naturel a subi ces dernières décennies des évolutions importantes : périurbanisation, réduction de la surface agricole et intensification de l'agriculture, création de parcs d'activités économiques, évolution de la trame verte et bleue, etc.)- Bien que ces évolutions soient sensiblement différentes d'une commune à l'autre et que la situation n'est pas identique dans les 6 communes du Parc naturel, ces éléments modifient progressivement les équilibres en matière d'usage du territoire. De ces équilibres modifiés peuvent naître des conflits et des ruptures. La notion d'usage parcimonieux du sol et des ressources nourricières (surfaces agricoles, vergers, ...) ainsi que des questions environnementales et énergétiques (performance énergétique des bâtiments) sont aujourd'hui des enjeux cruciaux à intégrer pleinement dans des politiques locales d'aménagement du territoire renouvelées.



© Daniel Steenhaut

“ Venir en appui des communes en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire à travers des actions d'information vers les habitants, mais aussi par un dialogue transcommunal lors d'Assises du Cœur de Condroz ”

PROJETS ET ACTIONS :

7.2.1.1.1 | APPUI DU PARC NATUREL AUX COMMUNES EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

- Pour ces matières, les communes sont les premières concernées. En vertu du décret qui le régit, le Parc naturel pourra néanmoins leur venir en appui au travers de différentes actions :
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'aménagement du territoire, en complément de ce qui est déjà réalisé au niveau communal.
- Participer à la diffusion d'information vers les citoyens et les acteurs professionnels sur la législation et les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
- Diffuser largement certaines informations spécifiques qui peuvent avoir un intérêt pour un grand nombre d'acteurs (ex. aides au logement, économies d'énergie, risques naturels, aides aux entreprises, etc.).
- Publier régulièrement une évaluation du développement des espaces, bâtis et non bâtis, du Parc naturel qui fera le point sur les différents enjeux du développement territorial.
- Renforcer les conditions d'un dialogue transcommunal sur les bonnes pratiques en matière d'urbanisme et de gestion territoriale. A cet effet, les Assises du Condroz pourraient être organisées tous les deux ans (voire plus fréquemment si besoin) afin de faire le point sur les évolutions et mutations du territoire et mener collectivement une réflexion prospective afin d'accompagner les communes dans un objectif d'intérêt commun.
- Accompagner le cas échéant la mise en place de formations spécifiques pour le élus et mandataires et différentes catégories professionnelles actives en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, notamment sur les impacts climatiques et énergétiques de l'aménagement du territoire (adaptation aux inondations, aux canicules ...).





7.2.2 | DÉVELOPPER UN MAILLAGE DE MOBILITÉ TERRITORIALE EFFICIENTE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La mobilité dans le territoire fait la part belle à la voiture et est, d'une façon générale, facilitée dans le sens nord-sud, surtout pour les transports en commun. Les lignes TEC sont nombreuses, mais le niveau de service est notoirement insuffisant tant la voiture imprime son rythme pour les déplacements. Certains villages tels que Barsy et Flostoy sur la commune de Havelange ne sont pas du tout desservis. Toutefois le renforcement récent de la ligne de bus 41 Gesves-Namur et l'extension de la ligne Ciney-Dinant (devenue ligne express E80 jusqu'à Havelange et Hamois) marquent des améliorations significatives. La mobilité douce est prise en compte surtout à travers des grands axes (GR, RAVeL, Vélo-route), dont le plus récent (en cours de création) est le ViciGAL au nord (liaison Yvoir-Huy). Le maillage est néanmoins à renforcer afin de relier les cœurs de villages et points d'intérêt, tant sur le plan de la mobilité fonctionnelle que pour la mobilité de loisir.

“ Offrir un maillage de mobilité efficace en renforçant la mobilité douce, mais également partagée et en travaillant sur la hiérarchisation des voiries et leur sécurisation pour la mobilité active ”



© François Migeotte

7.2.2.1 | OPTIMISER LA MOBILITÉ DOUCE FONCTIONNELLE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La mobilité douce (et surtout le déplacement en vélo) est déficiente à bien des égards, et surtout dans l'axe nord-sud. Le dispositif de points-nœuds de la province de Namur est planifié sur le territoire dans un futur proche, ce qui permettra d'apporter une réponse partielle.

PROJETS ET ACTIONS :

7.2.2.1.1 | HIÉRARCHISER LES VOIRIES DU TERRITOIRE

- Réaliser un plan stratégique (type Plan InterCommunal de Mobilité) à l'échelle du Parc naturel sans oublier les connexions internes, incluant la mobilité active.
- Valoriser le maillage points-nœuds en cours de réalisation dans la province de Namur (actuellement déployé dans le sud de la Province), en partenariat avec les communes et d'autres asbl qui entourent le futur Parc naturel (ex : Yvoir, Huy, Andenne, Marche).
- Organiser la sécurisation des trajets pour aller aux écoles et favoriser les liaisons inter-villages.
- Réaliser une carte du Parc naturel reprenant différents éléments : pistes cyclables, chemins et sentiers pédestres dont les liaisons inter-villages et inter-quartiers, voies vertes, points de vue remarquables, « entrées du Parc naturel » le long des grands axes, parkings, bornes de rechargement vélo, points d'info touristiques, toilettes publiques, ... Informations à publier en trois langues (français, néerlandais, anglais).
- Matérialiser sur l'ensemble du territoire les sentiers, venelles et chemins qui prolongent les routes sans issue en transformant les panneaux routiers F45 par des panneaux adaptés F45b.
- Harmoniser les vitesses sur les routes, suivant le type de route et d'usages (hiérarchie) et communiquer auprès du grand public. Exemple : route régionale 90-70-50 km/h, entrée de village, etc.
- Analyser la pertinence de déployer des « mobipôles » et les développer si opportun. Le GAL Condroz-Famenne réalise cette analyse actuellement et compte identifier un mobipôle par commune.

7.2.2.1.2 | SÉCURISER LES TRAJETS À VÉLO EN CRÉANT DES INFRASTRUCTURES PROPRES (PISTES CYCLABLES, RAVEL, ETC.) FAVORISANT LES LIAISONS INTER-VILLAGES

- Déployer un plan pluri-annuel pour améliorer le maillage via la réhabilitation de chemins publics non entretenus ou usurpés qui présentent toutefois un intérêt en matière de mobilité, ou via la création de nouvelles liaisons.
- Faciliter la création de parkings vélo sécurisés aux arrêts de bus (cfr mobipôles).
- Coordonner la signalétique piétons sur tout le territoire du Parc naturel (temps + km) pour relier les villages et les points d'intérêts.
- Insister sur le fait de réduire la vitesse pour rendre les voiries accessibles à tous. Surtout sur les infrastructures inter-villages.
- Développer la coordination avec les TEC et éventuellement la SNCB (du point de vue horaire notamment). Le Parc naturel doit pouvoir négocier avec les TEC l'organisation des liaisons vers les pôles urbains (Ciney, Huy, Condroz liégeois, Somme-Leuze, Marche, Namur, ...).
- Afin de créer une réelle identité culturelle liée au vélo en Coeur de Condroz, (re)-créer un grand événement folklorique cyclable itinérant tel que La Savoureuse en Condroz.

7.2.2.2 | SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ PARTAGÉE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Quelques parkings de covoiturage ont été installés aux limites du territoire du Parc par le SPW. Le GAL Condroz-Famenne soutient le déploiement de services de mobilité partagée sur le sud du territoire. Ils sont repris dans la brochure MobiliGAL.

PROJETS ET ACTIONS :

7.2.2.2.1 | RENFORCER LES SERVICES DE MOBILITÉ ET LA MISE À DISPOSITION D'INFORMATION

- Étendre la brochure MobiliGAL mise en œuvre sur les communes d'Assesse, Gesves et Ohey.
- Développer l'offre de parkings de co-voiturage, de repérage des services de location, de réparation, de voitures partagées (type Cambio), de transport à la demande...

7.2.2.2.2 | PARTAGER DES VOITURES AU TRAVERS D'UNE APPLICATION OU D'UN SYSTÈME NOTIFIÉ DE POINTS DE RAMASSAGE.

- Analyser les besoins et les comportements des usagers via une enquête
- Déployer une solution adaptée en termes de voitures partagées au travers d'une application ou d'un système notifié de points de ramassage

7.2.2.2.3 | RÉALISER UN INVENTAIRE DU MAILLAGE CYCLABLE

- Etablir un inventaire complet du réseau (maillage) de voiries fréquentées par les cyclistes.
- Identifier les pistes d'amélioration pour augmenter la sécurité des usagers sur les routes dangereuses ou les portions de routes dangereuses (ex : améliorer le dispositif de sécurité via des aménagements spécifiques, limiter la vitesse des voitures, envisager le recours au béton fluorescent pour les pistes cyclables). L'objectif est de rendre la pratique du vélo rapidement plus sûre et donc encourager l'usage du vélo (sans attendre des infrastructures en site propre, coûteuses et donc lentes à construire).
- Lors de la rénovation de voiries, se poser systématiquement la question de la mobilité des piétons et des cyclistes comme pour les égouts et l'électricité.
- Instaurer un dialogue permanent entre le SPW Mobilité Infrastructures et le Parc Naturel pour que tous les chantiers de voiries régionales sur le territoire du Parc Naturel fassent l'objet d'une concertation préalable avec la Parc Naturel quant aux aménagements prévus, dans le respect du décret du 04 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes.





7.2.3 | MAITRISER L'URBANISATION ET LA GESTION DU FONCIER

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La préservation du bâti traditionnel et typique du Condroz, avec ses caractéristiques propres, est encadrée par le RGBSR (devenu GRU) qui s'applique à une série de villages définis sur toutes les communes (sauf à Ohey mais où se localise le seul site classé exceptionnel, le Domaine d'Hodoumont). Cependant la plupart des villages, surtout à l'ouest du territoire, connaissent un étalement résidentiel dommageable pour les paysages et le développement durable. Or, le potentiel urbanisable est encore important, surtout à l'est (de quoi accueillir théoriquement environ 10 000 nouveaux logements, sur base des standards récents).

“Soutenir les communes dans le développement urbain harmonieux à travers un Observatoire du foncier qui mutualiserait les informations sur les transactions, sur l'usage des charges urbanistiques et grâce à une Maison de l'urbanisme pour assurer la vulgarisation pour tous de ces matières”



© Martin Dellicour



7.2.3.1 | APPUI À LA GESTION DU PATRIMOINE FONCIER ET IMMOBILIER

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Les communes du territoire se sont dotées d'outils urbanistiques (RGSB, SDC – à l'exception d'Hamois), mais les charges urbanistiques sont un autre moyen puissant qui permet d'améliorer la qualité de l'urbanisation au voisinage des projets visés.

PROJETS ET ACTIONS :

7.2.3.1.1 | UTILISER LES CHARGES D'URBANISME POUR LE BÉNÉFICE DE LA COLLECTIVITÉ

- Proposer des démarches harmonisées sur tout le territoire à travers un « catalogue » de charges d'urbanisme : espaces verts publics aménagés, plaines de jeux, espaces collectifs, logement public, bâtiments collectifs, production d'énergie, logements PMR ou adaptables, mobilité apaisée, etc.
- Connaître les processus financiers de la promotion immobilière pour mieux négocier avec les promoteurs.

7.2.3.1.2 | CRÉER UN OBSERVATOIRE FONCIER

Tout en garantissant l'autonomie communale à ce sujet, l'objectif de cet « Observatoire du foncier » serait d'apporter un service de conseil en la matière aux communes, et ainsi les aider à :

- Connaître le patrimoine foncier et immobilier public de l'ensemble du territoire.
- Connaître les terrains publics en zone urbanisable.
- Compiler les informations sur les transactions immobilières.
- Proposer une stratégie ou des pistes d'actions en la matière

7.2.3.1.3 | INCITER À METTRE DES PARTIES DE JARDINS PRIVÉS EN COMMUN POUR DES ESPACES PARTAGÉS

- Développer des espaces jeux, des vergers, des potagers partagés. Ces espaces pourraient également être mis à disposition de maraichers...

7.2.3.2 | SOUTENIR LA MAITRISE DE L'ÉTALEMENT RÉSIDENTIEL, LA PRÉSERVATION DU CARACTÈRE VILLAGEOIS ET LA DENSIFICATION DE L'HABITAT

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La plupart des villages, surtout à l'ouest du territoire, connaissent un étalement résidentiel dommageable pour les paysages et le développement durable. Le territoire abrite le siège de l'asbl « Plus beaux villages de Wallonie » et deux de ces plus beaux villages : Crupet (commune d'Assesse) et Mozet (commune de Gesves).

PROJETS ET ACTIONS :

7.2.3.2.1 | PRÉSERVER LE CARACTÈRE VILLAGEOIS

- Mener un inventaire pour établir les localisation et diagnostic des sites à préserver et à inclure dans la future charte paysagère du Parc naturel (action transversale).
- Labelliser de nouveaux « Plus beaux villages de Wallonie » avec l'appui de l'association basée à Assesse.
- Rediffuser la brochure de conseils aux architectes concernant la typologie du bâti condrusien et suggérant des implantations en fonction du relief du terrain ².

7.2.3.2.2 | MAITRISE L'ÉTALEMENT RÉSIDENTIEL ET ENCOURAGER LA DENSIFICATION DE L'HABITAT

- Encourager la division de parcelles déjà bâties pour accueillir de nouveaux logements.
- Appuyer la création d'espaces partagés par quartiers ou villages : garages, ateliers, buanderies, pour partager du matériel (machine à laver, tondeuse, voiture, etc.).
- Sensibiliser les élus, les CCATM, les propriétaires de terrain, les nouveaux acquéreurs à l'intérêt de limiter la surface des nouveaux logements ou la grandeur des parcelles, obtenir des compensations (par la création d'espaces verts aménagés publics ou partagés ou d'autres infrastructures communautaires).
- Élaborer un guide de bonnes pratiques pour la conception de nouveaux quartiers dans le paysage condrusien : les fonctions à accueillir, favoriser la qualité de vie, les aspects organisationnels, jardins publics, jeux pour enfants, favoriser la pose au sol de matériaux perméables dans les permis d'urbanisme (privés, publics, entreprises), aménagements en faveur de la biodiversité, etc.

7.2.3.3 | VULGARISER ET RENFORCER LES POLITIQUES ET OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Les communes du territoire sont généralement dotées d'outils urbanistiques (RGBSR, GCU, SDC...), mais ceux-ci datent parfois. De plus, les enjeux urbanistiques connaissent de profonds changements face aux crises récentes (et à venir) qui réclament une certaine « agilité » qui n'était pas envisagée jusqu'à très récemment.

PROJETS ET ACTIONS :

7.2.3.3.1 | CRÉER UNE MAISON DE L'URBANISME À DESTINATION DE TOUT PUBLIC : PROFESSIONNEL, SCOLAIRE, HABITANT, COMMUNAL, ASSOCIATIF

En lien avec les acteurs du développement local, rural et territorial (région, communes, GAL, FRW, etc.), la maison de l'urbanisme serait en charge de produire et animer :

- Un schéma de développement pluricommunal ou le renforcement de la cohérence des Schémas de Développement Communaux dans leur composante paysagère, avec une harmonisation des éléments et critères.
- Des guides de bonnes pratiques.
- La mise en réseau des Conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme (CATU).
- La mutualisation de l'action d'un Commissaire voyer.
- L'organisation du suivi de la mise en œuvre des permis de bâtir pour une réelle vérification de l'application des exigences et des charges, telles que la plantation de haies et d'arbres autour de certains projets imposants, sur demande des communes.
- L'accompagnement des projets urbanistiques en amont également à la demande des communes.

2 Cette brochure, excellente, a existé mais est épuisée. (http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/directions/dua/rgbsr/RGBSR_Condroz.pdf)





7.2.4 | PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES LOCAUX (BÂTI, HISTORIQUE, PAYSAGER, IMMATÉRIEL, ETC.)

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

L'agriculture, l'exploitation de carrières et la métallurgie ont marqué l'organisation et les paysages du Condroz. Les vestiges du passé sont traduits par de nombreuses grosses fermes (ou fermes-châteaux), par des habitations et le patrimoine monumental en pierre du pays et par de nombreux témoins liés à la métallurgie : forges, moulins, entrepôts, ateliers, aires de faulde, etc.

Le Condroz est reconnu pour ses nombreux châteaux, éléments d'appel de qualité et de valorisation du territoire. En effet, de nombreux châteaux et fermes seigneuriales (impressionnants par leur allure de forteresse) sont localisés à la périphérie des villages ou isolés au milieu de la campagne.

En termes de patrimoine, on retrouve 49 monuments classés, 44 sites classés, 3 ensembles architecturaux classés et 1 site classé exceptionnel (Domaine d'Hodoumont et son parc sur la commune d'Ohey).

“ Faire connaître et surtout faire aimer le patrimoine du territoire, en valorisant son histoire et son bâti, en expliquant et magnifiant les paysages notamment à travers une charte paysagère, et en réduisant les nuisances telles que le bruit, ou les illuminations ou autres affichages intempestifs ”



7.2.4.1 | PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI DU TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Au sein du périmètre étudié, on retrouve 17 périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique.

Mis à part les châteaux, le périmètre du Parc naturel possède également d'autres bâtis à valeur patrimoniale intéressante : des bâtis religieux (potales, presbytères, églises, croix, cimetières, couvents, abbaye, calvaires, monuments aux morts, etc.), des éléments liés au passé industriel (fours à chaux, moulins à eaux, forge, grottes artificielles), des éléments liés au contexte hydrographique (puits, pompes, lavoirs, fontaines, etc.), etc. On note également maintes fermes, hôtels de voyageurs et habitations ainsi que les dépendances de châteaux et leurs parcs. Au total, 707 biens sont inventoriés à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC).

Tous ces biens sont difficiles et coûteux à entretenir. Hamois par exemple doit gérer 86 bâtiments et, logiquement, met la priorité sur ceux dont l'usage est le plus important : écoles, hall sportifs...

Pour les particuliers désireux de s'investir dans la préservation de leur petit patrimoine, des aides financières sont octroyées par le service du petit patrimoine du SPW, mais ces dispositifs et les procédures sont mal connus.

PROJETS ET ACTIONS :

7.2.4.1.1 | RÉALISER DES PANNEAUX D'INTERPRÉTATION ET DES QR CODES D'INFORMATION

- Ces panneaux seraient apposés sur les biens patrimoniaux pour en révéler la nature, leur raison d'être, leur localisation, leur existence dans un ensemble territorial, la date de construction... L'usage de QR codes pour renvoyer vers des sites d'information serait privilégié.

7.2.4.1.2 | VALORISER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Placer des panneaux « bienvenue en Condroz » le long des axes d'accès au territoire, de même que dans les gares de bus et de trains.
- Développer une stratégie de mise en valeur du patrimoine, souvent « petit » (qui ne peut être maintenu ou restauré par les communes, faute de moyens) en soutien aux associations locales déjà à l'œuvre en la matière.
- Mettre en commun des ressources pour l'accessibilité au public (pour le petit patrimoine privé) et envisager des usages à venir (appliquer l'adage « On ne préserve bien que ce que l'on connaît bien »).
 - ◇ Créer des partenariats avec des écoles techniques et professionnelles pour les réalisations.
 - ◇ Créer des « parrainages » entre écoles du village et le petit patrimoine.
 - ◇ Créer des circuits thématiques patrimoniaux : « Le tour de... » chapelles, moulins, fontaines, sources, ...

7.2.4.2 | PRÉSERVER LE CADRE DE VIE ET LES PAYSAGES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

L'espace géographique occupé par le Parc naturel fait partie de l'Ensemble paysager du moyen plateau condrusien caractérisé par une occupation du sol agricole en openfield mixte. Cette zone agro-géographique est une spécificité unique en Wallonie et même en Europe. Au total, une bonne trentaine de communes peuvent prétendre présenter des paysages condrusiens.

Outre l'étalement résidentiel, les grandes infrastructures pèsent sur le paysage : antennes, pylônes, transport d'énergie.

PROJETS ET ACTIONS :

7.2.4.2.1 | DÉVELOPPER UNE CHARTE PAYSAGÈRE

- Inventorier les paysages sensibles et mettre en œuvre une approche participative pour les préserver.
- Rédiger une charte paysagère tel que précisé dans le décret.
- Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages accessibles au grand public, et s'appuyant sur l'expertise du Centre d'Animation des Paysages (basé à Goyet).

7.2.4.2.2 | ORGANISER LE PARTAGE DES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES CHEMINS ET SENTIERS ENTRE COMMUNES

- Proposer des stratégies de gestion des usages « bruyants » sur les sentiers et chemins, en y associant les appuis extérieurs (p.ex. tousapied.be, chemins de Wallonie...) et intérieurs (Maison du Tourisme Condroz-Famenne, GALO Condroz...)
- « Nettoyer » les sentiers et chemins des panneaux et indications obsolètes et détériorés et refaire le balisage complet de ces anciennes boucles oubliées (p.ex. « la guerre de la vache »).

7.2.4.2.3 | ATTÉNUER LES INTERFÉRENCES DES GRANDS AXES QUI TRAVERSENT LE TERRITOIRE

- Mettre en place des dispositifs naturels pour atténuer les interférences des grands axes qui traversent le territoire sur base du « plan bruit » du SPW.

7.2.4.2.4 | RECRÉER DES ZONES SANS LUMIÈRE ARTIFICIELLE

- Promouvoir des systèmes pour moduler l'intensité de l'éclairage (mise en veille qui se réactive au passage de personnes).

7.2.4.2.5 | INFORMER SUR LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

- Réaliser des brochures sur la typologie du bâti typiquement condrusien compréhensibles par le grand public et largement diffusées parmi les architectes³.
- Faire une évaluation de la réelle plus-value économique des panneaux publicitaires, par rapport à la moins-value paysagère (vues bouchées, pollution lumineuse, ...), que l'on voit augmenter le long des (grands) axes.
- A la demande des communes, effectuer une analyse paysagère dans les procédures de demande de permis pour les gros projets (p.ex. grands hangars sur les tiges) avec un accompagnement pour l'identification d'alternatives mieux alignées avec les lignes de force du paysage en transformation.
- Continuer à organiser des conférences et des formations en analyse paysagère.

7.2.4.3 | VALORISER L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

L'information relative à l'histoire du territoire est éparse et hétérogène. Elle est documentée et conservée par les cercles d'histoire et sans doute au domicile de quelques historiens. Mais cette information n'est pas nécessairement compilée, disponible et diffusée à l'échelles du territoire du Parc naturel. Le risque de perte de ces ressources existe. Par ailleurs, des inventaires du petit patrimoine existent et constituent autant de supports sensibles permettant de créer/recréer du lien entre les habitants du territoire et leur terroir de vie.

³ Voir la publication RBSR et des anciennes brochures du SPW aujourd'hui épuisées.

PROJETS ET ACTIONS :

7.2.4.3.1 | INVENTORIER, RASSEMBLER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL ET L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

- Il s'agira dans un premier temps de dresser l'inventaire des ressources documentaires disponibles (ouvrages, films, photos, historiens, conteurs, etc.). Ce matériel, organisé en centre de ressources, appuiera d'autres actions d'information, sensibilisation, éducation, animation, y compris touristique.

7.2.4.3.2 | VALORISER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL ET L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

- Mettre en valeur les connaissances historiques et patrimoniales du territoire à travers différents supports de communication.
- Différentes manifestations pourront être organisées afin de diffuser ces connaissances auprès des habitants :
 - ◊ Organisation d'un concours de contes et légendes inspirées du patrimoine local
 - ◊ Organisation d'une compétition pédagogique type « Génies en herbe » (concours entre écoles ou mouvements de jeunesse)
 - ◊ Sensibilisation et partage des connaissances relatives au Condroz
 - ◊ Organisation de dictées en wallon.
- Appui à la formation de guides du terroir pouvant transmettre ces connaissances patrimoniales et historiques.



7.3

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE

7.3 | DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE

Le développement socio-économique représente un pilier important du plan de gestion du Parc naturel. Plusieurs secteurs clés sont à soutenir (agricole, forestier, construction, touristique, ...). Des actions généralistes sont également à mettre en œuvre pour soutenir les acteurs économiques condrusiens qui font face à de multiples crises. Développement socio-économique et développement rural, oui, mais de manière durable !

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le paysage du territoire est aujourd'hui marqué d'une empreinte rurale, agricole et forestière, malgré un passé plus industriel et manufacturier.

Le territoire compte 5820 indépendants. La proportion d'emplois indépendants oscille entre 22 et 27,5%. Il est relativement homogène sur tout le territoire et nettement supérieur à la moyenne de la province (22%), sauf pour Ciney qui abrite deux zones d'activités économiques et constitue le seul pôle administratif du territoire. Les deux autres communes qui hébergent une zone d'activité économique, Assesse et Havelange, gardent une part d'emploi indépendant importante.

Le territoire développe de plus en plus une économie recentrée sur ses ressources locales et sa demande interne. Ainsi, l'agriculture et la forêt par exemple développent ou cherchent à instaurer des circuits-courts et une valorisation plus importante dans le territoire.

“ Soutenir la valorisation des ressources ou compétences locales pour une consommation plus locale, mais aussi le développement de services pour l'accueil tant des entrepreneurs que des nouvelles générations d'agriculteurs ou que des habitants, notamment les plus fragiles ”



© François Migeotte

7.3.1 | SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE ET DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ENDOGÈNE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire du Parc naturel développe de plus en plus une économie recentrée sur ses ressources locales et sa demande interne. Le tourisme se développe, mais il peine encore à retenir des visiteurs sur son territoire : la capacité d'hébergement augmente relativement peu. Le secteur de l'énergie montre des gisements intéressants (biomasse, éolien, photovoltaïque), mais n'a pas encore déployé toutes ses capacités. Afin de favoriser le développement du potentiel économique endogène, le Parc naturel poursuivra plusieurs objectifs opérationnels.

“Créer, soutenir ou fusionner des dispositifs communs sur les six communes : ADL transcommunale, ateliers et formations pour les entrepreneurs... et favoriser les services pour les entreprises, les compétences, la digitalisation ; avec des focus particuliers sur l'économie circulaire et la relocalisation des commerces”

© Pascal Nivaille



7.3.1.1 | ACCOMPAGNER ET METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS ÉCONOMIQUES AFIN DE RENFORCER LES SYNERGIES / COLLABORATIONS / COOPÉRATIONS ET LA CULTURE DE L'ENTREPRENEURIAT

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Un grand nombre d'acteurs économiques sont actifs sur le territoire. Ils ne se connaissent pas tous, et leurs besoins et attentes ne sont pas toujours partagés dans une logique collective.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.1.1.1 | SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES VIA LA CRÉATION D'UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) SUPRACOMMUNALE

- Analyse des besoins et attentes des acteurs économiques du territoire, en matière de soutien à leurs activités.
- Envisager la création d'une ADL supracommunale⁴, en partenariat et sur base de l'expérience de l'ADL de Ciney. Cette ADL doit être la structure qui porte les acteurs économiques (tous secteurs confondus), les accompagne, les valorise tout au long de leur vie économique.

7.3.1.1.2 | ORGANISER DES ATELIERS/FORMATIONS THÉMATIQUES À LA DEMANDE DES ENTREPRENEURS

- Organisation d'ateliers/formations à destination des indépendants et entrepreneurs, sur des thèmes divers : comment fidéliser une clientèle, comment développer sa présence sur le web, quels partenariats locaux pour y arriver, comment réduire sa facture d'énergie, etc....

7.3.1.1.3 | FÉDÉRER LES ASSOCIATIONS LOCALES D'INDÉPENDANTS

- Plusieurs associations locales de commerçants et d'indépendants existent sur le territoire. Un des objectifs du Parc naturel sera de les fédérer et de les mettre en réseau.

Plusieurs actions de réseautage et de communication sont prévues, telles que l'organisation d'une foire ou d'un espace de rencontre dans le prolongement des événements « Condroz Connect » déjà organisés sur le territoire en collaboration avec les GAL ou encore l'organisation de journées « portes ouvertes » sur les zonings.

⁴ Les agences de développement local (ADL) mettent en réseau des partenaires locaux issus des secteurs public, privé et associatif afin de faire émerger des projets créateurs d'activités économiques et d'emplois. Elles sont actives en Wallonie sur des territoires de moins de 40.000 habitants : L'ADL supracommunale pourrait collaborer avec l'ADL de Ciney en ce qui concerne les 5 autres communes (env. 33.000 habitants).

7.3.1.1.4 | ENCOURAGER LA MISE À DISPOSITION DE HALL-RELAIS ET D'ESPACES DE CO-WORKING

Les halls-relais existant à Assesse et Ciney sont largement occupés. L'intérêt pour un site dédié à l'écoconstruction par exemple a été évoqué par les groupes de travail du Parc naturel. Un tel dispositif pourrait être étudié par le Parc naturel, de même que toutes les autres formes de travail collaboratif (espaces de co-working par exemple).

7.3.1.2 | FAVORISER L'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Les entreprises rurales peuvent souffrir d'un certain isolement et d'un manque d'infrastructures adéquates pour les soutenir dans le développement de leurs activités. Les entreprises et entrepreneurs rencontrent par ailleurs des difficultés dans leur recherche de profils répondant à leurs besoins en ressources humaines. Des besoins mutualisables émergent. La numérisation des entreprises apparaît également indispensable.

Par ailleurs, les savoir-faire tant en matière d'artisanat que ceux liés au passé plus industriel et manufacturier du territoire, ou encore agricole et forestier tendent à se perdre. Ce patrimoine immatériel est menacé.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.1.2.1 | DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURES ET DE SERVICES POUR LES ENTREPRISES

- Outre la création d'une "ADL supracommunale" appelée à fournir des services diversifiés (appui à la digitalisation/mutualisation, création de groupement d'employeurs, appui marketing ou de GRH, achats groupés,...), plusieurs autres actions seront déclinées au service des entreprises locales, comme par exemple : favoriser/soutenir le développement de filières économiques notamment liées aux ressources naturelles du territoire (bois, etc.) via des partenariats avec le BEP. Les structures économiques régionales et le FOREM pourront également être sollicités.
- Soutenir le développement d'un environnement accessible et attractif pour les entreprises souhaitant s'installer sur le territoire (TIC, espaces de co-working, clusters, etc.).

7.3.1.2 DÉVELOPPER UNE GESTION TERRITORIALE DES EMPLOIS, DES COMPÉTENCES ET DES SERVICES

- Avec le soutien de l'ADL supracommunale et l'ADL de Ciney :
- Faciliter le marché local de l'emploi :
 - ◊ Diagnostic et cartographie des besoins en ressources humaines par type de structures économiques du territoire (indépendants, industriel, artisanat, etc.)
 - ◊ Faciliter le dialogue entre personnes en recherche d'emploi et employeurs et le « matching » (organisation de speed-dating à l'échelle du territoire, etc.).
- Sensibiliser les élèves fréquentant les écoles primaires et secondaires du territoire aux métiers présents, via des témoignages d'acteurs économiques locaux et des journées « découverte entreprises, ou encore des ateliers de parrainage pour découvrir les métiers et les richesses de nos savoir-faire.
- Envisager la mutualisation de conseillers emploi/formation entre les CPAS (actuellement uniquement à Ciney).

7.3.1.3 | VALORISER LE CAPITAL HUMAIN ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Les savoir-faire du territoire sont riches et variés. Le diagnostic a mis en évidence une certaine sectorialisation des activités économiques par commune.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.1.3.1 | CRÉER UN CENTRE DE RESSOURCES SUR LES SAVOIR-FAIRE

Le Parc naturel sera attentif à collecter et inventorier les savoir-faire du territoire (indépendants, agriculture et élevage, foresterie, et/ou liés au passé industriel et manufacturier du territoire par exemple) dans un objectif de mutualisation, de formation et de transmission de ces compétences spécifiques. La création d'un Centre de Ressources sur les savoir-faire locaux pourrait en découler, avec les opérateurs locaux actifs dans le domaine, tel que la Spirale (Natoye) par exemple.

7.3.1.4 | SOUTENIR LA DIGITALISATION DES ENTREPRISES ET DE L'ÉCONOMIE LOCALE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le BEP a mené avec plusieurs communes une réflexion relative à la transition numérique des territoires (mise en œuvre de dynamique « smart/intelligente »). Des feuilles de routes ont été établies pour les communes de Hamois, Ciney et Ohey. Havelange a mené un travail similaire. Le sujet du numérique est par ailleurs traité dans le cadre des Plans Stratégiques Transversaux (PST) de plusieurs communes.

Les connexions en zone rurale sont généralement insuffisantes et beaucoup d'utilisateurs se plaignent des difficultés d'accès aux services téléphoniques et internet. A Ohey, une enquête en 2015 et en 2016 a montré que de nombreux habitants se plaignaient de la situation. Le taux de maturité numérique des TPE et commerces locaux reste faible en regard des enjeux.

Projets et actions :

7.3.1.4.1 | SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'E-COMMERCE

- Appuyer les indépendants dans leur démarche d'autonomie et de maîtrise des outils et pratiques de l'e-commerce, via des formations et de l'accompagnement personnalisé. Les GAL travaillent d'ores et déjà sur ce sujet.

7.3.1.4.2 | RECHERCHER ET MUTUALISER LES SOLUTIONS NUMÉRIQUES POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Soutenir l'identification de solutions numériques dédiées aux TPE/PME et commerces locaux et à l'attractivité économique locale, et les activer sur le territoire, en partenariat avec les acteurs référents.

7.3.1.5 | SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Les enjeux climatiques imposent une modification en profondeur des systèmes de production et de consommation. La sobriété qui doit en découler (en carbone, en énergie et en ressources), implique notamment de maintenir aussi longtemps que possible les matières physiques et leur valeur dans le cycle économique et donc de réduire les déchets.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.1.5.1 | INFORMER/SENSIBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES SUR LE CONCEPT D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Organiser des séances d'information et de formation en la matière, via la présentation de « success stories » par exemple
- Mettre en avant les initiatives locales auprès des citoyens « consom'acteurs »

7.3.1.5.2 | ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Accompagner de manière individuelle et collective les entrepreneurs du territoire en matière d'économie circulaire (notamment au niveau du secteur de la construction).
- A l'échelle des zonings du territoire, réaliser un inventaire des besoins en matière et des déchets produits par les différentes entreprises afin d'organiser une éventuelle circularité. Cette action sera menée en collaboration avec le BEP.
- Créer un magasin de matériaux de seconde main (issus de chantiers de déconstruction) sur le territoire et former les architectes à la réutilisation.
- Rechercher et identifier (benchmarking) des solutions d'économie circulaire ou d'économie fonctionnelle pour renforcer la durabilité des activités du territoire (évolution des modèles économiques, éco-conception de produits et services, optimisation de la gestion des ressources et déchets, développement de partenariats).

7.3.1.6 | MAINTENIR ET REDÉPLOYER LES SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LES CŒURS DES VILLAGES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

A l'exception de Ciney, de nombreux centres villageois du territoire souffrent de baisse de l'activité commerciale. La société fait face à des évolutions économiques et socioculturelles (augmentation de l'espérance de vie et des carburants fossiles, culture résidentielle, etc.) qui imposent de redéployer des « services de proximité » (aide à la personne, services publics, professions libérales, commerces locaux).

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.1.6.1 | APPUYER LA RELOCALISATION DE SERVICES ET D'ANIMATIONS DANS LES VILLAGES

- Soutien à l'émergence d'un collectif « dynamique des cœurs de villages » : animation et événementiel dédiés à la revitalisation des cœurs de village.
- Développement d'une mobilité innovante permettant d'accéder aux cœurs des villages.
- Soutien au déploiement de nouveaux services mutualisés (maisons médicales, points multi-services, etc.).
- Soutien à la création d'un modèle itinérant de services (camionnette parcourant le territoire et offrant différents services aux personnes isolées).

7.3.1.6.2 | APPUYER LA RELOCALISATION ET LE SOUTIEN DU COMMERCE LOCAL AU CENTRE DES VILLAGES ET À LA VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX :

- Réalisation d'une cartographie des commerces actifs sur les communes du territoire et analyse des manques/lacunes (ex. besoins nouveaux liés au vieillissement de la population).
- Conception et mise en œuvre d'une stratégie de développement commercial territoriale.
- Soutien à la création de lieux permettant de regrouper des producteurs locaux ("Halle").
- Soutien à la création de zones d'artisanat dans les villages.







7.3.2 | SOUTENIR LE SECTEUR AGRICOLE ET CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DES FERMES FAMILIALES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Si les fermes sont encore bien présentes sur le territoire du Parc naturel, leur nombre a été divisé par deux entre 1990 et 2020. Comme partout en Wallonie, la tendance est à la concentration dans le secteur, avec pour corolaire l'accroissement de la superficie moyenne par exploitation qui a doublé en 30 ans.

Afin de favoriser la pérennité des fermes familiales et des activités agricoles, le Parc naturel poursuivra plusieurs objectifs opérationnels :

“ Soutenir l'avenir des fermes familiales à travers des appuis à la transmission, la préservation du foncier agricole, leur autonomie au sens large et leurs défis face aux bouleversements climatiques ”



7.3.2.1 | FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS AGRICOLES, LA TRANSMISSION DES FERMES ET LA VALORISATION DU SAVOIR AGRICOLE LOCAL NOTAMMENT À TRAVERS UN SOUTIEN ACTIF À L'AGRICULTURE FAMILIALE.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

En 2010, date du dernier recensement agricole qui répertoriait cette donnée, la majorité (70%) des exploitants de 50 ans et plus déclaraient ne pas avoir de repreneur ou ne pas connaître de repreneur/successeur (44,66%). Malgré l'absence de données recueillies depuis, la situation ne s'est pas améliorée.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.2.1.1 | ORGANISER DES RENCONTRES CÉDANTS/REPRENEURS ET ACCOMPAGNER À LA TRANSMISSION

- A l'instar des « cafés transmission » déjà organisés en Wallonie, organisation de rencontres entre cédants et repreneurs potentiels.
- Accompagnement personnalisé et/ou formation de ces repreneurs en partenariat avec divers organismes spécialisés

7.3.2.1.2 | FACILITER LA GESTION PROACTIVE DES TERRES PUBLIQUES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL

- En concertation avec les communes et les CPAS, inventorier les terres publiques et leurs propriétaires, la nature des baux et leurs échéances (action à associer au travail sur les essarts communaux), et impulser une réflexion sur leur affectation, au bénéfice des jeunes générations, notamment en partenariat avec Terre en vue en charge d'une mission régionale sur le thème.

7.3.2.2 | PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ET PRÉVENIR LE MORCELLEMENT DES TERRES AGRICOLES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Globalement, la superficie des terres agricoles utiles (SAU) est en diminution. Le phénomène se marque très fortement sur la commune de Havelange (-10% entre 1990 et 2020). Mais Hamois fait figure d'exception, sa SAU ayant augmenté de 3% entre 1990 et 2020.

La superficie en prairies permanentes a diminué de façon significative passant de 14 412 hectares en 1990 à 11 088 en 2020 soit une baisse de 23 %, signe du manque de rentabilité de l'élevage par rapport aux grandes cultures.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.2.2.1 | EXPÉRIMENTER DES DISPOSITIFS PILOTES DE RÉGULATION DU MARCHÉ FONCIER ADAPTÉ AU TERRITOIRE DU PARC NATUREL, EN COLLABORATION AVEC L'OBSERVATOIRE FONCIER

- Réflexion relative à la mise en œuvre de mécanismes de mise à disposition de terres agricoles publiques pour des exploitants agricoles notamment en phase de démarrage.
- Analyse des outils réglementaires en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme susceptibles de protéger les terres agricoles et de soutenir l'implémentation d'activités agricoles.

7.3.2.3 | SOUTENIR/RENFORCER L'AUTONOMIE (DÉCISIONNELLE, ÉNERGÉTIQUE, FOURRAGÈRE, ETC.) DES FERMES DU TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Un nombre croissant d'agriculteurs ne se sentent plus autonomes (conseil dépendant de firmes, alimentation de leur bétail, énergie...). Ils dépendent d'un environnement économique qui impacte fortement la viabilité économique de leur ferme (croissance des prix des intrants, volatilité des marchés mondiaux, etc.).

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.2.3.1 | POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES FERMES VOLONTAIRES DANS LEURS DÉMARCHES D'AUTONOMIE MENÉES PAR LES GAL

- Mise en place de pratiques et techniques permettant différentes formes d'autonomie (décisionnelle, énergétique, fourragère, etc.), réflexion sur la taille optimale du cheptel, etc.
- Organisation de formations, visites de terrain, échanges de bonnes pratiques.

7.3.2.4 | SOUTENIR/RENFORCER LA RÉSILIENCE DES FERMES FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET LEUR CONTRIBUTION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le dérèglement climatique induit de profonds changements (excès d'eau ou période de sécheresse, augmentation des températures et de situations extrêmes, etc.) qui ont une incidence directe sur les activités agricoles.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.2.4.1 | METTRE EN PLACE DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE FERMES VOLONTAIRES DANS LEUR DÉMARCHE D'ADAPTATION ET/OU D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

- Formation et accompagnement technique des agriculteurs sur différents sujets : nouvelles cultures adaptées, choix variétaux, techniques permettant de réduire l'évapotranspiration, travail simplifié du sol, préservation de la matière organique des sols, etc.

7.3.2.4.2 | APPUYER UN RENFORCEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE DANS LES SOLS AGRICOLES

- Pour mener ces actions, à côté des expertises disponibles en Wallonie, le Parc naturel cherchera à valoriser les compétences et expériences sur son territoire (par exemple la ferme expérimentale d'Emeville).
- Le Parc naturel cherchera également à faciliter l'accès à des ressources de la PAC (Eco-régime en faveur de l'agroécologie) ou à des partenaires extérieurs (par exemple Greenotec ou encore Soil Capital) au profit des agriculteurs.
- L'impact du stockage du carbone dans les sols agricoles contribue également à traiter plusieurs autres enjeux du territoire : réduire les risques de coulées de boue et d'inondation, contribuer à la neutralité carbone, réduction des intrants chimiques, etc.

7.3.2.4.3 | SENSIBILISER AU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES POUR UN USAGE AGRICOLE

- Capturer et stocker les eaux pluviales permet de disposer d'une ressource sur laquelle un nombre important d'usagers exercent une pression croissante. Cette eau captée et stockée pourrait être valorisée pour différents usages agricoles ou autres (services de sécurité par exemple).
- Afin de développer un savoir-faire dans le domaine, à côté des expertises disponibles en Wallonie, le Parc naturel cherchera à valoriser les compétences et expériences sur son territoire.





7.3.3 | FAVORISER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET LA VALORISATION LOCALE DES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

De plus en plus d'agriculteurs et d'entrepreneurs s'investissent dans la diversification agricole, la transformation locale et la vente en circuits courts. Plusieurs coopératives de producteurs et de consommateurs et points de vente (épiceries locales, points de vente à la ferme, marchés du terroir) ont vu le jour, mais force est de constater que seule une petite part de la population « consomme local » au quotidien, au-delà des achats « plaisir » occasionnels.

De même, un nombre insuffisant d'opérateurs privés et publics (Horeca, écoles, collectivités...) proposent une nourriture à base de produits locaux. Ce constat oblige certains producteurs à écouler leurs produits loin de chez eux, alors qu'un potentiel de clientèle proche existe, qu'il s'agisse des habitants ou encore des touristes ou des résidents dans les structures d'accueil, nombreuses sur le territoire.

Afin de favoriser la diversification agricole et la valorisation locale des productions agricoles du territoire, le Parc naturel poursuivra plusieurs objectifs opérationnels :



“ Favoriser la diversification agricole et la valorisation locale des productions agricoles du territoire ”

7.3.3.1 | SOUTENIR ET RENFORCER LES FILIÈRES DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION LOCALES ET RELOCALISER AINSI L'ALIMENTATION

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Plusieurs artisans du territoire proposent des produits de bouche, mais peu de structures proposent des outils mutualisés ou coopératifs de transformation. Toutefois les besoins existent et certaines solutions ont vu le jour : la Cidrerie du Condroz, l'abattoir de Ciney (WAMAbef) qui est un véritable outil de valorisation.

Par ailleurs, Cocoricoop, coopérative à finalité sociale de vente en circuit-court créée en 2018 est active sur le territoire. Elle propose les produits de près d'une cinquantaine de producteurs de la région à travers un site de vente en ligne ou de points-relais dans chaque commune du territoire. Depuis 2022, un magasin de la coopérative a été ouvert au centre de Ciney.

Plusieurs projets agricoles collectifs sont également présents sur le territoire : Froidefontaine, La Préale, Farm For Good, le projet collectif « Des semences au pain », l'association Fromagère Collégiale et différents projets « hall-relais » sont réalisés ou en cours. Ils représentent des éléments importants en matière de transformation.

Les GAL ont fait le constat d'une demande croissante dans la région et spécialement sur le territoire du Parc naturel de céréales produites localement pour une valorisation en filière boulangère de qualité. Plusieurs partenaires existent déjà sur le territoire, tels Agribio (fusionnée dorénavant avec Bon pain) et Graines de Curieux, tous deux sur la commune de Havelange.

La diminution des activités du marché couvert de Ciney offre également plusieurs perspectives en matière d'utilisation de l'espace pour développer des outils de transformation.

Depuis 2022, un Conseil de Politique alimentaire (CPA) a été mis en place sur le territoire. Ce dernier soutient et mutualise les réflexions sur l'approvisionnement et les débouchés des produits d'alimentation.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.3.1.1 | SOUTENIR DES FORMES INNOVANTES DE PRODUCTION AGRICOLE LOCALE

- Soutien à la création de petites entités agricoles diversifiées selon l'approche de ferme partagée
- Etude de cultures adaptées au bouleversement climatique (sorgho, silphie et autres)
- Appui à l'évolution de la filière bovine pour réduire son impact climatique (réduction des GES, alimentation adaptée)

7.3.3.1.2 | SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES SUR LE TERRITOIRE DANS LE SENS DE LA RELOCALISATION DES MAILLONS ET D'AUTONOMIE

- Soutien à la filière maraichère. Le territoire compte plusieurs maraichers en petite surface et quelques maraichers produisant des légumes de conservation sur des surfaces plus importantes. Chose unique en Wallonie, 3 producteurs de semences maraichères sont présents sur le territoire. Seule la production de plants fait défaut. Les GAL et le Réseau Meuse Rhin Moselle travaillent actuellement à la structuration de la filière et expérimentent des variétés population dans le but de gagner en autonomie des maraichers quant à la production de semences. Le Parc naturel continuera de soutenir cette filière en construction et aidera au démarrage d'une production de plants locale.
- Soutien à la filière de céréales panifiables locale. Actuellement, les 2 GAL accompagnent la création d'une filière locale "de la semence au pain". Cette démarche a la volonté d'impliquer à la fois des producteurs bio, travaillant avec des variétés anciennes ou pas et des producteurs conventionnels afin de répondre aux demandes diverses des boulangers. Cette filière locale n'en est qu'à ses débuts. L'accompagnement du Parc naturel permettra de pérenniser la filière, de trouver des débouchés pour les différentes productions et d'augmenter l'autonomie du territoire en matière de céréales panifiables.
- Renforcement de la valorisation locale du lait à travers une filière fromagère diversifiée. Le Collégial de Ciney est un fromage à recette ouverte, c'est-à-dire qu'il est accessible aux fromagers qui respectent le cahier des charges (qualité de l'alimentation du bétail, production locale, ...), dans le même ordre d'idée que les fromages en France ou le Herve. L'objectif est que ce fromage soit valorisé comme un produit régional phare, qu'il fasse la renommée du territoire tout en permettant à des producteurs de valoriser leur lait de qualité à un prix juste.
- Soutien à la filière fruits. Tel que mentionné dans la première partie du document, le territoire compte un grand nombre de vergers hautes tiges et certains de taille assez importante. La majorité de ces vergers ont été plantés ces dernières années et devraient commencer à produire. Un inventaire devra permettre d'évaluer les productions à venir mais on sait d'ores et déjà que le potentiel de production est important. La cidrerie du Condroz transforme des volumes de fruits importants mais atteint ses limites de production. Le développement d'une filière de valorisation des fruits qui seront bientôt produits s'avère tout à fait pertinente. D'autant qu'à l'échelle wallonne, la filière de fruits de table issus de vergers hautes tiges non traités n'est pas encore présente. Un acteur vient de s'installer sur le territoire et désire se lancer dans cette filière. Le Parc naturel accompagnera le développement de cette filière (mise en relation des producteurs et des transformateurs, analyses de marchés, sensibilisation des habitants, ...).

7.3.3.2 | SOUTENIR LA MUTUALISATION D'OUTILS DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION

- Création d'une charte de territoire/d'un label « Cœur de Condroz » (identité des produits et des producteurs), création d'une IGP de la viande bovine du territoire.
- Soutien au développement d'outils partagés de transformation et distribution des productions agro-alimentaires (hall-relais et plateformes logistiques). Le Parc naturel accompagnera notamment la ville de Ciney dans la réflexion sur la réorientation des activités du Marché couvert. En effet, les activités de celui-ci ayant fortement diminué, des espaces pourraient être dédiés à la création d'outils partagés de transformation. Soutien à la mutualisation de la production, à l'utilisation de matériel en commun et de support administratif pour les agriculteurs (coopératives, CUMA)
- Création de nouveaux marchés du terroir, renforcement du réseau des marchés locaux et des circuits courts.

7.3.3.3 | DÉVELOPPER LES CANAUX DE COMMERCIALISATION

- Secteurs Horeca (menu/plat à base de produits locaux), logements touristiques, restauration collective (cantines scolaires, cahiers de charges adaptés pour la cuisine de collectivité et actions à destination des enfants), cours de cuisine.

7.3.3.4 | COMMUNIQUER/SENSIBILISER/INFORMER POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX PRODUITS LOCAUX

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Malgré le nombre croissant d'agriculteurs et d'entrepreneurs du territoire qui s'investissent dans la diversification agricole, la transformation locale et la vente en circuits courts, force est de constater que seule une petite part de la population « consomme local » au quotidien, au-delà des achats « plaisir » occasionnels.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.3.4.1 | METTRE EN PLACE DES ACTIONS POUR PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX

- Organiser un concours culinaire faisant la part belle à l'innovation pour mettre en avant les produits locaux, en partenariat avec les producteurs locaux, les établissements Horeca, l'EPASC, etc.
- Créer un livre de recettes à base d'ingrédients locaux,
- Créer un produit emblématique fait à partir de produits locaux (à partir des résultats du projet « concours culinaire »).
- Organiser la promotion des produits locaux par chaque producteur du territoire en mettant à disposition des présentoirs et des flyers « produits locaux du Cœur de Condroz ».
- Développement de chéquier produits locaux pour touristes, nouveaux habitants, porté par une dynamique de marque.

7.3.3.4.2 | METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DES MANIFESTATIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES ÉCOLES (DANS UNE LOGIQUE D'ÉDUCATION PERMANENTE)

- Information et sensibilisation à l'alimentation saine, locale et de qualité
- Balades et visites chez les producteurs
- Création d'une route des produits locaux du Parc naturel identifiable via un logo et des panneaux d'information communs
- Mise en place d'une camionnette/roulotte « produits locaux Cœur de Condroz » itinérante
- Création d'une foire annuelle communale ou à l'échelle du Parc naturel

7.3.3.5 | MAINTENIR/PRÉSERVER L'ÉLEVAGE VALORISANT LA PRAIRIE ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le Condroz est reconnu comme une terre d'élevage. L'élevage bovin, laitier ou allaitant, est bien développé sur le territoire du Parc naturel. L'élevage de la zone est principalement viandeux, surtout de veaux broutards (peu d'engraissement sur la zone). La région du Condroz est le cœur de la filière du Blanc Bleu Belge. Ciney accueille plusieurs structures motrices pour le développement de cette race bovine viandeuse : le Herd Book, un marché aux bestiaux (le marché couvert de Ciney est le plus important de Wallonie et le 2e marché le plus important d'Europe avec 4 500 bovins/an ainsi que le marché aux chevaux), un abattoir spécialisé en viande bovine (le seul abattoir sur le territoire) et le Belgian Blue Group (un des trois centres d'insémination pour le BBB en Belgique). Face à la diminution de la consommation de viande constatée depuis plusieurs années, le secteur viandeux bovin est en phase d'adaptation, bien souvent en cherchant à réduire les coûts, donc les intrants.

Bien que Ciney puisse être considéré comme l'épicentre de la filière du Blanc Bleu Belge, aucune préparation culinaire ne marque cette identité. Par contre, les fromages sont bien représentés sur tout le territoire du Parc naturel et la Route des fromages en fait la part belle. Le fromage le Collégial de Ciney devient un fromage identitaire de la région.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.3.5.1 | METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU RÔLE CAPITAL QUE JOUENT LES PRAIRIES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

- Mise en place d'un concours du type « Elle est belle ma prairie », en collaboration avec Natagora et d'autres partenaires. Cette action permettrait de valoriser les prairies permanentes et de sensibiliser les citoyens à leur importance au niveau économique, mais également d'un point de vue environnemental et climatique (puit de carbone).
- Tel que déjà mentionné ci-dessus, accompagner les communes qui désirent favoriser les prairies permanentes sur les essarts.
- Création de supports de communication (panneaux didactiques, vidéos, promenades guidées...) destinés à mettre en valeur les différentes fonctions des prairies et leur rôle capital.

7.3.3.6 | DÉVELOPPER UNE VISION GÉNÉRALE PARTAGÉE DES RÉALITÉS ET DE L'AVENIR DU MONDE AGRICOLE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le lien de la population avec l'agriculture s'est progressivement distendu au cours des décennies passées. La population du territoire ne dispose plus aujourd'hui d'une vision générale partagée des réalités et de l'avenir du monde agricole. Par ailleurs, l'image de l'agriculture s'est progressivement dégradée. Peu d'événements célébrant l'agriculture sont désormais ancrés dans le territoire.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.3.6.1 | SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX RÉALITÉS AGRICOLES

La communication portera sur les spécificités de l'agriculture, son fonctionnement, ses contraintes et difficultés, ses contributions positives pour le territoire, etc. à travers différentes activités :

- Développer des collaborations avec des influenceurs permettant de s'adresser à différents publics et favoriser le passage à l'acte d'achat de produits locaux.
- Développer un rôle de facilitateur afin de sensibiliser les associations qui organisent des événements sur la production locale.

7.3.3.6.2 | ORGANISER UN ÉVÉNEMENT IMPORTANT VISANT À REMETTRE LES AGRICULTEURS « AU CŒUR DES VILLAGES »

- Organisation annuelle d'un événement pour sensibiliser les habitants aux réalités agricoles et au métier de l'agriculteur. Cet événement sera ancré dans la culture et les patrimoines ruraux locaux. Ces actions de sensibilisation pourront s'appuyer sur la charte de bien vivre ensemble en cours de réalisation par les GAL et la FRW et sur les Apéros ruraux mis en place par le GAL Condroz-Famenne.





7.3.4 | SOUTENIR ET DÉVELOPPER LE SECTEUR TOURISTIQUE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire se prête admirablement au tourisme rural, un tourisme doux, lié à la nature, à l'agriculture et aux forêts, avec de nombreux sites culturels, de détente, de découverte ou de loisirs. Il recèle au nord un des sites préhistoriques les plus exceptionnels d'Europe : les grottes naturelles préhistoriques de Goyet (Gesves). Au Sud, le domaine provincial de Chevetogne accueille quelques 400.000 visiteurs par an.

Bien que la création de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne remonte à de nombreuses années, elle a évolué au cours du temps et son territoire s'est accru au cours des dernières années. Son installation dans la commune de Ciney date de 2016.



© François Migeotte

“ Soutenir l'identité du territoire « Cœur de Condroz » et valoriser ses atouts touristiques : le label « Famille bienvenue », le patrimoine architectural et historique... et développer l'offre de séjour ”



© Martin Dellicour

7.3.4.1 | SOUTENIR ET DÉVELOPPER LE SECTEUR TOURISTIQUE DE MANIÈRE STRUCTURELLE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le secteur touristique est un secteur économique important du territoire. La Maison du Tourisme Condroz-Famenne est active sur le territoire du Parc naturel et fédère l'ensemble des opérateurs touristiques.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.4.1.1 | PROMOUVOIR L'IDENTITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET FÉDÉRER LES ACTEURS TOURISTIQUES

Dans la continuité de ce que la Maison du Tourisme Condroz-Famenne met en œuvre depuis plusieurs années, plusieurs actions seront menées pour promouvoir le territoire et développer son potentiel touristique :

- Edition d'outils de communication (site web, capsules vidéo promotionnelles, etc.)
- Tenue de stands promotionnels dans des salons touristiques ou lors d'évènements divers
- Organisation de journées partenaires, ouvertes à tous les opérateurs touristiques du territoire (moment convivial, mêlant visites de terrain et échanges de bonnes pratiques)

7.3.4.2 | DÉVELOPPER DES PRODUITS ET DES SERVICES TOURISTIQUES VALORISANT LES ATOUTS DU TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Les randonnées et balades sont un des points forts mis en avant par la Maison du Tourisme qui propose sur son site 112 balades pédestres, 27 circuits VTT ou VTC et 17 itinéraires équestres. La Maison du Tourisme travaille également à la création de nouveaux circuits trail permanents.

Certains itinéraires sont animés par des performances de Land Art augmentées chaque année, les Sentiers d'Art. La Maison du Tourisme a également développé une belle offre de balades-jeux à destination des familles. Celles-ci rencontrent un joli succès. Par ailleurs, le territoire dispose d'une offre MICE (Meetings, Incentives, Conventions and Events) assez embryonnaire, mais sa proximité de Namur pourrait être un atout. Le territoire abrite deux des plus beaux villages de Wallonie (Mozet et Crupet) où se trouvent le siège de l'association et le point d'information touristique d'Assesse.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.4.2.1 | DIFFUSER L'IDENTITÉ « CŒUR DE CONDROZ » POUR LA RENDRE VISIBLE CHEZ TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Au travers de badges, stickers et autres outils de communication, diffusion de l'identité « Cœur de Condroz » auprès de tous les acteurs locaux (économiques, associatifs, culturels,..) afin qu'ils deviennent eux-mêmes ambassadeurs du territoire.
- Installation de panneaux promotionnels sur les axes routiers et dans les lieux publics.

7.3.4.2.2 | DÉVELOPPER LE LABEL « FAMILLE BIENVENUE » ET CRÉER DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ADAPTÉES AUX PMR

- Poursuite de l'accompagnement des opérateurs touristiques (horeca, hébergements, ...) en vue de leur labellisation « Famille bienvenue », dans la continuité de ce que la Maison du Tourisme Condroz-Famenne met en œuvre depuis plusieurs années.
- Soutenir la Maison du Tourisme dans le développement de l'offre touristique adaptée aux PMR (balades didactiques accessibles aux personnes en chaise roulante ou non voyantes), information des opérateurs touristiques sur les normes PMR,...

7.3.4.2.3 | METTRE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE

- Production de supports de communication divers (capsules vidéo, flyers, etc.) pour mettre en valeur les éléments patrimoniaux de notre territoire.
- Actions de préservation et de valorisation des chemins et sentiers et poursuite de la création de boucles thématiques sur base du recensement effectué par les communes.
- Développement, de façon ciblée, de 3-4 balades thématiques emblématiques du territoire en plus des actions existantes (Sentiers d'Art, « Mes aventures d'enchanteur »,...) : histoire géomorphologique du Condroz, la liaison écologique « Massifs forestiers », « voyage dans le temps d'une ferme à l'autre », « la mobilité au cours des âges », ...

7.3.4.3 | RENFORCER L'OFFRE DE SÉJOURS DE PLUS D'UNE JOURNÉE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire propose une certaine offre d'hébergements (surtout des gîtes), bien répartis sur le territoire à côté de deux campings. Bien que le secteur touristique connaisse un développement indéniable, il souffre d'un manque de « produits d'appel ». Le Parc naturel pourra renforcer l'action de la Maison du tourisme Condroz-Famenne pour solutionner ce manque.

PROJETS ET ACTIONS :

- Diversifier l'offre d'hébergements touristiques : identification de sites propices à l'accueil de mobile-home et facilitation pour la mise aux normes : décharge, eaux usées, parcours, plateforme, diffusion d'un code de bonne conduite et mise à disposition d'information en différentes langues (sécurité, santé, info tourisme, produits locaux...).
- Orienter et conseiller les porteurs de projets souhaitant développer des hébergements touristiques sur le territoire :
 - ◇ Gîtes d'étape pour les randonneurs isolés (pourquoi pas dans les églises désacralisées ?)
 - ◇ Hébergement avec toit pour les scouts
 - ◇ Hébergement insolite de type « Tiny house » (premier test à Hamois en 2022)
 - ◇ Plus ambitieux : implantation d'une auberge de jeunesse, mais aussi hôtels (pour répondre à une forte demande sur Ciney).

Promotion d'initiatives comme www.welcometomygarden.org afin d'encourager les citoyens à accueillir des visiteurs.

7.3.4.4 | PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL GRÂCE AU TOURISME

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire est doté d'un patrimoine architectural particulièrement riche. Le Condroz est reconnu pour ses nombreux châteaux, éléments d'appel de qualité et de valorisation du territoire. En effet, de nombreux châteaux et fermes seigneuriales (impressionnants par leur allure de forteresse) sont localisés à la périphérie des villages ou isolés au milieu de la campagne.

Mis à part les châteaux, le périmètre du Parc naturel possède également d'autres bâtis à valeur patrimoniale intéressante : des bâtis religieux (potales, presbytères, églises, croix, cimetières, couvents, calvaires, monuments aux morts, etc.), des éléments liés au passé industriel (fours à chaux, moulins à eau, forges, grottes naturelles et artificielles), des éléments liés au contexte hydrographique (puits, pompes, lavoirs, fontaine, etc.). Au total, 707 biens sont inventoriés à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC).

En termes de patrimoine, on retrouve 49 monuments classés, 44 sites classés, 3 ensembles architecturaux classés et 1 site classé exceptionnel (Domaine d'Hodoumont et son parc à Ohey).

Tout ce patrimoine est coûteux à entretenir, mais peut être valorisé par et pour le tourisme, notamment.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.4.4.1 | FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET SON HISTOIRE VIA DES GUIDES DÉJÀ ACTIFS SUR LE TERRITOIRE : PAYSAGUIDES, GUIDES FORESTIERS, GUIDES NATURE , FORMÉS SUR LE TERRITOIRE

- Dans la continuité des actions menées par la Maison du Tourisme, promotion des guides touristiques thématiques et développement de circuits touristiques thématiques et insolites.

7.3.4.4.2 | RENFORCER LES COLLABORATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES, HISTORIQUES, CULTURELLES

- Plusieurs associations locales existent sur le territoire et sont actives dans le domaine culturel et historique. La Spirale, le Domaine de Mozet en sont 2 exemples parmi beaucoup d'autres. De nombreux musées existent également sur le territoire. Le Parc naturel veillera à renforcer les collaborations entre ces différents acteurs et les faire connaître auprès du grand public.

7.3.4.4.3 | SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MENACÉ

- Organisation de chantiers partagés (camps de jeunesse ou séjours thématiques) destinés à sauvegarder le patrimoine menacé.





7.3.5 | DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE CERTAINES FILIÈRES SPÉCIFIQUES AU TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Outre les filières agricoles déjà évoquées (céréales, viande, maraichage, lait/fromage, ...), d'autres filières spécifiques sont bien ancrées sur le territoire et mériteraient d'être soutenues. Les filières bois, équestre et laine en sont des exemples significatifs. Les acteurs en la matière et le potentiel de développement sont importants.

© José Riche



“ Renforcer les filières bois, équestre et laine, spécifiques au territoire... ”

© François Migeotte



7.3.5.1 | SOUTENIR LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DU BOIS

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire peut être qualifié de forestier puisque les surfaces boisées en occupent 28%. Les forêts sont majoritairement privées (à plus de 80%).

De nombreuses essences forestières parmi les plus plantées en Wallonie sont victimes de maladies et d'attaques de parasites. La situation est préoccupante pour l'épicéa sensible aux attaques de scolytes alors qu'il est largement planté dans le sud du territoire. Le frêne, espèce bien adaptée au Condroz, est fortement menacé par la chalarose. Actuellement, le DNF déconseille de replanter ces 2 essences

Par ailleurs, le territoire abrite deux scieries de chêne, faisant partie des 4 scieries de feuillus wallonnes à avoir des repreneurs, ainsi qu'une scierie spécialisée en résineux (Kuypers à Chevetogne). Cependant, la pression due au marché tourné vers l'exportation de bois brut crée une menace. Au moins 2 scieries mobiles s'ajoutent à ces infrastructures. Une association de propriétés forestières a été constituée sur le nord du territoire : l'Association Forestière des Tiges et Chavées (AFTC). Actuellement, cette association est principalement active dans la mise en réseau des propriétaires forestiers.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.5.1.1 | METTRE EN PLACE UN FACILITATEUR POUR DYNAMISER L'AFTC ET ÉLARGIR SES CHAMPS D'ACTIONS

- En collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP), mettre en place des conseils de gestion pour les membres de l'association (en concertation avec la Fédération Nationale des Experts Forestiers, les propriétaires de 5 ha seront dirigés vers les professionnels).
- Organiser des ventes groupées avec la CAPFP.
- Faciliter l'exploitation mutualisée pour des petits lots d'arbres hors filière commerciale habituelle : arbres malades, arbres de petites dimensions, essences spéciales, arbres hors normes : regrouper l'offre, prospecter des demandes spécifiques (besoins pour des camps, des constructions spéciales, des artisans demandeurs de sciages spécifiques...), rechercher des solutions innovantes (scieries mobiles).
- Tel que mentionné dans la première partie du document, sensibiliser et former les propriétaires forestiers privés à la gestion durable des forêts, en collaboration avec la Société Royale Forestière de Belgique.

7.3.5.1.2 | PROMOUVOIR LE BOIS LOCAL

- Inciter les propriétaires privés et publics à vendre leur bois localement. Pour les communes, les inciter à mettre en place des ventes de gré à gré régulièrement.
- Favoriser l'utilisation de bois local auprès des habitants et du secteur public. En collaboration avec l'Office Economique Wallon du Bois, promouvoir le bois local via différents canaux de communication : visites de chantier, ...
- Promouvoir la certification PEFC.

7.3.5.2 | SOUTENIR LA FILIÈRE ÉQUESTRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La filière équestre est particulièrement bien représentée au sein du territoire du projet de Parc naturel. Peu (voire pas) d'autres territoires en Wallonie peuvent se targuer d'avoir une telle densité d'acteurs, dont la notoriété de plusieurs est de niveau international (Ligue Equestre, Ecole d'équitation, Concours renommés, etc.). De même, le poids socio-économique de la filière équine est significatif et trop souvent sous-estimé ⁵.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.5.2.1 | SOUTENIR LES ACTEURS ÉQUESTRES ET LES PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

- Mise en réseau des acteurs locaux et des métiers liés au cheval à travers l'ASBL GALO Condroz.
- Création d'une plate-forme d'information concernant les disponibilités d'accès à des prairies en veillant à ce que l'occupation des prairies par la filière équestre ne prenne le pas sur l'élevage à des fins alimentaires.
- Valorisation des compétences locales en lien avec les équidés (soins vétérinaires, dentaires, maréchal ferrant...).

7.3.5.2.2 | SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS ÉQUESTRES

- Promotion des activités équestres : agenda des compétitions sportives sur le territoire, brochure de vulgarisation et de promotion à l'attention du grand public.
- Promotion des facilités d'hébergement et de commerces pour les participants aux concours.
- Appui à la création d'une piste d'entraînement permanente d'endurance et de cross.

⁵ Etude menée en 2016 et récemment actualisée par le Centre équestre européen de Mont-le-Soie, à la demande du Ministre de l'Agriculture du Gouvernement wallon et du SPW.

7.3.5.2.3 | SOUTENIR LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE ÉQUIN

- Diversification agricole par la production de foin de qualité, en collaboration avec l'ASBL Fourrage mieux par exemple.
- Appui à la labellisation des infrastructures d'élevage.

7.3.5.2.4 | SOUTENIR LE SECTEUR DU TOURISME ÉQUESTRE

- Promotion de la randonnée équestre européenne « Dartagnan ».
- Extension des boucles balisées Galo Condroz sur l'ensemble du territoire du Parc naturel (création par exemple de 3 boucles de 20-25 km par commune avec maximum 15 à 25% de macadam (sécurité, confort).
- Identification et création de points de relais équestres à la journée pour les randonneurs.

7.3.5.3 | SOUTENIR LA FILIÈRE LAINE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire compte un nombre important d'éleveurs de moutons amateurs mais au-delà de cela, il faut surtout citer la présence du Centre du Mouton de l'UNamur à Faulx-Les Tombes et la présence de plusieurs élevages professionnels : la bergerie de la Dièle à Assesse, la fromagerie du Chant du bois à Porcheresse, la ferme de Choquenée à Conneux, la Ferme de Stée à Braibant ou encore la nouvelle bergerie d'Antoine Mabile à Ohey. Le groupe Laine en transition actif sur la commune de Gesves et Ohey tente de relancer une filière locale de valorisation de la laine. Il organise chaque année une tonte nomade sur le territoire.

Projets et actions :

7.3.5.3.1 | SOUTENIR LA FILIÈRE LAINE

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre en la matière :

- Fédération des acteurs de la filière laine (éleveurs de moutons, groupe Laine en transition, Agronova basé à Havelange, Centre de recherche ovine de l'UNamur basé à Faulx-les Tombes, etc.
- Promotion et poursuite des tontes nomades initiées par le groupe Laine en transition, stockage et transformation de la laine collectée.
- Formation des maraichers à l'usage de la laine pour le paillage de leurs parcelles (apports nutritifs et lutte contre les invasives).
- Formation des entrepreneurs et architectes à l'usage de la laine comme matériau isolant (en vrac ou en matelas).
- Initiation des citoyens à la fabrication de textiles à base de laine de mouton.
- Accompagnement des forestiers désireux d'utiliser la laine de mouton comme protection de jeunes plants (effet répulsif pour les gibiers).



7.3.6 | DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le tissu associatif du territoire du Parc naturel est dense, riche et dynamique. Les activités proposées sont nombreuses mais demandent à être diversifiées et promues. Afin de développer l'offre culturelle et de loisirs, le Parc naturel poursuivra plusieurs objectifs opérationnels :



© Martin Dellicour

“ Renforcer la coopération, les synergies, la mutualisation d'outils ou d'équipements, le partage du patrimoine immatériel et appuyer le développement de dispositifs communs : guichets associatifs, zones de baignade naturelle ”



© Martin Dellicour

7.3.6.1 | SOUTENIR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS CULTURELLES DANS LES DIFFÉRENTS VILLAGES DU TERRITOIRE, LEUR MISE EN SYNERGIE ET DÉVELOPPER LEUR PROMOTION

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La vie culturelle et associative du territoire est riche en évènements. Plusieurs acteurs sont impliqués dans des démarches culturelles originales, notamment la Spirale (Centre des Métiers d'Arts), les Centres Culturels locaux de Ciney et d'Havelange, les Offices du tourisme et de la culture, les compagnies théâtrales locales, etc.

Les communes qui ne disposent pas de services culturels spécialisés organisent des collaborations avec les centres culturels voisins. La coopération dans cette matière est importante et mérite d'être renforcée.

Les animations autour du patrimoine font également vivre le territoire : tant le « petit » patrimoine que le « grand » (voir le réseau de guides locaux de la Maison du tourisme), le Centre d'Animation des Paysages basé à Goyet (et le centre de formation des Paysages de l'UNamur basé à Faulx-Les Tombes), les visites lors des journées du patrimoine, le Domaine de Chevetogne, le travail de l'association APPEL à Assesse, etc.

L'identité culturelle du territoire reste néanmoins à consolider.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.6.1.1 | MUTUALISER LES RESSOURCES EN FAVEUR DES ACTIONS CULTURELLES

- Faire connaître et coordonner l'offre culturelle du territoire par le biais de différents canaux internes et externes existants (radio, journaux, etc.) en mettant en valeur des artistes et des artisans du territoire.
- Réaliser l'inventaire et organiser l'échange de matériel de représentation culturelle sur le territoire (tentes, sono, éclairage, barrières) et développement de partenariats avec les centres culturels (relais local entre villages et centres culturels).
- Réaliser l'inventaire des salles de spectacle présentes sur le territoire, les lieux de projection de cinéma,... et organiser le développement et la coordination des ciné-clubs de village.
- Organiser l'accessibilité des activités via la mobilité qui reste un frein via des innovations à développer (mobilité des activités ou mobilité des usagers).

7.3.6.1.2 | FACILITER LES COOPÉRATIONS ENTRE LES ACTEURS CULTURELS

- Fédérer les acteurs culturels (les Centres Culturels, la Spirale, les compagnies de théâtre, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, les Offices du Tourisme et Syndicats d'initiatives...) en mettant en œuvre des actions fédératrices, afin de mettre les artistes et artisans du territoire en valeur.
- Organiser des rencontres entre demandeurs et producteurs culturels.
- Développer des réseaux d'acteurs, faire circuler les informations, coordonner les actions, mettre en place un portail internet à destination des professionnels de la culture sur le territoire.

7.3.6.1.3 | FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL DU TERRITOIRE

- Faire connaître aux citoyens du territoire et aux touristes le folklore et les traditions du territoire.
- Développer, renforcer les activités culturelles en lien avec la nature : stages nature, Land'art, promenades nature (Sentiers d'Art).

7.3.6.2 | SOUTENIR LA CRÉATION ET L'ENTRETIEN DES LIEUX DE LOISIRS DANS LES DIFFÉRENTS VILLAGES DU TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Il existe de nombreuses maisons de villages et des « Relais citoyens » (citoyens référents bénévoles dans les villages) ont été mis en place à Ciney depuis 2018. Les besoins du territoire portent notamment sur des demandes :

- D'aménagement d'espaces publics conviviaux ;
- De développement de projets intergénérationnels ;
- D'intégration des nouveaux habitants.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.6.2.1 | RÉALISER UNE ÉTUDE RELATIVE À LA CRÉATION DE ZONES DE BAINNADE NATURELLE

- Le besoin en zones de baignade naturelle est remonté dans le cadre du diagnostic territorial. Ce type de zone pourrait éviter la multiplication des piscines naturelles sur le territoire qui ont un impact sur la ressource en eau et la consommation d'énergie. Un inventaire des zones existantes sera réalisé et l'identification de zones de baignade naturelle pourrait en découler. Cette action est à mener le cas échéant en lien avec la question de la rétention d'eau en cas de crue. Une attention particulière sera néanmoins portée sur la sécurité et la qualité de l'eau.

7.3.6.2.2 | SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES GUICHETS ASSOCIATIFS

- Facilitation de la mutualisation des ressources (matériel).
- Soutien à la création de réseaux de bénévolat qui facilite la rencontre entre l'offre et la demande de loisirs dans la région.





7.3.7 | APPUI AUX QUESTIONS SOCIALES ET DE LOGEMENT

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire connaît une progression constante de sa population depuis plusieurs années. Parmi cette population, il convient d'être attentif aux dynamiques et signaux suivants :

- Le vieillissement de la population ;
- La multiplication des familles monoparentales, ce qui fragilise en particulier les femmes exclues du marché de l'emploi qui assument seules la charge d'éducation des enfants ;
- Les risques d'exclusion et d'isolement social, liés notamment aux pressions d'ordre familial, aux pressions du marché du travail ou de l'immobilier et aux nouvelles réformes liées à l'attribution des allocations de chômage ou encore à celui du marché de l'immobilier ;
- La multiplication des problématiques de dépendances, qui touchent toutes les catégories d'âge (des jeunes et pré-adolescents jusqu'aux aînés), qu'il s'agisse d'assuétudes ou d'addictions ;
- La mobilité qui représente un réel enjeu social important pour les habitants des communes rurales, comme l'indique l'ISADF (Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux) dans lequel la mobilité est l'indicateur systématiquement le moins bon.

La part des ménages vivant dans un logement public est relativement faible, bien en-dessous de la proportion wallonne. Le nombre de logements sociaux est largement inférieur à la norme requise dans chacune des communes.

Afin de répondre aux besoins sociaux et de logement des habitants du territoire, le Parc naturel poursuivra plusieurs objectifs opérationnels :



© François Migeotte

“ Renforcer l'offre de services à travers la mise en réseau des PCS notamment, ainsi que de l'offre de logements plus diversifiées en particulier en soutenant la création d'une coopérative immobilière ”

7.3.7.1 | RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES SOCIAUX EXISTANTS POUR RÉPONDRE À DE NOUVEAUX BESOINS

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Au travers de l'action sociale communale (CPAS), des PCS, et des PCDR, les pouvoirs publics locaux œuvrent à une meilleure cohésion sociale. Les communes prennent en compte l'avis des aînés par le biais des conseils consultatifs afin de développer les services leur permettant de se maintenir dans leur milieu de vie. Les communes mettent aussi l'accent sur le développement d'activités intergénérationnelles. Elles sont également attentives à l'isolement de certaines catégories de la population et souhaitent dynamiser les services à la population pour toucher un maximum de personnes. Les GAL mettent également en œuvre des actions dans ce domaine et le Parc naturel peut les aider à les consolider.

PROJETS ET ACTIONS :

De manière générale, le Parc naturel sera attentif à contribuer à réduire les cas d'isolement à travers une convivialité renforcée, notamment en suscitant de nouvelles activités intergénérationnelles, en créant et améliorant les lieux de convivialité et en renforçant l'offre de services sociaux existants pour répondre à de nouveaux besoins sociaux.

7.3.7.1.1 | METTRE EN RÉSEAU LES PCS

- Mise en réseau des Plans de Cohésion Sociale et identification des actions à mener à l'échelle transcommunale.
- Définition d'une procédure d'activation commune des PCS en cas de besoin : besoins liés notamment aux catastrophes naturelles comme les sécheresses/inondations, ... mais aussi en lien avec l'accueil de réfugiés et/ou des incidents majeurs comme par exemple avec l'exposition du territoire au risque nucléaire (du fait de sa proximité géographique de la centrale de Tihange) avec comme public cible les plus fragiles du territoire et comme partenaires les PCS, les CPAS mais aussi les Planu (fonctionnaire communal en charge des plans d'urgence et d'intervention).

7.3.7.1.2 | MENER DES ACTIONS EN VUE DE LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Plusieurs actions initiées par les 2 GAL mériteraient d'être poursuivies à l'échelle du Parc naturel :

- Le développement de la Plateforme Volontariat #JeSuisVolontaire qui vise à rapprocher l'offre et la demande en matière de volontariat au sein d'associations qui luttent contre l'isolement et la précarité. Le projet mobile de service aux citoyens isolés (distribution de l'aide alimentaire, service d'écrivain public...)
- Le développement et la pérennisation de l'aide alimentaire ainsi que l'amélioration nutritionnelle de celle-ci, notamment en lien avec les productions locales.

- La mise en place de maisons d'accueil communautaires.
- Le développement de services de proximité décentralisés.
- La mise en place d'un réseau de jardins solidaires qui renforcent la cohésion sociale.
- Le développement des SEL (Services d'Échanges Local), les Réseaux d'Échanges de Savoir, les repairs cafés, les ateliers de réparation de vélos, etc..

7.3.7.1.3 | ACTIONS À DESTINATION DES PUBLICS FRAGILISÉS

- Soutien des CPAS et PCS dans le cadre de leurs missions.
- Déploiement d'actions à destination de publics fragilisés, tels que les familles monoparentales par exemple (gardes d'enfants adaptées et accessibles financièrement, ...)
- Accès à l'alimentation durable pour des publics fragilisés via des animations et des actions de sensibilisation.
- Mise en place d'actions qui favorisent le maintien des aînés à domicile, en collaboration avec des structures telles que l'ADMR, les infirmières à domicile,...

7.3.7.1.4 | SOUTENIR L'ORGANISATION DE SOIRÉES CONVIVIALES DANS LES SALLES COMMUNALES

- Mise à disposition de jeux de société (via les ludothèques locales) dans les homes pour personnes âgées (ex : Gesves Extra).
- Organisation de soirées de jeux de société (autour d'un thème fédérateur).

7.3.7.1.5 | SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE D'UN LABORATOIRE DU BONHEUR

- Mise sur pied d'un groupe de travail animé par le Parc naturel pour développer des actions locales à petite échelle de manière spontanée et nécessitant peu de moyens qui favorisent le lien social.

7.3.7.2 | SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉS

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

L'accès au logement devient de plus en plus difficile, tant pour les jeunes que les personnes à faible revenu. Par ailleurs, les logements ne sont pas toujours adaptés à l'évolution démographique, au vieillissement et aux besoins évolutifs qui en découlent. Le GAL Pays des Tiges et Chavées développe un projet d'aide à l'adaptation des logements aux nouveaux besoins. La diversification de l'offre du logement est un enjeu majeur pour le territoire. Offrir un logement adapté aux besoins des jeunes, des personnes précarisées, des

seniors, des familles recomposées, ... est fondamental ! Cela demande d'accepter une certaine forme de diversification de l'offre du logement et d'accompagner les porteurs de projets et les services communaux en charge du traitement des dossiers pour faciliter l'éclosion de ce type de logements.

PROJETS ET ACTIONS :

7.3.7.2.1 | ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS ET SERVICES COMMUNAUX EN MATIÈRE DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DU LOGEMENT

- Organisation de formations à destination des services communaux en charge du logement pour l'analyse des dossiers plus complexes et innovants.
- Sensibilisation des CCATM à la diversification nécessaire de l'offre du logement.
- Edition d'outils d'aide à la décision pour les porteurs de projets et pour les décideurs politiques
- Sensibilisation les propriétaires privés et publics sur les opportunités de céder la rénovation et la gestion de logements à l'Agence Immobilière Sociale du territoire.

7.3.7.2.2 | ACCOMPAGNER LES PROJETS FAVORISANT LES NOUVELLES MANIÈRES D'HABITER

- Soutien à la création de logements intergénérationnels et pour les seniors : logements Kangourou (un toit deux âges), Tremplin, Abbeyfield, etc.
- Analyse des besoins des jeunes en matière de logement et d'accessibilité au logement.
- Soutien aux communes concernant la création d'habitats groupés, habitats légers, habitats solidaires... si jugés opportuns.

7.3.7.2.3 | ACCOMPAGNER LA RÉFLEXION RELATIVE À LA VALORISATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES OU INDUSTRIELS AFIN D'Y CRÉER DU LOGEMENT

- Inventaire des biens inoccupés et identification des pistes de solutions pour y créer du logement : taxe, rachat, mise à disposition, outils de préemption / d'expropriation / de réquisition, outils d'occupation, lien avec le développement de tiers-lieux, etc.

7.3.7.2.4 | CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE IMMOBILIÈRE

- Sur base des conclusions du projet du GAL Pays des Tiges et Chavées en la matière, création d'une coopérative immobilière destinée à investir et diversifier l'offre de logements sur le territoire.

7.4

ENERGIE ET CLIMAT

7.4 | ENERGIE ET CLIMAT

Le climat, et par conséquent la consommation d'énergie fossile, a été identifié comme un axe fort à traiter dans le cadre du Parc naturel, et ce pour plusieurs raisons :

- Les accords mondiaux (GIEC, ...) et les feuilles de route de l'Union Européenne soulignent l'importance de l'action locale pour relever le défi des changements climatiques ;
- Le groupe de travail traitant du sujet a démontré qu'il est crucial que le Parc naturel déploie un éventail d'actions en la matière ;
- Le Parc naturel constitue un territoire dont la taille est adaptée pour mettre en place des actions efficaces, et son temps de programmation correspond aux planifications énergétiques qui se mettent en place en Wallonie et en Europe ;
- Le bouleversement climatique est fortement corrélé d'une part aux enjeux d'environnement et de biodiversité, d'autre part aux enjeux d'aménagement du territoire et de mobilité. Tous trois constituent des axes importants pris en compte dans les missions des Parcs naturels.

“ Réduire les consommations énergétiques du territoire, diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et le rendre plus résilient face aux conséquences du dérèglement climatique ”



© François Migeotte



7.4.1 | DIMINUER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire est fortement dépendant en matière énergétique, et ce pour 2 raisons : l'âge de son bâti et donc des systèmes de chauffage, et la mobilité liée aux déplacements essentiellement en voiture. Tous les acteurs présents sur le territoire du Parc naturel sont fortement dépendants des énergies fossiles, tant pour le chauffage que pour la mobilité, et tant pour le résidentiel que pour les activités économiques.



© François Migeotte

“ *Accompagner les acteurs territoriaux et les habitants dans leurs efforts de réduction de leur consommation énergétique* ”



© François Migeotte

7.4.1.1 | INFORMER ET FORMER SUR LES ENJEUX CLIMATIQUES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le public est informé de la crise climatique (80 % des Belges), mais la plupart des gens ne saisissent pas les multiples enjeux et craignent cette situation, sans entrevoir les solutions « heureuses » qui permettront de réagir.

PROJETS ET ACTIONS :

7.4.1.1.1 | MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION VERS LES CITOYENS SUR LES ENJEUX CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL AVEC UNE COMMUNICATION INNOVANTE

- Former les élus du territoire du Parc sur la thématique des enjeux climatiques et énergétiques avec des visites de terrain et la création de moments d'échanges sur ces problématiques.
- Créer un centre de formation ou pôle de compétences sur la thématique climatique et énergétique pour concevoir des outils pédagogiques et ressources adaptés aux réalités du territoire. Ces outils seront mis à disposition des écoles, des associations, ... Des stages "climat" pourront être organisés pendant les vacances scolaires à destination des jeunes.
- Organiser des défis énergie dans les écoles (animation du type "Les as du climat", les administrations, les entreprises afin de sensibiliser divers publics aux économies d'énergie.
- Organiser des débats citoyens encadrés par des experts, pour discuter et sensibiliser à la problématique climatique.
- Mettre en place un « carbone score » associé à des actions concrètes pour les ménages en matière de réduction de l'empreinte carbone (par exemple, une action spécifique par trimestre...).

7.4.1.1.2 | METTRE EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL CITOYEN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Organisé par tirage au sort (donc pas forcément des convaincus ou déjà sensibles à la cause), ce groupe de travail proposera des actions à mettre en place en collaboration avec les communes (après une étape de formation, sensibilisation des membres de ce parlement).

7.4.1.2 | VERS UNE CONSOMMATION PLUS FRUGALE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Divers projets et actions sur le territoire, existantes ou proposées dans l'axe « Développement socio-économique et rural durable » marquent déjà des progrès vers la sobriété : circuits courts, valorisation de toutes les ressources locales, relocalisation d'activités... Le Parc naturel doit poursuivre le soutien aux nouvelles initiatives qui contribueront à augmenter encore cette sobriété dans tous les secteurs.

PROJETS ET ACTIONS :

7.4.1.2.1 | ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES RÉDUISANT LES BESOINS DE CONSOMMATION

- Étendre le SEL'OGAzion (Système d'Échange Local) à l'échelle du Parc naturel pour l'échange de biens et de services.
- Encourager les « Repair Café », les groupes de transition...
- En collaboration avec la Ressourcerie Namuroise, favoriser l'émergence de magasins de seconde main sur le territoire. Au-delà de l'aspect réutilisation de biens, ces structures faciliteront l'insertion socio-professionnelle.
- Encourager le recours à des solutions « low-tech » pour l'entretien des espaces publics.
- Analyser les besoins et services qui peuvent permettre l'exploitation des chevaux (transport, ramassage, entretien des espaces verts).
- Dans le prolongement des actions menées en faveur du patrimoine naturel, accompagner les communes dans la mise en place de l'éco-pâturage pour l'entretien de certains espaces verts : identification des sites pouvant faire l'objet d'un tel mode de gestion, liens avec les éleveurs du territoire, ... Cette initiative sera intégrée dans un projet plus global d'économie circulaire de la laine (voir développement socio-économique).

7.4.1.2.2 | ENCOURAGER LES CITOYENS À METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- Créer un service (ou s'appuyer sur les services existants) qui aiderait les ménages à réaliser un audit de leurs consommations d'énergie et les accompagnerait dans l'identification et la mise en œuvre de solutions.
- Faciliter le calcul du bilan carbone des entreprises et des fermes, les accompagner dans l'identification et la mise en œuvre de solutions afin de réduire les consommations d'énergie.
- Centraliser les informations relatives aux subsides à l'investissement dans les énergies renouvelables et l'isolation.

7.4.1.3 ENCOURAGER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Après le secteur des transports, le logement est le principal consommateur d'énergie et la majeure source de GES du territoire. Les 6 communes sont engagées dans une Politique Locale pour l'Énergie et le Climat (POLLEC). Cependant, il semble que les Plans d'Action Énergie Durable et Climat (PAEDC) nécessitent d'être renforcés si l'on veut atteindre des résultats tangibles en matière de rénovation énergétique des bâtiments, privés notamment.

PROJETS ET ACTIONS :

7.4.1.3.1 | FAVORISER LA RÉNOVATION DES BIENS PUBLICS

- Soutenir les communes dans les actions suivantes :
 - ◇ Auditer l'efficacité des systèmes techniques en place dans les bâtiments publics afin d'optimiser ceux-ci en performance et ainsi réduire les consommations d'énergie.
 - ◇ Poursuivre la rénovation des bâtiments communaux (et publics de manière générale). Outre l'exemplarité, ceux-ci représentent généralement des consommations énergétiques importantes.
 - ◇ Systématiquement évaluer l'opportunité de remplacer les chaufferies mazout ou gaz par des chaufferies à bois plaquettes. Ces chaufferies pourront être approvisionnées localement grâce à la plateforme de production de plaquettes en cours de création dans le cadre d'un projet du GAL Pays des Tiges et Chavées. L'opportunité de créer des réseaux de chaleur sera également étudiée.

7.4.1.3.2 | FAVORISER LA RÉNOVATION DES BIENS PRIVÉS

- Appuyer la mise en place d'une filière de déconstruction et de démontage des logements "passoires énergétiques" qui n'ont pas de valeur patrimoniale.
- Créer une plateforme de rénovation énergétique sur le territoire. Cette plateforme proposera différents types d'accompagnement aux candidats à la rénovation selon leur demande et selon leurs moyens financiers, allant de la simple information sur les primes régionales jusqu'au préfinancement de l'audit énergétique avec accompagnement administratif afin d'obtenir les primes régionales et accompagnement dans la réalisation des travaux (analyse des devis, suivi des travaux,...). Cette plateforme pourra également constituer et diffuser une liste d'entreprises locales spécialisées dans la rénovation énergétique. Cette plateforme centralisera également les informations relatives aux subsides à l'investissement dans les énergies renouvelables et l'isolation.
- Développer des conseils pour éviter la surchauffe des bâtiments.
- Favoriser la création d'un second logement à l'étage dans les travaux de rénovation des habitations de plein pied. Inciter à la diminution de la taille des logements ou au partage de logements trop grands.
- Favoriser et généraliser des rencontres de citoyen·ne·s qui sont passés par la rénovation pour un partage d'expérience.

7.4.1.3.3 | PRODUIRE DES MATÉRIAUX ISOLANTS

- Etudier la pertinence de développer des cultures permettant de produire localement des matériaux d'isolation biosourcés: paille, isolants à base de chanvre ou d'herbe, laine de mouton, ...
- Organiser des achats groupés de matériaux isolants biosourcés.

7.4.1.4 | RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES LIÉES À LA MOBILITÉ

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La mobilité est l'autre secteur important d'émission de GES sur le territoire. Or la mobilité douce n'est pas toujours aisée sur le territoire en raison du manque d'infrastructures et d'un relief présentant des dénivelés importants. La mobilité partagée n'en est encore qu'à ses balbutiements.

PROJETS ET ACTIONS :

7.4.1.4.1 | FAVORISER L'UTILISATION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES AU DÉPART DES VILLAGES

- Mettre en place des infrastructures adaptées (bornes électriques) dans les villages.
- Conseiller les entreprises et les habitants sur les solutions électriques à leur mobilité.

7.4.1.4.2 | PROMOUVOIR TOUTES LES ALTERNATIVES À L'AUTO-SOLISME

- Promouvoir et structurer le covoiturage et l'autostop.
- Faciliter la multimodalité en aménageant des mobipôles dans chacune des communes.
- Voir également les actions de l'objectif de « mobilité territoriale » de l'axe Patrimoines et Aménagement du territoire).

7.4.1.5 | FAVORISER LES LIENS ENTRE LES PAEDC DES COMMUNES

Chaque commune mène des actions à l'échelle de son territoire dans le cadre de son PAEDC. Le Parc naturel facilitera le lien entre ces plans. Il permettra ainsi d'assurer une cohérence entre les différentes actions et d'envisager des économies d'échelle (ex : commandes groupées de matériel).





7.4.2 | DÉVELOPPER DE FAÇON DURABLE ET ÉQUILIBRÉE LES ÉNERGIES RENEUVELABLES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Toutes les sources d'énergies renouvelables devront sans doute être mobilisées pour réussir la transition énergétique. Le Condroz, terre d'élevage, de culture et de forêt offre des sources énergétiques variées qu'il faut pouvoir développer harmonieusement. Ainsi le territoire abrite déjà plusieurs unités de production d'énergie renouvelable : 3 installations de biométhanisation, des éoliennes à Assesse, à Gesves/Ohey et à Ciney-Hamois (total de 63,2 MW). Une plateforme bois énergie est en cours de constitution à Gesves grâce à un projet du GAL Pays des Tiges et Chavées. Cette plateforme pourra alimenter les futures chaufferies bois du territoire.

En matière de photovoltaïque, les puissances installées sont estimées à 24,6 MW. En matière d'agrivoltaïsme, au moins 3 des 6 communes du territoire sont approchées pour des projets de ce type (Ciney, Havelange, Ohey).



© François Migeotte

“ Favoriser la production et la consommation d'énergies renouvelables sur le territoire sans porter atteinte à la biodiversité, aux ressources naturelles et aux paysages ”

7.4.2.1 | PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN HARMONIEUX

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La carte régionale du potentiel éolien montre des disponibilités importantes sur le territoire, mais celles-ci sont déjà en partie occupées et pèsent parfois sur les paysages et le confort des habitants. Le Parc naturel pourra aider à trouver des arbitrages entre les communes concernées afin de réduire les impacts négatifs.

PROJETS ET ACTIONS :

7.4.2.1.1 | ORGANISER UNE CONCERTATION INTERCOMMUNALE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

- Réaliser un outil d'aide à la décision commun pour le développement de parcs éoliens. Dans cette réflexion, la pression des projets éoliens sur le foncier agricole devra être prise en considération.

7.4.2.1.2 | DÉVELOPPER DES INITIATIVES QUI RÉDUISENT OU COMPENSENT LES DÉSAGRÉMENTS DE L'ÉOLIEN

- Solliciter l'automatisation de l'éclairage des balises lumineuses des éoliennes afin que celles-ci ne soient allumées que si nécessaire ;
- Dans le cas de la création d'un nouveau parc éolien sur le territoire, favoriser l'appropriation d'une (des) éolienne(s) par les citoyens via une coopérative citoyenne.

7.4.2.2 | VALORISER LA BIOMASSE LOCALE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Sur base d'une étude du GAL Pays des Tiges et Chavées, un gisement total théorique en 2030 de l'ordre de 70.000 MWh en biomasse ligneuse a pu être extrapolé, ce qui correspondrait au besoin en chauffage de 3.200 familles environ (soit 12 % des 25 400 ménages estimés à l'horizon 2030).

PROJETS ET ACTIONS :

7.4.2.2.1 | DÉVELOPPER LES RESSOURCES EN BIOMASSE

- Valoriser les résidus de l'entretien des éléments agroforestiers communaux et privés (recépage de haies, tailles d'arbres, ...). Il y a lieu pour cela d'informer les gestionnaires des possibilités de valorisation énergétique et des types de résidus valorisables (les tailles de haies annuelles ne sont par exemple pas valorisables énergétiquement). Les exploitations forestières peuvent également fournir de la matière valorisable énergétiquement tel que les épicéas scolytés non valorisés par exemple. Il faut cependant apporter une grande importance au retour de matière vers le sol forestier. Les rémanents forestiers ne seront pas utilisés à des fins énergétiques. Un partenariat avec le BEP pourrait être envisagé.
- Développer la biométhanisation à partir de la récupération des déchets des zones humides, de l'entretien des Couverts Végétaux Permanents (CVP), des cultures freinant l'érosion (miscanthus, ...).
- Mieux cibler les possibilités sur le territoire (patrimoine communal, lotissements, zonings, groupements, ...) pour implanter des installations de valorisation de la biomasse et de cogénération, favoriser les réseaux de chaleur.
- Lier des projets d'installation de biomasse avec des zones d'entreprises (type zoning) et analyser les ressources potentielles du territoire.
- Valoriser la biomasse locale par l'augmentation de la demande de chaudières au bois et l'augmentation de l'offre de ressources (biomasse bois et biométhanisation).

7.4.2.3 | VALORISER L'ÉNERGIE SOLAIRE SUR LE TERRITOIRE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La précarité énergétique est bien visible sur le territoire. Si la marge de manœuvre est difficile sur ce chapitre, il existe cependant des solutions pour réduire les coûts ou faciliter l'accès à l'énergie par des démarches structurelles et non simplement conjoncturelles.

PROJETS ET ACTIONS :

7.4.2.3.1 | RENFORCER L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Étudier et cadastrer le potentiel solaire sur le territoire (toitures de bâtiments agricoles, industriels, publics, parkings,...).
- Accompagner les agriculteurs, les entreprises, les privés qui désirent installer des panneaux photovoltaïques dans les démarches afin d'augmenter le potentiel photovoltaïque du territoire.
- Collecter les informations relatives à la capacité du réseau électrique d'accueillir de nouvelles productions d'énergie.
- Développer des communautés d'énergie renouvelables avec par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques sur les écoles, l'installation de petites éoliennes locales...
- Equiper les communes d'une grille d'analyse des projets potentiels d'agrovoltaïsme afin de prendre les décisions en connaissance de cause.

7.4.2.3.2 | RENFORCER L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE SOLAIRE

- Étudier et cadastrer les principaux besoins en eau chaude solaire du territoire.
- Analyser la faisabilité d'installer des panneaux solaires thermiques sur les bâtiments concernés (ex : les piscines privées, la piscine de Ciney, ...).
- Mobiliser des aides financières ou autres incitants pour les ménages à bas revenu qui désirent s'équiper avec une installation d'eau chaude solaire (tiers investisseur ou tiers financier).
- Inciter la production locale de panneaux solaires thermiques. En effet, ceux-ci ne présentent pas une technologie aussi complexe que les panneaux photovoltaïques et pourraient représenter un nouveau débouché pour certaines entreprises.





7.4.3 | DÉVELOPPER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le diagnostic a mis en évidence les risques liés à la consommation d'énergie fossile et aux bouleversements climatiques : perte d'autonomie pour les populations les plus démunies, sécheresse et manque d'eau, inondations, crues violentes... Des plans de gestion des risques d'inondation, parfois anciens, n'existent que dans certaines communes.

“ Mieux connaître les risques naturels auxquels le territoire peut être confronté, envisager des solutions concertées entre communes ”



© Daniel Steenhaut



7.4.3.1 | ADAPTER LE TERRITOIRE AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Tous les risques climatiques ne sont pas encore connus et les analyses se focalisent surtout sur les risques d'inondations.

PROJETS ET ACTIONS :

7.4.3.1.1 | ELABORER UN PLAN DE GESTION DES RISQUES NATURELS POUR LE TERRITOIRE

- Audit du territoire sur les risques naturels (inondations, tempêtes, sécheresses, ...).
- Etablissement d'un plan d'actions préventif et des scénarios de réponse à l'urgence.

7.4.3.1.2 | CONTRIBUER AU PROJET DE CAMPUS DE LA TRANSITION DE L'UNAMUR

L'UNamur travaille actuellement à un projet de campus de la transition en lien avec son master "Smart Rurality". Celui-ci sera situé à Faulx-Les Tombes et le territoire du Parc naturel pourra être considéré comme zone pilote, permettant ainsi de faciliter des transitions dans divers domaines liés à la ruralité.

7.4.3.2 | LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La problématique des inondations de crue ou de ruissellement concerne le territoire du futur Parc naturel. Plusieurs points noirs sont relevés où le ruissellement entraîne des phénomènes d'érosion dans les champs, d'inondations des routes, comme sur la N4 à plusieurs endroits. Les crues de juillet 2021 ont frappé Maillen, Crupet, Sart-Bernard, Goyet, Mozet, Faulx-les-Tombes, Gesves, Strud... D'une façon plus générale, près de 2.850 ha sont repris dans les zones soumises aux aléas d'inondation, soit 5,4% du territoire. 63 ha de potentiel foncier sont concernés par ces aléas d'inondation et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Selon le détail des travaux menés en concertation avec la Cellule GISER, chaque commune dispose des inventaires proposant les aménagements à réaliser afin de lutter contre ces aléas. De même, les Contrats-Rivières effectuent régulièrement le relevé des « points noirs » à résoudre.

PROJETS ET ACTIONS :

7.4.3.2.1 | SOUTENIR LES COMMUNES ET LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS GISER

La cellule GISER du SPW a émis une série de recommandations aux communes afin d'éviter les inondations et coulées de boue. Le Parc naturel soutiendra les communes dans la mise en œuvre de ces mesures. Ces mesures visent notamment à augmenter l'infiltration de l'eau et le ralentissement du ruissellement par la plantation de haies, le maintien de couverts végétaux. Ces mesures seront également favorables à la biodiversité.

7.4.3.2.2 | CRÉER DES ZONES D'IMMERSION TEMPORAIRE (ZIT)

- Identifier les sites favorables.
- Créer des zones récréatives enherbées inondables en cas de fortes pluies (Cf. développement touristique).

7.4.3.2.3 | PROMOUVOIR L'INSTALLATION DE CITERNES D'ORAGE

Les citernes d'orage ont pour fonction la rétention temporaire des évènements pluvieux et la restitution lente par évacuation régulée vers un exutoire. Les citernes mixtes quant à elles, cumulent les fonctions de récupération d'eau et de tampon en cas d'orage. Le Parc naturel fera la promotion de ce type de citernes sur le territoire et incitera les ménages à en installer.

7.5

AXE TRANSVERSAL - EXPÉRIMENTATION ET INNOVATION

7.5 | AXE TRANSVERSAL - EXPÉRIMENTATION ET INNOVATION

Le Parc naturel entend initier ou développer des projets nouveaux et des méthodes innovantes au profit du territoire (rôle « laboratoire » du Parc naturel). A travers l'écoute des besoins et des demandes émanant du terrain, il tentera de rechercher et d'expérimenter des approches innovantes dans les domaines couverts par le plan de gestion. Il cherchera à s'inspirer des meilleures pratiques utilisées sur son territoire mais aussi ailleurs, afin de valoriser des méthodes, des techniques déjà éprouvées. Il veillera à les améliorer et à les adapter aux spécificités et conditions locales.

Ces innovations pourront, le cas échéant être testées à petite échelle avant d'être étendues à l'ensemble du territoire en regard de leur succès.

En matière de biodiversité en milieu rural, le Parc naturel a l'ambition de développer des partenariats afin de mettre en place une gestion nouvelle du territoire permettant d'allier notamment agriculture et développement de la biodiversité. La création d'un guichet nature à l'échelle du Parc naturel, à l'instar des guichets énergie, facilitant les démarches administratives et techniques aux porteurs de projets en faveur de la biodiversité représente par exemple une approche totalement innovante. L'appui à la structuration d'une filière complète de production locale de plants de haies est également une manière innovante d'envisager le renforcement du maillage écologique. En matière d'aménagement du territoire et de paysages, la charte paysagère et les recommandations qui en découleront doteront le territoire du Parc naturel d'outils nouveaux et dynamiques.

Concernant le développement socio-économique, le Parc naturel entend également innover. De nouvelles pistes permettant de faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs vont notamment être explorées. Se basant sur les spécificités du territoire, des filières innovantes telles que la valorisation de la laine seront développées.

Le tourisme rural constituant un pilier du développement économique du territoire, ce secteur exigera aussi d'innover. Le territoire du Parc naturel est riche en ressources naturelles et offre des spécificités attractives. Situé au cœur de la Belgique, à proximité de centres urbains, le Parc naturel doit tabler sur son image pour que le tourisme s'y développe. Il nécessitera des moyens nouveaux et produits innovants, se basant notamment sur la valorisation du patrimoine naturel et bâti du territoire.

Enfin, le Parc naturel sera à l'écoute des politiques développées tant au niveau régional qu'eupéen pour proposer des actions nouvelles pour son territoire. C'est dans cette optique qu'il participera activement à la concrétisation du plan de développement stratégique du GAL pour la programmation 2023-2027. Il sera également un relais actif et dynamique des propositions ou programmes diffusés notamment par la Fédération des Parcs naturels.

ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le territoire a la chance de disposer de différents centres de recherche et d'enseignement dans le domaine agricole (EPASC, HEPN bac Agro, Office Provincial Agricole, Elévéo, filière équine, Centre de Recherches Ovines de Gesves de l'UNamur, etc.).

Par ailleurs, l'UNamur travaille actuellement sur un projet de campus de la transition en lien avec son master "Smart rurality". Celui-ci serait basé à Faulx-Les Tombes (Domaine d'Haugimont) et le territoire du Parc naturel pourra jouer un rôle pilote.

Le Parc naturel ne dispose pas de bases de données géographiques centralisées.





7.5.1 | DOTER LE PARC NATUREL D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE AU SERVICE DE SES PROJETS

PROJETS ET ACTIONS :

7.5.1.1.1 | CRÉER UN SIG ET UNE BASE DE DONNÉES DU TERRITOIRE

Sur base d'outils existants, le Parc naturel se dotera d'un système d'information géographique (SIG) et d'une base de données du territoire, qui prendra la forme de divers inventaires et répertoires. L'équipe du Parc naturel tiendra à jour des répertoires d'acteurs nécessaires à la mise en œuvre de son plan de gestion, seul ou avec l'aide de différents partenaires : répertoires partagés des agriculteurs/producteurs, des acteurs de la filière forêt-bois, des ressources naturelles...

7.5.1.1.2 | DÉVELOPPER LES OUTILS TIC POUR LES PROJETS DU PARC

Le SIG compilera des données déjà existantes auprès de différentes sources (administrations wallonnes, site www.gigwal.org, partenaires du Parc naturel comme les Contrats de rivière, etc....). Ces données seront complétées progressivement et régulièrement mises à jour avec des données de terrain, comme les sites naturels, la structure écologique principale, les réseaux de promenades, les éléments de patrimoine...

Le Parc naturel pourra également mettre en place une carte collaborative pour certaines thématiques (ex : relevés d'habitats naturels intéressants, recensement du petit patrimoine,...) permettant aux habitants du territoire d'encoder des informations

7.5.1.2 | STIMULER LES COLLABORATIONS DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION

PROJETS ET ACTIONS :

Le Parc naturel entend valoriser ces lieux de recherches et d'expérimentations scientifiques, de travaux pratiques en lien avec ses missions et projets, en stimulant l'intérêt de ces structures, à travers l'organisation, par exemple de stages et visites de terrain.

Le Parc naturel sera également en contact avec les universités (UNamur, ULiège, UCL) afin de faciliter la mise en œuvre de travaux de recherche sur le territoire.

Le Parc naturel apportera surtout une attention particulière à la vulgarisation et à la capitalisation des recherches réalisées par les centres de recherche, les universités et hautes écoles au profit des acteurs du territoire.

Les écoles secondaires seront aussi mobilisées en fonction de leurs spécialités et des besoins (horticulture, agronomie, Horeca, nature et forêt, mécanique, informatique, tourisme...), ce qui présentera aussi l'avantage de faire connaître les missions du Parc naturel de manière concrète au jeune public du territoire.

7.6

AXE TRANSVERSAL - PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS

7.6 | AXE TRANSVERSAL - PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

Le plan de gestion du Parc naturel Cœur de Condroz est ambitieux. Sa mise en œuvre nécessite le développement d'un large partenariat propre au territoire. L'équipe du Parc naturel sera « stimulatrice » des coopérations nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de gestion.

Les nombreux acteurs et personnes qui se sont impliqués lors du processus de création du Parc naturel ainsi que dans les travaux des 2 GAL sont un premier noyau de partenaires, qui devra s'étoffer progressivement en fonction de la mise en œuvre du plan de gestion.

Les partenariats et collaborations s'étendront également en dehors du territoire. Dans une volonté d'échanger les bonnes pratiques, l'équipe du Parc naturel collaborera notamment avec les autres Parcs naturels wallons et avec la Fédération des Parcs. Dans cette même optique, des liens pourront également se tisser avec des Parcs naturels européens. Le territoire du GAL Pays des Tiges et Chavées est par exemple d'ores et déjà en relation avec le Parc naturel des Bauges au sujet des associations forestières.

Des partenariats scientifiques seront également établis avec le milieu académique afin de favoriser l'innovation et l'expérimentation (notamment avec l'UNamur, comme cité à plusieurs reprises).



7.6.1 | RENFORCER LES PARTENARIATS ET LES COOPÉRATIONS TANT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE QU'AVEC DES ACTEURS EXTÉRIEURS

PROJETS ET ACTIONS :

7.6.1.1.1 | RENFORCER LE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

Les six communes du territoire et leurs services, la Province de Namur, sont autant de partenaires avec lesquels le Parc naturel développera des projets. PCDR, PCDN, etc. sont en cours dans les différentes communes du Parc naturel ce qui nécessite l'information réciproque et le développement de partenariats. Le Parc naturel travaillera en synergie avec les ADLs, les éco-conseillers, les agents constateurs et tout autre service ou association communale avec lesquels des projets pourraient être développés. A ce propos, le Parc naturel pourrait faciliter le recrutement d'agents mutualisés entre les communes.

Par ailleurs, le Parc naturel entend mettre en œuvre le développement de ses projets en parfaite synergie et complémentarité avec la Wallonie et son administration. Il s'inscrira dans les projets initiés par celles-ci, à qui il transmettra les résultats des inventaires et relevés aux services spécifiques.

7.6.1.1.2 | RENFORCER LE PARTENARIAT ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE

Le territoire compte un grand nombre d'associations actives sur le territoire (environnementales, culturelles, sociales, ...) et celles-ci représentent des acteurs précieux pour la mise en œuvre du plan de gestion. Le Parc naturel établira un cadastre de toutes ces associations et de leurs champs d'action. Il facilitera leur mise en réseau et les collaborations afin d'amplifier leurs actions.

7.6.1.1.3 | CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU ÉTENDU DE PARTENAIRES

Les ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan de gestion avec tous ces partenaires ont mis en évidence l'intérêt d'interagir régulièrement afin de développer des synergies entre les actions portées par chacun.

Le réseau qui prolongera ce travail préliminaire reprendra des partenaires de natures diverses (partenaires publics et institutionnels, associations, entreprises, opérateurs privés) et agissant à différentes échelles : locale, communale, provinciale, régionale, internationale.

La Commission de gestion du Parc naturel sera l'émanation équilibrée de ce réseau de partenaires, dont elle relayera les préoccupations et les attentes, en vue de démultiplier les moyens mis à disposition du territoire. Le Parc naturel utilisera également ses moyens de communication et de sensibilisation à cette fin.

En matière de partenariat et de coopération, le Parc naturel entend renforcer le dialogue, les coopérations et synergies entre les acteurs du territoire tant au niveau environnemental, agricole, économique que social et culturel. Il cherchera à favoriser le partage des ressources territoriales et les synergies entre les secteurs de l'enseignement, de la recherche et les acteurs du territoire. Les écoles seront également des partenaires privilégiés de même que tous les bénévoles et les guides du territoire.

Au niveau de la protection, de la gestion et de valorisation du patrimoine naturel par exemple, le Parc naturel s'attellera à renforcer les réseaux naturalistes existants dans le but d'inventorier, de participer aux chantiers de gestion qu'il prend en charge et d'« animer » les sites. Au départ des forces vives du territoire, différents réseaux pourraient être consolidés (naturalistes observateurs, guides nature ou guides du terroir, etc.).

Le Parc naturel devra également s'appuyer sur un large réseau de bénévoles pour mener à bien ses projets. Ce réseau de bénévoles devra être élargi et renforcé afin de réaliser certains inventaires ou d'autres actions concrètes sur le terrain.

7.6.1.1.4 | PARTICIPATION À DIFFÉRENTS RÉSEAUX

Le Parc naturel s'inscrira dans différents réseaux, porteurs de plus-value pour la réalisation de ses actions (échanges d'expériences, mutualisation de bonnes pratiques, visibilité multipliée, émergence de projets partenariaux...) et pour la défense collective de ses intérêts.

Ainsi, il participera aux travaux et actions de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie dont il sera un membre actif. Le Parc naturel ayant la volonté de porter également des projets LEADER, il fera partie du réseau des GAL wallons et participera plus largement au Réseau Wallon de Développement Rural. Il s'inscrira par ailleurs dans le réseau des Parcs naturels de la Grande Région et dans le réseau européen des Parcs naturels « Europarc Federation ».

De manière large, les associations avec lesquelles le Parc naturel développera des partenariats sur le territoire sont nombreuses et œuvrent dans des domaines variés. Elles sont mentionnées tout au long du plan de gestion.



7.6.2 | SOUTENIR LA COLLABORATION ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE ET FAVORISER L'IMPLICATION CITOYENNE

Au-delà de partenariats formels, le Parc naturel facilitera la connaissance et les liens entre les acteurs du territoire, les structures citoyennes existantes et encouragera les partenariats entre ces acteurs au bénéfice du territoire. Le Parc naturel jouera le rôle de catalyseur envers ces différents acteurs locaux en renforçant leurs actions et en communiquant sur ces actions.

L'implication citoyenne et la reconnaissance des citoyens est une condition de réussite importante d'un projet de Parc naturel, pour que celui-ci puisse jouer au mieux ses différents rôles et missions, au bénéfice de tous. Elle participe par ailleurs à la construction d'une identité forte du territoire. Le Parc naturel veillera à impliquer les citoyens dans les actions et réflexions dans la durée.

Le Parc naturel veillera également à ne pas entrer en concurrence avec les nombreux acteurs déjà présents sur le territoire, à ne pas créer de redondance d'action, improductive et coûteuse. Il cherchera surtout à agir là où des manques sont constatés, où aucun acteur n'intervient, où un renforcement des actions est nécessaire, où son expertise particulière est utile et demandée. Ainsi, par exemple, son action sera limitée en matière de tourisme vu la présence de plusieurs opérateurs. Son action sera par contre particulièrement utile en matière de gestion des paysages, de biodiversité ou bien encore de soutien à la relocalisation de l'alimentation.

PROJETS ET ACTIONS :

7.6.2.1.1 | ENCOURAGER L'IMPLICATION CITOYENNE

Réalisation d'inventaires de terrain (nature, patrimoine), implication dans des opérations d'entretien (points de vue, itinéraires, petit patrimoine ...), mise en place d'actions à leur domicile ou dans leur vie quotidienne (biodiversité, énergie, mobilité...) sont quelques exemples de participation concrète possible des habitants.

Au-delà de ces implications dans des actions concrètes, le Parc naturel continuera d'animer des groupes de travail afin de faire remonter les idées et nourrir ses actions (voir le chapitre sur la gouvernance).

7.6.2.1.2 | ENCOURAGER L'IMPLICATION DES JEUNES EN PARTICULIER

Une attention particulière sera portée sur l'implication des jeunes dans les différentes actions du Parc naturel, directement ou par l'intermédiaire des écoles, des opérateurs culturels et des mouvements de jeunesse. A travers ces structures, il s'agira notamment de faire échos aux projets du Parc naturel et d'en faire des relais de sensibilisation vers leurs familles et leurs proches, d'en faire des ambassadeurs du territoire.





7.6.3 | AMÉLIORER/RENFORCER L'IDENTITÉ, L'ATTRACTIVITÉ ET LA VISIBILITÉ DU TERRITOIRE

PROJETS ET ACTIONS :

7.6.3.1.1 | DÉVELOPPER L'IDENTITÉ CŒUR DE CONDROZ

Le territoire Cœur de Condroz ne dispose pas encore d'une image forte permettant d'être identifiable tant par les habitants du Parc naturel que par les acteurs extérieurs à celui-ci. Le Parc naturel travaillera au développement d'une identité graphique "locale" propre au territoire du Cœur de Condroz. De par ses actions, le Parc naturel contribuera à l'appropriation de cette identité par l'ensemble des acteurs du territoire.

7.6.4 | RELAYER LES BESOINS ET LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE AUPRÈS DES DÉCIDEURS

Le territoire du Parc naturel Cœur de Condroz a ses caractéristiques, ses besoins et ses problématiques propres.

PROJETS ET ACTIONS :

7.6.4.1.1 | CONTRIBUER AUX ATELIERS, SÉMINAIRES OU COMMISSIONS RÉGIONALES EN LIEN AVEC LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DU PARC NATUREL

- Le Parc naturel se fera le relais de ses spécificités, ses besoins et ses problématiques propres afin de faire mieux entendre la voix du territoire vers les échelons provincial, régional national et international.
- Il jouera aussi ce rôle vers les territoires voisins avec qui le territoire du Parc naturel Cœur de Condroz interagira, pour que les politiques, préoccupations et projets communs soient mis en œuvre de manière cohérente. Enfin, le Parc naturel sera à la disposition des Communes partenaires lorsqu'elles souhaitent obtenir des conseils dans les politiques qu'elles mènent, en cohérence avec le plan de gestion du Parc naturel.

7.7

**AXE TRANSVERSAL - ACCUEIL, ÉDUCATION
ET SENSIBILISATION**

7.7 | AXE TRANSVERSAL - ACCUEIL, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC :

La sensibilisation et l'éducation aux différentes thématiques liées au plan de gestion doit représenter un rôle important du Parc naturel s'il veut atteindre ses objectifs. Un Parc naturel nouvellement créé doit également se faire connaître et communiquer sur ses missions et ses valeurs.



7.7.1 | FAIRE CONNAÎTRE LE PARC NATUREL, SES MISSIONS, SES ACTIONS. INFORMER ET SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE

PROJETS ET ACTIONS :

Pour un Parc naturel nouvellement créé, un des principaux enjeux est de faire connaître l'existence même du Parc naturel, et ce auprès de tous les publics concernés : les habitants et acteurs du territoire, mais aussi les visiteurs et les touristes. Cela passe par une explication pédagogique de ses missions et actions concrètes, en profitant entre autres des vecteurs de communication et de sensibilisation.

Dans un premier temps, les rôles du Parc naturel seront expliqués systématiquement lors des évènements que l'équipe organisera.

La Maison du Parc naturel contribuera à cet objectif, comme représentation matérielle de son existence. En plus d'accueillir les bureaux de l'équipe, la Maison du Parc sera un lieu d'accueil du grand public pour des évènements et actions de sensibilisation diverses. Des propositions concrètes de sites sont déjà à l'étude sur le territoire.

Le Parc naturel mènera des actions de sensibilisation et d'information dans tous les axes de son Plan de Gestion. Un de ses rôles primordiaux sera de sensibiliser et informer un large public à la protection et la valorisation du patrimoine naturel.

Le Parc naturel s'appuiera sur un ensemble varié et complémentaire de vecteurs pour assumer son rôle de sensibilisation et d'éducation du public.

7.7.1.1.1 | ELABORER UN PLAN DE COMMUNICATION

- Dès la reconnaissance du Parc naturel et la mise en place de son équipe, un plan de communication à court et moyen terme sera établi afin de se donner une ligne de conduite en la matière.
- Les outils créés seront adaptés à chaque public-cible : les habitants, les acteurs privés et publics, les touristes, avec une attention particulière pour les jeunes et le public scolaire.

7.7.1.1.2 | DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC

- Création et alimentation régulière de supports en ligne : site internet interactif et informatif du Parc naturel et page Facebook attractive et vivante/interactive..., relais des informations des partenaires du Parc Naturel.
- Création de supports d'information physiques : brochures, flyers...
- Diffusion périodique d'un « Journal du Parc » et/ou d'une newsletter du Parc en toutes boîtes et en ligne (outre la sensibilisation, celui-ci présentera aussi le territoire dans ses diverses composantes, mettra en lumière les actions du Parc, celles des différents partenaires...).
- Communication via la presse et publication régulière d'encarts « Parc naturel » dans les bulletins communaux.
- Diffusion (à étudier) d'un agenda du territoire et/ou d'un journal de classe, reprenant par exemple les bons gestes à adopter au quotidien en matière d'environnement, une description de la vie du territoire au fil des saisons, une présentation de celui-ci sous divers angles, etc.
- Valoriser l'image et la photographie comme moyen de communication fort, dans la prolongation logique des dynamiques déjà initiées il y a près de 20 ans au travers des Expositions de photographies animalières et de nature du Condroz menées pendant de nombreuses années avant d'être intégrées au Festival International Nature Namur.
- La création d'une radio du Parc naturel sera envisagée et des espaces sur les TV locales devraient être négociés.

7.7.1.1.3 | PROMOUVOIR LE PARC NATUREL DANS SES ACTIONS ET LORS D'ÉVÉNEMENTS

- Organisation de manifestations et d'évènements tout au long de l'année : animations, formations, conférences et balades thématiques/balades guidées, ateliers, animations dans les écoles, démarches participatives...
- Implantation de dispositifs de communication et de sensibilisation sur le terrain (panneaux didactiques explicatifs, applicatifs avec géolocalisation...).
- Présence d'un stand du Parc naturel ou d'une vitrine lors des activités organisées sur le territoire.
- Soutien et renforcement d'actions de sensibilisation et d'information lors d'évènements initiées par la Wallonie ou d'autres partenaires.





7.7.2 | RENFORCER LA VISIBILITÉ DU PARC NATUREL ET DE SES ACTIONS

Une fois installé, le Parc naturel mettra en œuvre son plan de gestion, il organisera de nombreuses activités et manifestations ouvertes à tous. Il diffusera très largement sur le territoire et à l'extérieur des informations régulières sur ses actions ainsi que celles de ses partenaires. Le Parc naturel développera donc une communication dynamique pour mieux faire connaître ses activités et améliorer la visibilité du territoire.

Le Parc naturel a également l'ambition de susciter et développer une communication spécifique ciblée sur les villes que sont Liège, Namur, Bruxelles et au-delà pour en faire des passerelles d'information.

Il devra également développer une communication continue avec les communes et les partenaires du territoire et veillera à ce que ses activités paraissent sur les sites de chacun d'eux. C'est pourquoi il veillera, en collaboration avec les associations partenaires, à approvisionner régulièrement les communes avec ses publications (agendas, brochures...) et à transmettre la communication développée en collaboration avec la Fédération des Parcs naturels. Une présentation du rapport d'activités annuel sera prévue dans les 6 Conseils Communaux.

Réciproquement, les outils de communication du Parc naturel pourront être utilisés par ses différents partenaires afin de mettre en avant et ainsi amplifier leurs actions en lien avec le plan de gestion.

D'autre part, la visibilité du Parc naturel et de ses actions sera renforcée par la pose de panneaux à l'entrée des villages du Parc et le long des grands axes (N4, etc.), la pose de panneaux didactiques, la diffusion de publications...

Des actions existantes ou nouvelles doivent être mises en place ou développées en partenariat concerté avec la Maison du Tourisme et les acteurs du territoire, comme des circuits découverte du Cœur de Condroz en 1,2,3 jours (valorisant l'histoire et le patrimoine du Parc naturel ou la formation de « guides du Condroz » = greater's).

7.7.2.1 | SENSIBILISER LES HABITANTS À LA RICHESSE DE LEUR TERROIR

Afin de sensibiliser les habitants à la richesse de son environnement immédiat, le Parc naturel entend également mener plusieurs actions.

PROJETS ET ACTIONS :

7.7.2.1.1 | INFORMER LES NOUVEAUX HABITANTS

- Élaborer et distribuer un pack d'accueil aux nouveaux habitants qui les informerait sur le territoire, sur la préservation de la biodiversité, sur les actions du Parc naturel
- Organiser un journée/matinée d'accueil des nouveaux habitants (parcours en bus découverte) afin de sensibiliser/informer ces derniers.

7.7.2.1.2 | ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS OU DES OUTILS LUDIQUES SUR LE PARC NATUREL

- Élaborer un « Escape Game » sur la région et le patrimoine (autour des histoires de villages).
- Organiser un évènement d'envergure qui pourrait donner une visibilité au Cœur de Condroz (concours du meilleur mangeur de Collégial, reconstitution de la Guerre de la vache).

7.7.2.1.3 | INSTALLER DES BORNES INTERACTIVES D'ÉCHANGES INTER-PARCS

- Faire connaître ainsi les réalités des Parcs naturels en Wallonie et ailleurs.

7.7.2.1.4 | CRÉER ET DIFFUSER UNE CHARTE DU PARC NATUREL

- Cette charte aborderait différents aspects tels que le bien vivre ensemble (agriculteurs, logements, forêts, etc.), la préservation de la biodiversité, les valeurs rurales, ...
- Mise en avant des valeurs rurales par la création d'une pièce de théâtre mettant en scène des témoignages locaux et permettant de vulgariser/diffuser la charte.

7.7.2.2 | CONSOLIDER L'IDENTITÉ « CŒUR DE CONDROZ »

Le Parc naturel s'attèlera dès sa reconnaissance à construire et renforcer l'identité « Cœur de Condroz ». L'ensemble des projets et actions, par leur caractère rassembleur, partenarial, citoyen devront être conçus et mis en œuvre de façon à contribuer à la consolidation de cette identité. Pour cela, et comme indiqué dans les paragraphes suivants, deux outils sont envisagés.

PROJETS ET ACTIONS :

7.7.2.2.1 | CRÉATION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE

L'environnement graphique du territoire (à développer) sera systématiquement utilisé afin que, progressivement, les habitants s'y identifient.

7.7.2.2.2 | FÊTE ANNUELLE DU PARC

L'organisation d'une fête du Parc naturel sera un bon vecteur de cohésion entre habitants, au-delà d'être une vitrine des actions du Parc naturel. Les Apéros Ruraux initiés par le GAL Condroz-Famenne seront ainsi pérennisés.





7.7.3 | SOUTENIR UNE OFFRE ÉDUCATIVE ÉLARGIE EN COLLABORATION ÉTROITE AVEC LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT.

PROJETS ET ACTIONS :

7.7.3.1.1 | SOUTENIR L'ORGANISATION DE COURS DANS LES ÉCOLES DU TERRITOIRE SUR LES RÉALITÉS DU CONDROZ

- Développement d'outils pédagogiques sur différentes thématiques en lien avec le territoire telles que les paysages, la nature, l'agriculture, ... Ces outils pourraient être repris dans une mallette pédagogique qui sera proposée aux enseignants afin d'intégrer ces thématiques dans leur cursus.
- Des journées de formation à l'utilisation de ces outils pourront être organisées lors des journées pédagogiques à destination des enseignants.

7.7.3.1.2 | CRÉATION D'UN LIEU PERMANENT DE SENSIBILISATION (CENTRE D'INTERPRÉTATION)

Il sera important de disposer au sein de la maison du Parc naturel (ou d'une autre infrastructure) d'un lieu de sensibilisation où les enfants pourront se rendre de façon récurrente pour des activités de sensibilisation à différentes thématiques en lien avec le territoire. Des partenariats privilégiés avec des acteurs tels que le Domaine de Chevetogne ou le Domaine de Mozet pourraient également voir le jour.

7.7.3.1.3 | RELAYER ET APPUYER LE CENTRE D'ANIMATION DES PAYSAGES-CONDROZ

Le Parc naturel appuiera le développement de la nouvelle structure « CAP-Condroz », site inauguré en 2022 près de l'entrée des grottes de Goyet, dont la vocation, à la fois didactique et touristique, est d'apprendre à décoder les paysages.



7.7.4 | FAVORISER L'INCLUSION DES HABITANTS PRÉCARISÉS

PROJETS ET ACTIONS :

7.7.4.1 | FACILITER UNE DÉMARCHE INCLUSIVE AU TRAVERS DE L'ÉDUCATION ET DE LA SENSIBILISATION

7.7.4.1.1 | METTRE EN PLACE UN COMITÉ TECHNIQUE DÉDIÉ À L'INCLUSION

En collaboration avec les CPAS, les PCS et les associations actives dans la lutte contre la précarité, le Parc naturel réfléchira à une méthodologie et des supports permettant aux plus démunis de bénéficier des plus-values liées à leur appartenance du Parc naturel, notamment en matière d'accès au logement, à une alimentation saine et financièrement abordable, aux économies d'énergie mais aussi afin de faciliter l'accès au marché de l'emploi.



8

GOUVERNANCE LOCALE



8 | GOUVERNANCE LOCALE

Cette partie consacrée à la gouvernance locale s'inscrit dans la continuité des premières balises posées concernant ce thème dans le rapport de mission établi par Monsieur Thierry Jaumain (« Vers un Parc naturel Cœur de Condroz ? Réponse aux interrogations et construction d'un argumentaire », Août 2018, p. 53 et suivantes, document repris en annexe).

8.1 | S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE GOUVERNANCE LOCALE INCLUSIVE

Suivant le CIEDEL (2019), le terme « gouverner » renvoie à la notion « d'administrer directement ». Ainsi, la gouvernance n'est pas une notion qui va de soi dans la mesure où elle intègre et se base sur diverses formes particulières de partage du pouvoir de décision, dans une logique politique.

Ainsi, la gouvernance locale inclusive se concrétise dans de nouvelles modalités de partage du pouvoir de décision qui s'appuie sur des citoyens, en portant une attention particulière aux plus fragiles d'entre eux, pour construire la décision politique locale. Elle valorise la proximité comme facteur de participation et de révélation des enjeux, apports mais aussi inquiétudes des uns et des autres à une échelle réduite. Cette échelle correspond à celle de « l'espace de vie au quotidien » des citoyens directement concernés par les dynamiques du territoire dans lequel ils sont ancrés avec plus ou moins de force et d'engagement envers les défis collectifs.

La gouvernance locale inclusive permet ainsi de faciliter la participation des acteurs aux décisions qui les concernent mais aussi l'émergence d'initiatives ou d'idées innovantes pour résoudre un problème sur un territoire ou le faire évoluer dans une dynamique perçue comme positive et/ou indispensable. Elle peut également favoriser l'appropriation et l'acceptation des décisions prises par les élus ou encore construire un sentiment d'appartenance à une communauté de destin voire un terroir plus qu'un simple territoire administratif.

Il importe d'organiser la gouvernance locale sous forme d'un dispositif clairement défini d'espaces de décision propres à la collectivité territoriale, qui sont à la fois des espaces de consultation et de concertation et des espaces de co-construction et de co-décision rassemblant associations, habitants et élus.

Une des clés de la réussite de l'émergence de cette intelligence collective tient sans doute à la bonne articulation de tous ces espaces avec les espaces de décisions institutionnelles communales sans y être directement intégrés sachant qu'il n'est légalement pas possible d'intégrer des personnes non élues à ce niveau de pouvoir démocratique local. Rappelons également que le Parc naturel n'a pas la volonté de se substituer aux 6 communes. Les différents conseils communaux restent compétents dans leurs matières

pour toutes les réglementations qui s'appliquent à leur territoire et responsables vis-à-vis de leurs citoyens des actes juridiques qu'ils poseront au sujet de leur patrimoine respectif.

La gouvernance locale inclusive organise donc des espaces de travail, de concertation et de décision en créant des ponts entre eux en veillant à ce que chaque citoyen, qu'il soit élu ou non, participe à son niveau de responsabilité au bon fonctionnement de ce mécanisme de gouvernance locale en respectant notamment les limites propres de chacun de ces espaces.

Si, en dehors des initiatives citoyennes, des espaces de gouvernance locale ne peuvent exister sans volonté politique des élus locaux pour mettre en place une réelle collaboration avec la société civile et les habitants et faciliter l'ouverture du pouvoir de gestion en faveur des dynamiques du développement local, celles-ci ne peuvent pleinement se valoriser que sous réserve d'un respect par les associations et les citoyens-acteurs des limites de leur engagement qui n'est pas lié à un mandat démocratiquement acquis.

Lorsque des espaces de gouvernance accessibles à tous existent, deux questions se posent encore pour que la gouvernance locale permette réellement d'améliorer la gestion des territoires, de leurs ressources et de construire un véritable vivre ensemble :

D'une part, les acteurs du territoire sont-ils prêts à se mobiliser dans des espaces de gouvernance locale et travailler entre eux même en cas d'intérêts ou de points de vue divergents ? Sont-ils également disposés à travailler avec des élus et respecter comme indiqué supra les limites liées à leur statut de non élus ?

D'autre part, les élus sont-ils prêts, au travers de la participation citoyenne et de la valorisation de l'intelligence collective, à jouer le jeu du partage du pouvoir et de la décision ? Sont-ils prêts à changer d'avis et le cas échéant à repenser et réorienter leur projet politique sur base du travail fourni par les forces vives non élues du territoire dans les limites de leurs prérogatives ?

Le citoyen non élu peut ainsi devenir un facilitateur qui, dans une démarche positive, porte des sujets et des actions qui faisaient potentiellement l'objet d'un faible niveau d'intérêt, voire d'une défiance des décideurs politiques. La gouvernance locale devient un vecteur de sensibilisation des acteurs du territoire et d'intégration de ceux-ci dans une démarche plus participative dont la contrepartie peut et/ou devrait aller jusqu'à une responsabilité financière, morale et juridique accrue, comme c'est déjà partiellement le cas actuellement au travers des GAL.

La gouvernance locale peut constituer pour les acteurs politiques locaux un moyen au service de la recombinaison de la gouvernance territoriale et un outil géopolitique qui permet de se (re)positionner et d'affirmer, voire conforter, sa position, à la fois sur le territoire, au sein des sous-espaces d'acteurs impliqués dans la gestion territoriale mais aussi au niveau de son pouvoir d'influence sur d'autres territoires, dont en particulier pour le futur Parc naturel Cœur de Condroz les pôles urbains limitrophes de ce nouveau territoire rural émergent.

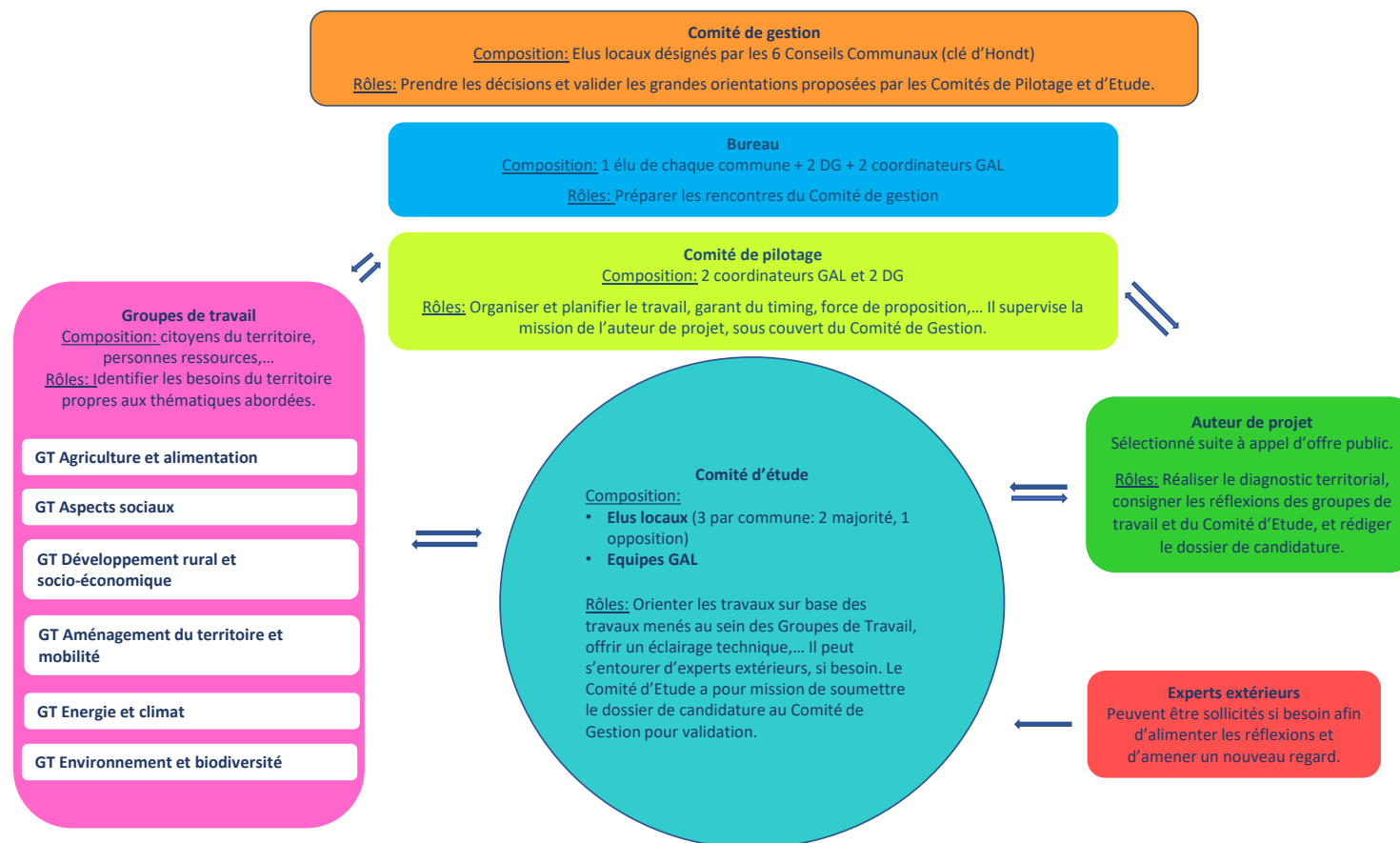
Dans le respect des prérequis ainsi cadrés, la gouvernance locale inclusive peut contribuer significativement

- au développement local du territoire, en particulier du point de vue économique, agricole et forestier ;
- à l'organisation de la préservation et de la gestion des ressources du territoire ;
- à réduire les inégalités d'accès au pouvoir grâce à une stratégie d'empowerment ;
- à mettre en place des relations de partenariat plus équilibrées entre les territoires, et notamment et en particulier avec les pôles urbains appelés à jouer un rôle dans les récentes initiatives de « bassin de vie » ;
- à inscrire le territoire dans la recherche permanente d'équilibres dynamiques face aux divers chocs, à court et/ou long terme, auquel il est soumis (cfr infra).



8.2 | CULTIVER LA PARTICIPATION CITOYENNE ACTIVE

L'Association de projet Parc naturel Cœur de Condroz et les Conseils communaux des six communes partenaires entendent bien s'inscrire dans cette logique de gouvernance locale inclusive telle que décrite ci-avant. Cette dynamique a déjà été mise en œuvre tout au long de la co-construction du dossier de candidature Parc naturel Cœur de Condroz, comme illustré dans le schéma de gouvernance locale repris ci-dessous.



Ainsi, dans ces divers espaces de consultation/concertation, co-construction et de décision clairement définis, les habitants du territoire, les associations, les institutions, les techniciens des deux GAL et les élus ont pu jouer pleinement leur rôle dans l'élaboration commune du dossier de candidature.

Ce mode de fonctionnement a très certainement été facilité par le cumul d'expériences positives et d'apprentissage des dynamiques partagées de développement local engrangées

- Au niveau communal au travers des PCDR
- Au niveau supra-communal, depuis plus de 20 ans grâce aux fonds européens LEADER. Les actions innovantes et probantes qui ont ainsi pu être menées pendant ce temps de référence suffisamment long que pour devenir significatif ont été mises en avant par l'entremise des deux GAL.

Au niveau des instances décisionnelles liées à ces structures GAL, les représentants privés sont obligatoirement majoritaires et ils y côtoient des élus, tant de la majorité que de la minorité de chacune des communes partenaires.

Par ailleurs, afin de rester en contact étroit avec la population, la remontée d'information concernant les enjeux qui les concernent et la mobilisation des forces vives locales, des comités techniques ont été mis en place. Au GAL Tiges et Chavées, ces comités techniques ont été baptisés GoAL (Groupe d'orientation actif et local). Leur mode de fonctionnement est détaillé en annexe. Ceux-ci sont ouverts par thématique à tout citoyen qui souhaite s'y investir et participer ainsi à une démarche participative de consultation et de co-construction d'actions innovantes en fonction de la thématique. Les techniciens des GAL animent ces groupes et partagent leurs expertises. Les propositions d'actions ainsi construites sont alors soumises aux instances décisionnelles du GAL et au besoin, des Conseils communaux des communes partenaires.

L'intention de l'Association de projet du Parc naturel et des 6 communes partenaires est bien de maintenir, voire de renforcer, ce mécanisme qui est le fruit d'une forme de « maturité participative démocratique » acquise au fil du temps grâce aux fonds LEADER, aux sélections successives de nos deux GAL par les Gouvernements successifs et grâce aussi à l'encadrement des GAL par les fonctionnaires du SPW.

Dans le respect de ce que prévoit le décret relatif aux Parcs naturels, l'Association de projet Parc naturel Cœur de Condroz s'engage ainsi à créer une ASBL (Commission de gestion) qui respectera plusieurs principes généraux :

- Comme le prévoit le décret, la Commission de gestion sera composée, de manière équilibrée, de membres représentant des communes et des représentants des forces vives du territoire (associations actives dans le domaine de la conservation de la nature, représentants des secteurs de l'économie, du social, etc.
- Dans le cas du Parc naturel Cœur de Condroz, les 6 communes étant désireuses de rationaliser leurs outils de développement territorial, une candidature LEADER sera présentée. Conformément aux règles du programme LEADER, les représentants privés seront donc obligatoirement majoritaires au niveau de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Commission de Gestion.
- Les représentants privés seront sélectionnés sur base d'une candidature démontrant leurs motivations et leurs apports dans le projet, notamment en termes d'expertise et de réseau.
- Précisons encore qu'un système de double majorité (élus d'une part et représentants des forces vives locales = privés d'autre part) pourrait être mis en place afin de garantir l'équilibre décisionnelle.
- En ce qui concerne les représentants publics au niveau de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, plusieurs configurations sont envisageables : un certain nombre de représentants par commune à l'AG et au CA, selon la Clé d'Hondt ou pas, etc. Une proposition pourrait être la suivante, mais elle devra faire l'objet d'une évaluation d'un point de vue opérationnel :
 - ◊ L'AG composée de 5 élus par Commune partenaire dont 3 représentants de la majorité et 2 représentants de la minorité choisis parmi les groupes politiques en fonction de la clé de répartition d'Hondt, soit une AG d'au moins 61 personnes dont 31 représentants privés au minimum.
 - ◊ Le CA composé de 3 élus par Commune partenaire dont 2 représentants de la majorité et 1 représentant de la minorité choisis parmi les groupes politiques en fonction de la clé de répartition d'Hondt, soit un CA de l'ordre de 40 personnes, dont au moins 19 représentants privés.
- Un bureau sera également mis en place afin d'assurer une gestion fluide au quotidien de la structure. Là aussi, les représentants privés y seront majoritaires.

Une équipe de techniciens sera constituée autour du directeur/trice du Parc naturel pour participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions du Parc naturel.

Chaque fois que nécessaire, des comités techniques thématiques seront mis en place afin d'associer le plus étroitement possible l'ensemble de la population au processus des co-construction de ces actions et éviter ainsi le risque de voir l'émergence de ce nouvel outil de gestion pluri-communale devenir l'apanage exclusif de quelques élus, citoyens-acteurs et techniciens du développement local.

Une attention particulière sera ainsi portée à la question de l'empowerment ou de la gouvernance locale inclusive en veillant, chaque fois que nécessaire, à mettre en place des mécanismes d'animations territoriales dont le public cible est bien la part de la population jusqu'ici éloignée des sphères du pouvoir local ou de la participation citoyenne.

Le fait que toutes les 6 communes partenaires disposent, seule ou de façon partagée, d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) contribue à faciliter la prise en compte de cet élément important dans la construction de la gouvernance locale.

L'enjeu ici est bien d'éviter que les espaces de concertation et de co-construction créés rassemblent essentiellement voire exclusivement les mêmes groupes d'acteurs « professionnels de la participation », sans modifier les potentiels et probables (dés)équilibres socio-économiques. Il nous faut donc rester attentifs, dans la continuité des dynamiques initiées par les deux GAL, à continuer à construire des dispositifs de gouvernance locale qui remettent la diversité des acteurs locaux dans le processus de construction des politiques qui les concernent pour qu'ils puissent faire valoir leur expertise d'une part, leurs droits et leurs problématiques spécifiques d'autre part. La prise en compte de ces acteurs dans le projet commun, via une gouvernance locale inclusive, permet de construire un projet de « mieux vivre ensemble », plutôt qu'un projet de territoire accaparé par une minorité d'experts du développement local – qu'ils soient ou non élus – ce qui risquerait, à terme, de renforcer des problèmes d'inégalités sociales mais aussi assez basiquement de simple citoyenneté.

8.3 | INTÉGRER LA GESTION DES RISQUES

La gestion de la pandémie liée au Coronavirus de 2020, les inondations de juillet 2021 et la guerre en Ukraine de 2022 nous confortent dans l'obligation de reconnaître que nous vivons dans un contexte de crises systémiques et d'incertitude alors que nos territoires sont de plus en plus vulnérables et interdépendants. Il convient d'intégrer cette évidence dans les logiques de développement durable dans lesquelles s'inscrivent les Parcs naturels en apportant une attention particulière à certains types de risques tout en veillant à éviter soigneusement de ne pas chercher à se substituer à ce qui est par ailleurs prévu au niveau des Plans généraux d'Urgence et d'Intervention propres à chaque commune partenaire. Il s'agit ici de faire naître de nouvelles complémentarités intelligentes basée sur le long terme. Un nouveau modèle de gouvernance en découlera.

Il conviendra ainsi d'adopter de manière préventive des politiques territoriales basées sur le long terme qui intègrent les risques auxquels le territoire est déjà actuellement exposé et potentiellement exposé à l'avenir. Ces politiques territoriales devront s'appuyer sur les forces et les potentialités locales en cas de crise tout en veillant au maintien et/ou à l'émergence de réflexe de cohésion sociale et de solidarité. Le relèvement post-événement devra quant à lui intégrer un travail relatif à la mémoire des traumatismes et à la mémoire collective, mémoires qui participent elles aussi, à leur façon, à façonner un territoire, voire un terroir spécifique.

La gouvernance locale mise en œuvre en temps « normal » par le Parc naturel contribuera à améliorer la capacité du territoire à retrouver plus rapidement et avec des impacts négatifs réduits une nouvelle forme d'équilibre dynamique, et ce jusqu'à la survenance de la prochaine crise sachant que la proactivité des acteurs, les degrés de diversité et de connexion entre les personnes, voire de solidarité, apparaissent comme des facteurs locaux essentiels pour expliquer les capacités de résilience ou les vulnérabilités d'une communauté locale face à des chocs.

La recherche d'autonomie du territoire participe aussi certainement à réduire l'exposition du territoire à divers risques, que cela soit par exemple dans le domaine énergétique, de la production alimentaire mais aussi celui de la réflexion intellectuelle.

Cette recherche d'autonomie doit s'entendre non pas comme la recherche d'une forme utopique d'autarcie mais comme le pouvoir d'exercer un contrôle sur sa production et son organisation, en dehors des dépendances unilatérales et l'encouragement de nouvelles formes de coopération avec des territoires voisins sinon proches. Suivant les mots de Bruno Latour, il convient ainsi de faire coïncider « le territoire où l'on vit avec le territoire dont on vit pour faire émerger un territoire de subsistance qui fait sens pour ceux et celles qui l'habitent ». L'enjeu est bien de trouver des solutions locales à des besoins locaux identifiés comme fondamentaux et retrouver du pouvoir d'agir en favorisant la créativité, les liens sociaux, la valorisation des savoirs locaux et la participation active des citoyens à l'action publique locale.

Les territoires et singulièrement celui du futur Parc naturel Cœur de Condroz, s'il est officiellement reconnu par le Gouvernement wallon, devront trouver des solutions aux problèmes prévisibles, tout en acceptant le surgissement de catastrophes imprévisibles qui mettront à l'épreuve leurs capacités d'adaptation et d'évolution vers des équilibres dynamiques voulus face aux déséquilibres subis. La résilience territoriale sera ainsi un processus construit socialement sur base de la gouvernance locale pour plus de « reliance » et qui poussera les citoyens, élus ou acteurs locaux, à devoir entrer en résistance face au risque d'un simple retour à la normale.

Les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les actions reprises dans le plan de gestion du Parc naturel Cœur de Condroz participent à leur manière à la gestion des divers risques évoqués ci-dessus.

Ainsi, les impacts attendus de la mise en œuvre d'une gouvernance locale telle que définie et l'intégration des risques dans la logique de développement durable sont de plusieurs ordres parmi lesquels nous soulignons les éléments suivants :

- Plus de participation à la vie démocratique grâce à des acteurs plus confiants, mieux informés sur leurs possibilités d'agir et ayant la possibilité de s'impliquer au travers d'espaces spécifiques. Ces acteurs seront impliqués dans les instances participatives et délibératives. Une gouvernance ouverte soutenue par des expériences de co-construction et de co-décision.
- Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux rapports au développement économique qui se réancore localement aux défis liés aux systèmes sociaux et environnementaux.
- Des acteurs plus engagés et solidaires permettant d'atténuer les effets des risques (sociaux, économiques, environnementaux, ...) sur le mieux vivre ensemble : un plus grand nombre d'initiatives et de projets portés par des citoyens, une meilleure collaboration entre citoyens, qu'ils soient élus ou non-élus.
- Un territoire plus innovant et soucieux de préserver ses ressources naturelles et de valoriser ses atouts économiques et autres, l'amélioration du bien-être du plus grand nombre de citoyens, un environnement favorable à l'émergence de projets et d'actions en faveur du développement local.
- Un territoire dont la communauté continue à apprendre de ses actions collectives, permettant de faire évoluer les référentiels et de continuer à les enrichir collectivement et d'échanger des expériences et des bonnes pratiques démocratiques.
- Un territoire aux capacités accrues à maintenir ses fonctions de base, à minimiser les impacts en mitigeant les aléas, en se transformant et en s'adaptant à un environnement changeant, capable d'anticiper, réagir et s'adapter aux perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales, en capacité de rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation, d'évaluer vers un nouvel état en « équilibre dynamique » préservant ses fonctionnalités essentielles ;
- ...

L'Association de projet Parc naturel Cœur de Condroz et les 6 communes partenaires sont disposées à enrichir leur analyse sur base des résultats de l'étude prospective menée en 2021/2022 sur quelques territoires wallons en matière de diagnostic lié à la résilience à l'initiative de Madame la Ministre Tellier.

8.4 | EVALUATION CONTINUE

Une attention particulière sera portée sur l'évaluation continue des actions. Comme indiqué supra, les actions reprises dans le plan de gestion sont issues d'un large processus participatif et des priorités ont été définies par le Comité d'étude. Mais ces priorités devront être réévaluées chaque année et un plan d'actions décliné annuellement. Des nouveaux besoins pourraient également apparaître dans les prochaines années et de nouvelles actions devront donc probablement être définies courant de la programmation.

En ce qui concerne chacune des actions, des indicateurs de suivi seront définis :

- indicateurs de réalisation pour quantifier/qualifier ce qui a été mis en place par l'équipe du Parc naturel et ses partenaires ;
- Indicateurs de résultats pour quantifier/qualifier les résultats obtenus suite à la mise en place de ces actions ;
- Indicateurs d'impact pour le suivi à moyen terme des effets sur les objectifs stratégiques ;
- Des indicateurs de moyens permettront également d'évaluer les moyens consacrés à la mise en place des actions.

Bref, un suivi rigoureux et un dispositif robuste d'évaluation des actions seront mis en œuvre dans un souci d'amélioration continue !



9

BUDGET



9 | BUDGET

Considérant les données du territoire, une estimation du budget annuel régional a été transmise par la Fédération des Parc naturels de Wallonie. Ce budget s'élève à 326.298€ par an (indexé). La répartition entre les pouvoirs subsidiant est indiquée dans le tableau ci-après.

			Total (indexé)
	Fonctionnement		145.283
	Conservation de la nature		18.576
DDT	Développement rural	Commune (6)	26.832
		Habitants (46.444 hab)	51.924
		Surface (52.838 ha)	29.536
DDT	Aménagement du territoire et paysage		54.146
DDT			326.298

DNF = SPW ARNE - Département Nature et Forêt – Direction de la nature et des Espaces Verts

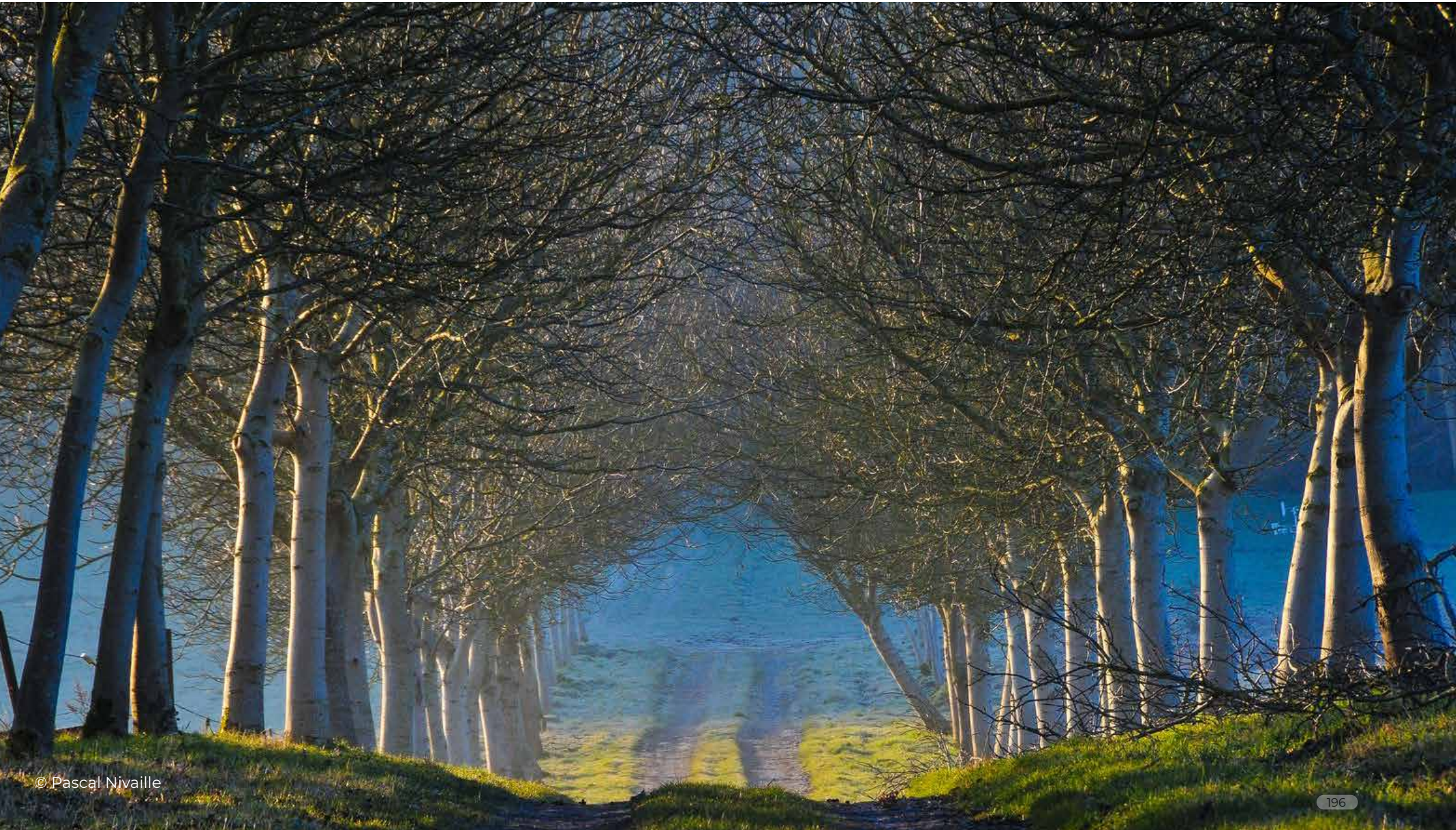
DDT = SPW ATLPE – Département de l'Aménagement du Territoire et Urbanistique - Direction du Développement Territorial

En considérant l'intervention minimale des communes (20% de la partie fixe de fonctionnement de 145.283 €, donc 36.320 €), le budget minimal est donc estimé à 362.618 €.

Considérant la volonté des 6 communes de déposer un dossier LEADER commun et de continuer à développer une dynamique territoriale ambitieuse en répondant notamment à certains appels à projets en phase avec les besoins de financement du Parc naturel pour mettre en œuvre sa stratégie, un budget d'environ **800.000€** par an est ambitionné dans un premier temps. Ce budget permettra de déployer un ensemble d'actions prévues dans la stratégie et déclinées dans le cadre de plans annuels.

Actuellement, les 2 GAL actifs sur le territoire totalisent un budget de plus de 600.000€ par an. La mesure LEADER est bien entendu le levier financier le plus important, mais ce n'est pas le seul. Les GAL sont en effet financés par d'autres financements et ce sur différentes thématiques : alimentation durable, énergie (POLLEC), agriculture plus respectueuse des ressources hydriques (Je Protège l'Eau de Wallonie) ou encore de mobilité douce.

Notons enfin que les financements structurels du Parc naturel seront principalement alloués aux actions en faveur du patrimoine naturel et à la gestion durable des ressources. Les financements LEADER et les autres appels à projets permettront de financer majoritairement les actions de développement socio-économique, culturelles et sociales.



10

**INCIDENCES ÉCONOMIQUES,
SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**



10 | INCIDENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les paragraphes suivants décrivent brièvement les conséquences économiques, sociales et environnementales de la création du Parc naturel et de la mise en œuvre du Plan de Gestion pour les communes et pour leurs habitants.

10.1 | MÉTHODOLOGIE

Un Parc naturel est un dispositif territorial de développement durable qui vise à faire progresser les dimensions environnementales, socio-culturelles et économiques du territoire, tout en maintenant un équilibre harmonieux entre elles. Cet équilibre doit en outre viser au renforcement mutuel de ces dimensions. Un des buts de la gouvernance et du système de suivi et évaluation mis en place par le Parc naturel vise à garantir de façon dynamique cet équilibre et à maximaliser les synergies entre les trois dimensions. L'équipe du Parc naturel et les organes de gouvernance auront donc comme tâche cruciale, non seulement la mise en œuvre du Plan de Gestion, mais également la recherche permanente d'équilibre, d'harmonie, de renforcement mutuel entre objectifs et actions en étant particulièrement attentifs aux sources de tensions potentielles entre certains objectifs.

Les conséquences des projets et actions du Parc naturel ne peuvent pas ou difficilement être quantifiées. La qualité et l'orientation de ces conséquences sont envisagées ici, mais leur ampleur dépendra des capacités de mise en œuvre, et donc des moyens humains et financiers qui pourront être engagés et des opportunités qui seront saisies. Les points de tension, de déséquilibres potentiels, sont décrits à la fin.



10.2 | CONSÉQUENCES POUR LES HABITANTS

10.2.1 | EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Cette dimension regroupe des objectifs stratégiques et opérationnels repris naturellement dans l'axe « Développement des espaces naturels » du Plan de Gestion, mais aussi la majorité de ceux de l'axe « Paysages et aménagement du territoire » et de l'axe « Energie et climat » ainsi que certains objectifs des axes transversaux : « Partenariats et coopération », « Accueil, éducation et sensibilisation ».

Pour le territoire et ses habitants pris collectivement, les conséquences seront :

- Une biodiversité renforcée, mieux connue et plus centrale dans les projets territoriaux ;
- Un environnement protégé venant en soutien au développement local et capable d'atténuer les effets des bouleversements climatiques ;
- Un cadre de vie respecté intégrant harmonieusement les atouts du passé ;
- Une dépendance aux énergies maîtrisée, gage de durabilité des actions tant environnementales que sociales et économiques ;
- Un attachement à l'identité condrusienne liée à ses paysages typiques de tiges et chavées, et à ses aménités territoriales si spécifiques.
- Individuellement, les conséquences pour les habitants seront :
- Des informations environnementales et paysagères mieux intégrées dans la vie quotidienne grâce à la sensibilisation et l'éducation de chacun sur l'importance et les bienfaits d'une nature respectée ;
- L'appropriation (et la durabilité) des résultats de préservation et de développement de l'environnement à travers l'implication citoyenne volontaire dans les actions du Parc naturel.

10.2.2 | EN MATIÈRES SOCIALE ET CULTURELLE

Cette dimension regroupe certains objectifs stratégiques et opérationnels repris dans l'axe « Développement économique et rural durable » et quelques objectifs des axes « Développement des espaces naturels » et « Patrimoines et aménagement du territoire », ainsi que des objectifs des axes transversaux : « Partenariats et coopération », « Accueil, éducation et sensibilisation ».

- Pour le territoire et ses habitants pris collectivement, les conséquences seront :
- un patrimoine culturel immatériel connu et reconnu, moteur d'intégration sociale (identité partagée) et aussi de développement économique du territoire ;

- la stimulation de la créativité culturelle, localisée, qui pourra servir de support aux principales missions du Parc naturel ;
- une mobilité davantage partagée renforçant les lieux d'échange et de création.
- Individuellement, les conséquences seront :
- pour chacun le renforcement de la cohésion sociale, notamment intergénérationnelle, autour de vies épanouies et riches de sens ;
- la rencontre facilitée d'activités sociales en lien avec le Parc naturel ;
- des parcours de vie cohérents avec l'histoire et la culture du territoire et des citoyens supporteurs de l'activité agricole locale ;
- l'appropriation – et la durabilité - des résultats des actions sociales et créatives à travers l'implication citoyenne volontaire les actions du Parc naturel.



10.2.3 | EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Cette troisième dimension regroupe la plupart des objectifs stratégiques et opérationnels repris dans l'axe « Développement économique et rural durable », ainsi que certains objectifs des axes transversaux : « Partenariats et coopération », « Accueil, éducation et sensibilisation ».

Pour le territoire et ses habitants pris collectivement, les conséquences seront :

- la pérennisation et la diversification des activités traditionnelles du territoire (agriculture - élevage et filières agro-alimentaires, filière forêt- bois, filières des services et de manufacture) ainsi que des activités connexes et des emplois qu'elles génèrent ;
- la consolidation du secteur touristique dans ses différentes dimensions (produits, hébergements, promotion) en développant les ressources endogènes.
- Individuellement, les conséquences pour les habitants seront :
- la préservation de leur emploi ou la possibilité facilitée d'obtenir un emploi ;
- la génération de revenus nouveaux ou supplémentaires, ou d'avantages économiques accrus (services, partenariats, facilités) pour les personnes concernées ;
- l'accès facilité pour tous les habitants à une alimentation durable ;
- l'implication citoyenne volontaire comme partenaire pour la concrétisation de certains projets de portée économique.



10.3 | CONSÉQUENCES POUR LES COMMUNES

Pour les 6 communes associées, les principales conséquences de la création du Parc naturel et de la mise en œuvre du Plan de Gestion seront de plusieurs types, en plus des conséquences collectives détaillées plus haut :

- le soutien à la gestion, à une échelle pertinente, de problématiques pour lesquelles l'échelle communale est parfois peu ou moins efficace (énergie, mobilité, paysages, environnement, aménagement du territoire...);
- la mutualisation de moyens humains et financiers pour aborder ces problématiques, des économies d'échelle, une coopération accrue entre ressources humaines;
- l'utilisation du Parc naturel comme cadre de collaborations entre elles, d'échanges d'expériences et de communautés de pratiques;
- le recours à l'expertise et aux compétences spécifiques de l'équipe du Parc naturel, ainsi qu'à sa capacité à construire et mettre en œuvre des projets;
- l'activation des réseaux propres aux Parcs naturels comme relais des préoccupations et besoins locaux auprès des décideurs ou de partenaires hors territoire.



10.4 | SOURCES DE TENSIONS POTENTIELLES À GARDER SOUS CONTRÔLE

- Nonobstant les conséquences positives décrites plus haut, l'équipe du Parc naturel aura à cœur d'être particulièrement attentive aux domaines de tension suivants :
- l'équilibre entre les différentes fonctions de l'agriculture (productions locales ou agro-industrielles, biodiversité/environnement, paysages...). Exemples : rentabilité des productions agricoles vs accueil de la biodiversité et qualité des eaux ; production d'énergie (agrivoltaïsme, biomasse) vs productions alimentaires ; agriculture biologique vs respect des prairies permanentes ;
- l'équilibre entre les différents usages de la forêt (productions, chasse, loisir et tourisme, biodiversité, services écosystémiques, éducation...). Exemples : loisir en forêt vs chasse et environnement ; cynégétique vs régénération ; habitats vs parcelles productives ;
- la balance entre le développement économique du secteur touristique et de loisir avec les pressions environnementales qu'il génère et des contradictions qui risquent d'en découler : risque de sur-fréquentation des espaces naturels, conséquences du bruit, déchets et pollution, urbanisation en zones rurales... ;
- le renforcement de l'attractivité du territoire (paysages des tiges et chavées, nature, environnement, patrimoines, accueil d'entreprises) vs pressions socio-économiques (besoins en mobilité, logement des plus démunis, déprise agricole, étalement urbain pression foncière...) ;
- la production d'énergie renouvelable vs conservation des paysages, de la biodiversité et de l'environnement ;
- le respect du bâti traditionnel vs les nouvelles techniques de construction et nouveaux modes d'habiter (compacité, modularité, matériaux renouvelables) ;
- les synergies accrues entre communes du sud et du nord : le Parc naturel veillera à continuer à unifier les dispositifs de coopération territoriale : par le passé les coopérations se sont souvent développées d'une part entre Assesse – Gesves – Ohey (GAL Pays des Tiges et Chavées, ancienne Maison du tourisme de Namur, projet de bassin supracommunal de Namur Capitale...) et d'autre part entre Ciney – Hamois – Havelange (GAL Condroz-Famenne, ancienne Maison du Tourisme Condroz-Famenne, projet de bassin supracommunal de l'Arrondissement de Dinant...) ;
- Respecter l'équilibre entre l'autonomie du Parc naturel et l'autonomie communale.

11

CHARTRE PAYSAGÈRE

11 | CHARTE PAYSAGÈRE

L'entrée en vigueur au 1er juin 2017 du Code du Développement Territorial (CoDT) modifie de manière conséquente les missions des Parcs naturels en ce qui concerne l'aménagement du territoire : l'obligation de rendre des avis par les Parcs naturels sur les permis d'urbanisme a été abrogée. Néanmoins, l'obligation pour les communes de demander l'avis du Parc naturel persiste pour tout projet à impact environnemental ou paysager significatif (permis uniques et permis d'environnement). Les communes restent cependant libres de solliciter l'avis du Parc ou de choisir d'autres formes de consultation. Dans tous les cas, des outils d'orientation, tels qu'un schéma de développement communal (SDC) et/ou une charte paysagère, constituent des feuilles de route utiles pour étayer les décisions communales.

11.1 | CADRE LÉGAL ET OPÉRATIONNEL

Avec la révision profonde, entérinée le 3 juillet 2008, du premier décret relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985, le législateur a souhaité doter les Parc naturels d'un nouvel outil d'aide à la gestion du territoire, établie sur base volontaire en concertation avec les acteurs locaux. Cet outil doit souligner et accompagner la diffusion de la notion particulièrement importante de paysage, telle que défini par la Convention européenne du Paysage du Conseil de l'Europe adoptée à Florence le 20 octobre 2000, ratifiée par la Wallonie dès 2001 et rentrée en vigueur le 1er mars 2004.

Une charte paysagère sera donc réalisée dans les trois ans de la reconnaissance du parc, tel qu'attendu par l'article 9 du décret du 3 juillet 2008. L'arrêté « charte paysagère » du Gouvernement wallon du 24 mai 2017 en précise les étapes d'élaboration, les contenus et les modalités d'adoption. Cet arrêté fait lui-même l'objet d'un développement complet dans un vade-mecum publié par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie.

11.2 | CONTENU ET RÉALISATION DE LA CHARTE

La charte paysagère fixe les objectifs à atteindre, les priorités et les moyens de protection et de valorisation à court, moyen et long termes. La charte est établie pour le territoire du parc naturel et comporte trois volets : (1) une analyse contextuelle du paysage, (2) des recommandations et (3) un programme d'actions relatives au paysage. Une fois la charte adoptée, elle fait partie intégrante du plan de gestion.

Le délai de trois ans commence après la reconnaissance du Parc parce qu'un des aspects fondamentaux du processus d'élaboration

et de mise en œuvre de la Charte paysagère est la participation et la concertation de la population et des parties prenantes des territoires concernés. Il s'agit donc bien d'un outil participatif au service des habitants d'un Parc naturel.

11.3 | RESSOURCES EXISTANTES POUR L'ÉLABORATION DE LA CHARTE

En ce qui concerne l'analyse contextuelle, plusieurs documents, travaux et expériences de références existants constitueront une bonne base pour élaborer la charte du PNCC. Notons par exemple :

- L'Atlas des Paysages n°3 sur le Condroz (CPDT 2010) ;
- Les recensements « points et lignes de vue remarquables » par l'ASBL ADESA et inscrites en couche complémentaire aux plans de secteurs ;
- L'identification d'unités paysagères locales spécifiques sur le territoire de trois communes (GALPTC 2018) ;
- Des analyses paysagères locales déjà effectuées par des chargés de missions et des paysagistes ;
- Les GCU et SDC là où ils existent ;
- Le RGBSR ;
- Le RGBZPU pour le centre-ville de Ciney ;
- L'ouvrage « Condroz » de Mardaga (1989), coll. Architecture de Wallonie, 280p.
- ...

En ce qui concerne l'intérêt citoyen, une série de participants aux groupes de travail ont déjà exprimé leur volonté de participer à ce volet du plan de gestion, qu'ils/elles perçoivent comme importants. La « culture participative » existante sur le territoire, notamment développée par les GALs, permettra une dynamique de travail rythmée et productive.

11.4 | UNITÉS SPATIALES POUR LES RECOMMANDATIONS

Les différents groupes de travail thématiques réunis pour élaborer le plan de gestion du PNCC ont clairement mis en avant la volonté collective d'agir de manière « transfrontalière ». Les recommandations générales seront donc déclinées par unités spatiales homogènes et localement cohérentes. Des recommandations seront éventuellement particularisées pour correspondre à la réalité de la gestion communale, là où cela sera jugé pertinent par le Comité de pilotage.

Les recommandations intégreront également les contraintes légales existantes (Plan de Secteur, Schéma de Développement, ...), qu'elles soient normatives ou indicatives.

Par exemple, une attention particulière portera sur les périmètres du règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) puisque les noyaux villageois traditionnels constituent un élément fort d'identité locale pour bon nombre de citoyens et politiques locales du PNCC, et que les espaces bâtis constituent des marqueurs territoriaux qui structurent nettement le paysage.

Le RGBSR définit des règles urbanistiques spécifiques à 175 périmètres villageois wallons figurant sur une liste arrêtée par le Gouvernement et identifiés comme un patrimoine original et cohérent, à préserver et valoriser de manière particulière parmi les huit régions agro-géographiques de Wallonie (Plateau limoneux hennuyer, Plateau limoneux brabançon, Hesbaye, Pays de Herve, Condroz, Fagne-Famenne, Ardenne, Lorraine belge). Le territoire du PNCC englobe 11 des 46 périmètres définis pour la région agro-géographique du Condroz ⁶. Ces périmètres concernent 18 villages et hameaux parmi les communes associées, correspondant à environ 10% de la surface des zones d'habitat⁷ du PNCC (voir Tableau 1 et Carte 5).

Historiquement contraignant, la transposition du RGBSR dans le Guide Régional d'Urbanisme (GRU) rend sa valeur désormais indicative⁸. Son contenu n'en reste pas moins pertinent puisqu'il vise à fixer un seuil de qualité architecturale sous lequel il n'est plus tolérable d'admettre des projets de transformation, d'agrandissement, de construction ou de reconstruction dans les périmètres identifiés.

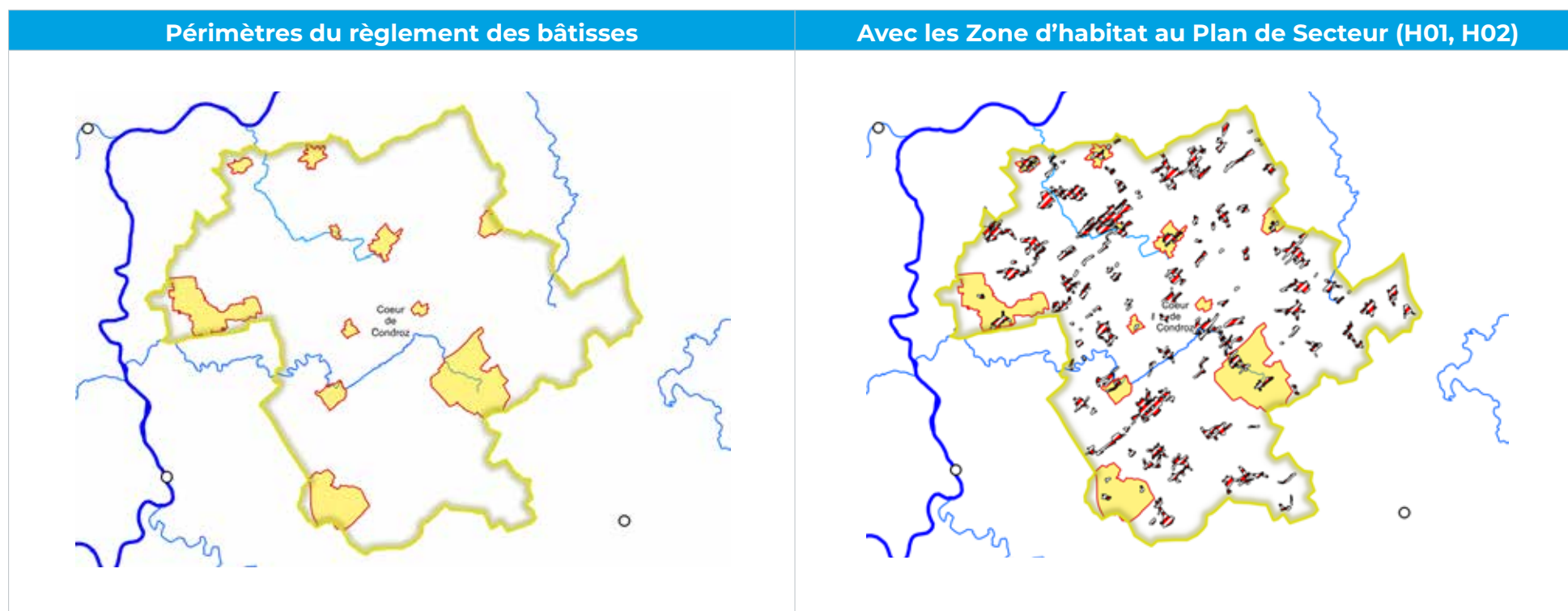
⁶ Soit une surface approximative de 5000ha qui correspondent à 22% de la surface condrusienne en RGBSR.

⁷ Ou 10% de la surface totale du territoire du PNCC puisque les périmètres englobent une portion du territoire en périphérie des espaces bâtis, parfois assez étendue en zone agricole (voir Carte 5).

⁸ Le 1er juin 2017, Le Code du développement territorial (CoDT) entre en vigueur, abroge le CWATUPe et modifie la terminologie et la valeur des outils d'aménagement du territoire en Wallonie. Voir p.ex. la fiche descriptive du Guide Régional d'Urbanisme sur le Géoportail de la Wallonie : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/4ed33135-c29a-4a92-abff-cfc69a24c350.html>

Ces règles sont déduites de l'observation de la structure du noyau historique des villages. Elles se concentrent pour l'essentiel sur l'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture.

Notons enfin que le centre-ville de Ciney est une Zone Protégée en matière d'Urbanisme, définie par la transposition dans le GRU du Règlement général sur les bâtisses applicables aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme (RGBZPU) ⁹.



Carte 5 : périmètres du Règlement général sur les bâtisses en site rural (GRU-RGBSR)

#	Périmètre	Village	Commune	Date d'arrêté	Date M.B.	Date application
1	92006-RSR-0001-02	Crupet Yvoy Jassogne Conjoux	Assesse	17 janvier 2006	22 février 2006	22 février 2006
2	91030-RSR-0001-01	Conneux Reux	Ciney	8 février 2010	25 mars 2010	25 mars 2010
3	91030-RSR-0002-01	Halloy	Ciney	8 février 2010	25 mars 2010	25 mars 2010
4	92054-RSR-0001-02	Muache Strud	Gesves	27 novembre 2006	25 janvier 2007	25 janvier 2007
5	92054-RSR-0002-02	Mozet	Gesves	27 novembre 2006	25 janvier 2007	25 janvier 2007
6	92054-RSR-0003-02	Petite Gesves	Gesves	22 août 2003	2 octobre 2003	1 septembre 2003
7	92054-RSR-0004-04	Sorée	Gesves	30 décembre 2009	5 février 2010	5 février 2010
8	91059-RSR-0001-01	Skeuvre	Hamois	7 juillet 2008	1 août 2008	1 août 2008
9	91059-RSR-0002-01	Buresse Mohiville	Hamois	3 juin 2009	6 juillet 2009	6 juillet 2009
10	91059-RSR-0004-01	Scoville Scy	Hamois	3 juin 2009	6 juillet 2009	6 juillet 2009
11	91064-RSR-0001-02	Ossogne	Havelange	27 novembre 2006	25 janvier 2007	25 janvier 2007

Tableau 1: Liste des périmètres RGSBR dans le territoire du PNCC

9 Une partie du règlement présente désormais une valeur indicative (correspondant aux articles 395, 396, 397, 399, 400 et 402 du CWATUP). Par contre, l'autre garde une valeur réglementaire (correspondant aux articles 393, 394, 398, 401 et 403 du CWATUP).

12

CONCLUSION



12 | CONCLUSION

Des menaces pèsent sur nos territoires ruraux. Nos communes doivent aujourd'hui répondre à des défis majeurs : dérèglement climatique, catastrophes naturelles, érosion de la biodiversité, crises économiques, alimentaires, sanitaires, migratoires et énergétiques, ou encore remise en cause de notre modèle démocratique. Les dernières crises que nous avons traversées nous l'ont rappelé.

Les communes partenaires sont conscientes que pour faire face à ces défis, des actions complémentaires à leurs actions communales doivent être mises en œuvre à l'échelle transcommunale, et ce en partenariat avec les nombreuses forces vives du territoire. Pour des questions d'économie d'échelle bien entendu, mais également et surtout pour des questions d'échelle territoriale pertinente et de leviers d'actions.

La collaboration entre communes est déjà un réflexe sur plusieurs thématiques, au travers de l'action des GAL actifs sur le territoire depuis plus de 20 ans, et d'autres opérateurs tels que la Maison du Tourisme par exemple. La création d'un Parc naturel va permettre de renforcer cette dynamique transcommunale.

La création d'un Parc naturel en Cœur de Condroz représente en outre une réelle opportunité pour les 6 Communes rurales partenaires que sont Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, et Ohey, et ce à bien des égards :

- Déployer un plan d'actions autour d'un ambitieux projet de territoire durable ;
- Renforcer l'identité territoriale ;
- Renforcer les synergies et collaborations entre communes et forces vives du territoire ;
- Poursuivre la dynamique de collaboration transcommunale initiée par les GAL ;
- Apporter des moyens complémentaires ;
- Rationaliser les outils de développement territorial ;
- Renforcer les capacités des Communes à faire face aux divers aléas auxquels elles seront encore confrontées à l'avenir en portant une attention particulière aux publics les plus exposés et les plus fragilisés face à ces divers risques, qu'ils soient de nature climatique, environnemental, économique, social, voire même liés à la gouvernance locale ;
- ...

Les actions du Parc naturel contribueront à atteindre des objectifs prioritaires pour le territoire :

- Créer un cadre de vie favorable à la biodiversité et à la santé ;
- Développer l'économie, en portant une attention particulière à l'économie circulaire ;
- Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire ;
- Favoriser la solidarité sociale et l'entraide ;
- Réduire les besoins en énergie et produire cette énergie localement ;
- Accompagner les communes dans le cadre de leur politique d'aménagement du territoire ;
- Développer la mobilité douce ;
- Apporter une attention particulière à la gouvernance locale participative et inclusive ;
- ...

Les propositions présentées dans le plan de gestion émanent d'un large processus participatif, ayant impliqué plus de 250 citoyens et élus. Plus qu'une consultation, une véritable co-construction d'un projet de territoire ! Bien entendu, toutes les propositions n'ont pas été retenues : une priorisation a été effectuée par le Comité d'étude, en fonction des thématiques de prédilection des Parcs naturels, de l'objectivation des besoins, des synergies avec la Déclaration de Politique Régionale, de l'intérêt des communes partenaires et des partenaires actifs, etc.

Nous sommes conscients que toutes les actions détaillées dans le plan de gestion ne sont pas « au même niveau », que certaines d'entre elles nécessiteront évidemment beaucoup plus de moyens et de temps que d'autres, que tout ne sera pas forcément mis en œuvre mais que cela donne un cadre général, une vision stratégique à 10 ans. Si le Parc naturel est reconnu, le plan de gestion sera décliné en plans annuels, en fonction des priorités identifiées par le Comité de Gestion, les forces vives et l'équipe opérationnelle, et les propositions d'actions seront affinées. Les 6 communes ayant décidé d'introduire une candidature commune dans le cadre de l'appel à projets LEADER, certaines d'entre elles seront probablement affinées d'ici-là pour être financées par ce biais.

Entre-temps, le plan de gestion laisse transparaître la motivation, la créativité et la mobilisation importante autour du projet de Parc naturel et démontre la forte implication des 6 communes partenaires dans le processus. Plus largement, ce dossier de candidature reflète la volonté forte et enthousiaste des acteurs du territoire de se doter d'une vision et d'une stratégie de développement à long terme pour faire du « Cœur de Condroz » une région tournée résolument vers l'avenir.

ACRONYMES

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

ADL : Agence de Développement Local

AFOM : Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

AFTC : Association forestière des Tiges et Chavées

BBB : Blanc Bleu Belge

BEP : Bureau Economique de la Province

CAPFP : Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée

CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme

CCATM : Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

CoDT : Code du Développement Territorial

CPA : Conseil de Politique Alimentaire

CPAS : Centre Public d'Aide Sociale

CSIS : Cavité souterraine d'Intérêt Scientifique

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

CVP : Couvert Végétal Permanent

DEMNA : Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole

DNF : Département Nature et Forêt

EPASC : Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FOAR : Forces – Opportunités – Atouts - Résultats

FRW : Fondation Rurale de Wallonie

GAL : Groupe d'Action Locale

GCU : Guide Communal d'Urbanisme

GISER : Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement

GoAL : Groupe d'orientation actif et local

GT : Groupe de Travail

HEPN : Haute Ecole de la Province de Namur



INASEP : Intecommunale Namuroise de Services Publics
IPIC : Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel
LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique
MESO : Masse d'eau souterraine
MICE : Meetings, Incentives, Conventions and Events
MT : Maison du Tourisme
MW : Méga Watt
MWh : Méga Watt Heure
PAC : Politique Agricole Commune
PAEDC : Plan d'Action Energie Durable et Climat
PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR : Plan Communal de Développement Rural
PCS : Plan de Cohésion sociale
PEFC : Programme Européen des Forêts Certifiées
PICM : Plan Inter Communal de Mobilité
PME : Petite et moyenne entreprise
PMR : Personne à mobilité Réduite
PNCC : Parc Naturel Cœur de Condroz
POLLEC : Politique Locale Energie Climat
PRE : Périmètres de reconnaissance économique (ex ZAR)
PST : Plan Stratégique Transversal
ODD : Objectif du Développement Durable
OFFH : Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats
RGBSR : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RGBZPU : Règlement général sur les zones protégées en matière d'urbanisme
RUE : Rapport urbanistique et environnemental
SAR : Site à réaménager
SDC : Schéma de Développement Communal
SEP : Structure Ecologique Principale



SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique
SIG : Système d'Information Géographique
SOL : Schéma d'orientation local (ex RUE)
SPGE : Société Publique de Gestion de l'Eau
SRFB : Société Royale Forestière de Belgique
SSC : Schéma de structure communal
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication
TPE : Très Petite Entreprise
UNAB : Union des Nationale des Agrobiologistes
ZAE : Zone d'activité économique
ZAR : Zones d'activités reconnues
ZHIB : Zone Humide d'Intérêt Biologique
ZIT : Zone d'Immersion Temporaire
ZPU : Zones protégées en matière d'urbanisme



13 | ANNEXES

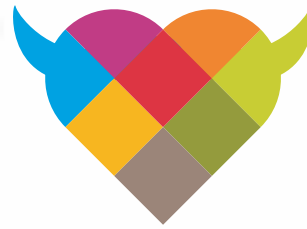
- Etude préliminaire 1
- Etude préliminaire 2
- Tableau croisé des objectifs PCDR – Parc naturel
- Compte-rendu de la soirée de Béronsart 170614
- Mindmaps issus des GT
- Diagnostic à chaud
- Mode de fonctionnement des GoAL











Parc naturel

Coeur de Condroz

Association de projet



Association de projet
Parc naturel Coeur de Condroz
Place Roi Baudouin 80 - 5350 Ohey
www.coeurdecondroz.be - info@coeurdecondroz.be



PROVINCE
de **NAMUR**

